



Pré-Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales

LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS
LOCALES EN 2019

*Pré-Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales
" Les finances des collectivités locales en 2019 "*

Préparé par :

le Département des études et des statistiques locales (DESL), Service statistique ministériel de la Direction générale des collectivités locales (DGCL) : LUC BRIÈRE, FAUSTINE BÜSCH, GHISLAINE COSTIER, MEDDY FILOMIN, GUILLAUME LEFORESTIER, ALICE MAINGUENÉ, XAVIER NIEL, LIONEL SEBBANE, PASCAL SIMON.

et

l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) : NICOLAS LAROCHE, SAMUEL LERESTIF, RAPHAËL MENELON ET THOMAS ROUGIER.

Sous la direction d'ANDRÉ LAIGNEL, maire d'Issoudun, premier vice-président délégué de l'AMF, président de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales ; et de CHARLES GUENÉ, sénateur de la Haute-Marne, rapporteur de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales.

Direction de la publication :

YOHANN MARCON (DGCL), secrétaire du Comité des finances locales.

Coordination éditoriale :

LUC BRIÈRE, MEDDY FILOMIN, XAVIER NIEL (DGCL-OFGL)

Pré-Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales

LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS
LOCALES EN 2019



Président : André Laignel
Rapporteur : Charles Guené
Juin 2019

Sommaire

Avant-propos	5
Vue d'ensemble sur 2018	7
Fiches par collectivité	21
Les finances du secteur communal	21
Les finances des départements	31
Les finances des régions	39
Annexes	
Annexe 1 - Les comptes des administrations publiques locales	49
Annexe 2 - Les finances des collectivités locales	53
Annexe 2A - Les budgets principaux	53
Annexe 2B - Les budgets annexes	66
Annexe 2C - Consolidation entre budgets principaux et annexes	73
Annexe 2D - Consolidation entre collectivités	81
Annexe 3 - Les collectivités locales d'outre-mer	à paraître dans le rapport final
Annexe 4 - Les transferts, extensions et créations de compétences ..	à paraître dans le rapport final
Annexe 5 - Les disparités des situations communales, départementales et régionales	à paraître dans le rapport final
Annexe 6 - Le périmètre des EPCI à fiscalité propre au 1 ^{er} janvier 2019	87
Annexe 7 - Les finances des syndicats et des établissements publics locaux (EPL)	à paraître dans le rapport final
Annexe 8 - La fiscalité locale	à paraître dans le rapport final
Annexe 9 - Les concours financiers de l'État aux collectivités	à paraître dans le rapport final
Annexe 10 - La péréquation entre collectivités territoriales	à paraître dans le rapport final
Annexe 11 - Les effectifs et les salaires dans les collectivités locales	à paraître dans le rapport final
Annexe 12 - Synthèse du rapport public annuel du CNEN	à paraître dans le rapport final

L'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) a pour mission de collecter, d'analyser et de partager les données sur les finances et la gestion des collectivités locales. Le partage des connaissances, des méthodes et des pratiques entre tous les acteurs concernés est en effet un levier puissant pour l'amélioration des politiques publiques.

L'OFGL s'appuie, d'une part, sur un conseil d'orientation associant les représentants des élus locaux et de l'État et, d'autre part, sur un comité scientifique et technique regroupant des administrations centrales, des associations d'élus ou de fonctionnaires territoriaux, des universitaires et des institutions ou personnalités qualifiées.

Dans le cadre de cette mission, l'OFGL produit depuis 24 ans un rapport annuel qui dresse un état des lieux des finances locales.

Il permet d'accéder à des données de références calculées et structurées par le Département des études et des statistiques locales de la DGCL principalement à partir des données fiscales et des comptes de gestion fournies par la DGFiP, de données de la DGCL et de l'INSEE.

Afin d'améliorer l'accès à ces informations nourrissant les débats pour les décideurs locaux et nationaux, il a été décidé, pour la première fois cette année, de présenter au Comité des Finances Locales un pré-rapport dès le début du mois de juin.

Ce document se concentre sur l'analyse et la présentation des premiers résultats de l'exercice 2018, pour l'ensemble des collectivités locales mais aussi par niveau de collectivité.

Il sera complété, en juillet, par un rapport définitif qui regroupera les annexes et des données complémentaires utiles à une vision la plus complète possible des finances locales.

Ce pré-rapport nécessite quelques précisions de lecture :

- les données 2018 sont des premiers résultats, non définitifs ;
- en 2018, l'analyse des comptes des départements et des régions s'opère en neutralisant les effets de la création de la collectivité de Corse résultant de la fusion de la collectivité territoriale de Corse et des deux départements de Corse et doit aussi tenir compte de la poursuite du transfert de compétence entre les départements et les régions dans le domaine des transports.
- ce pré-rapport est l'occasion de poursuivre les travaux de consolidation initiés l'année précédente : entre budgets principaux et annexes et entre niveaux de collectivités. Ils sont présentés en annexe, le commentaire porte sur les données des budgets principaux avant consolidation mais ils s'attachent à signaler les impacts éventuels de la consolidation sur les résultats obtenus.

La rédaction du pré-rapport a été achevée le 6 juin 2019.

Vue d'ensemble sur l'année 2018

(Remarque générale : Toutes les données relatives à la vue d'ensemble sont détaillées sous forme de tableaux dans les annexes 1 et 2).

Introduction : Le compte des administrations publiques

Selon les comptes publiés par l'Insee en mai 2019, la croissance de l'économie française ralentit en 2018 : le produit intérieur brut (PIB) progresse de + 1,7 % en volume, après + 2,3 % en 2017 et + 1,1 % en 2016. La dépense de consommation des ménages ralentit (+ 0,9 % après + 1,4 %) mais l'investissement décélère plus sensiblement (+ 2,8 %, après + 4,7 % en 2017), de manière plus marquée pour les ménages (+ 2,0 % en 2018 après + 6,6% en 2017) que pour les entreprises (+ 3,8 % après + 4,7 %), alors que l'investissement des administrations publiques accélère (+ 2,4 % après + 0,3 % en 2017). La contribution des échanges extérieurs est positive (+ 0,7 point).

Les recettes publiques augmentent plus vite que les dépenses : + 2,3 % contre + 1,9 %, en euros courants. Au sens de Maastricht, le déficit public notifié pour 2018 s'établit à 59,5 milliards d'euros, soit 2,5 % du produit intérieur brut (PIB), après 2,8 % en 2017 (*tableau Intr-1*). Cette évolution est due essentiellement aux administrations de sécurité sociale, ces dernières dégagent un excédent de 10,8 Md€ en 2018 après 5,3 Md€ en 2017. Dans une moindre mesure, l'amélioration de l'excédent des administrations publiques locales (APUL), + 2,3 Md€ en 2018 après + 1,6 Md€ en 2017, participe aussi à la réduction du déficit des administrations publiques (*graphique Intr-1*). Cette situation confirme la tendance débutée en 2016 d'un solde des APUL positif.

Les recettes des APUL sont plus dynamiques que leurs dépenses. Du côté des recettes, la suppression de la dotation globale de fonctionnement de l'État aux régions (- 3,9 Md€) est plus que compensée par une affectation d'une part de TVA (+ 4,2 Md€). La modération des dépenses de fonctionnement des APUL favorise également l'amélioration de leur capacité de financement, même si leurs dépenses d'investissement restent dynamiques.

Après trois années de baisse, le poids de dépenses des APUL (260,4 Md€) dans le total des dépenses publiques est en très légère augmentation en 2018, à 19,7 % (*graphique Intr-2*).

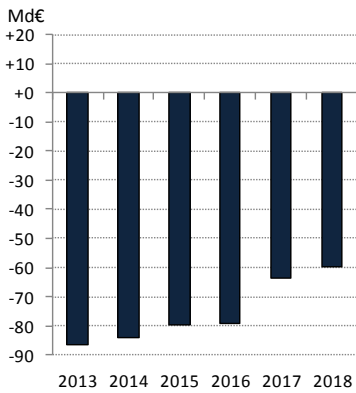
Tableau Intr-1 : Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques

	en milliards d'euros									
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Administrations publiques centrales	-111,6	-92,6	-87,7	-68,9	-71,7	-75,8	-80,0	-70,5	-72,6	
Administrations de Sécurité sociale	-23,9	-12,7	-12,7	-9,1	-7,4	-3,8	-2,2	+5,3	+10,8	
Administrations publiques locales	-2,0	-0,8	-3,7	-8,5	-4,8	-0,1	+3,0	+1,6	+2,3	
<i>dont : collectivités locales</i>	-1,2	-0,8	-3,5	-8,6	-4,6	1,1	3,3	2,4	4,0	
<i>organismes divers d'administration locale</i>	-0,8	0,1	-0,2	0,1	-0,2	-1,2	-0,3	-0,7	-1,6	
Total Administrations publiques	-137,4	-106,1	-104,0	-86,5	-83,9	-79,7	-79,1	-63,6	-59,5	
Déficit public notifié (au sens du traité de Maastricht, en points de PIB)	-6,9	-5,2	-5,0	-4,1	-3,9	-3,6	-3,5	-2,8	-2,5	

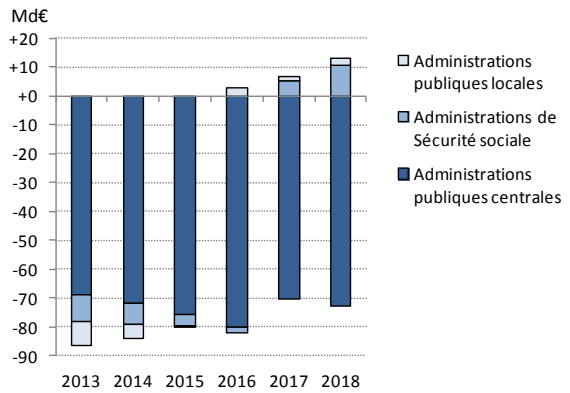
Source : Insee, Comptes Nationaux - Base 2014.

Graphique Intr-1 : Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques

Ensemble des administrations publiques

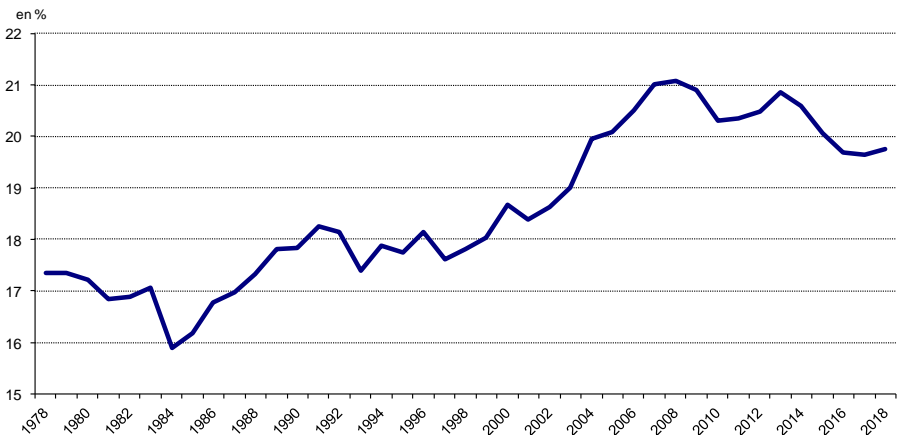


Décomposition selon le type d'administration



Source : Insee, Comptes Nationaux - Base 2014.

Graphique Intr-2 - Poids des dépenses des administrations publiques locales dans les dépenses publiques totales



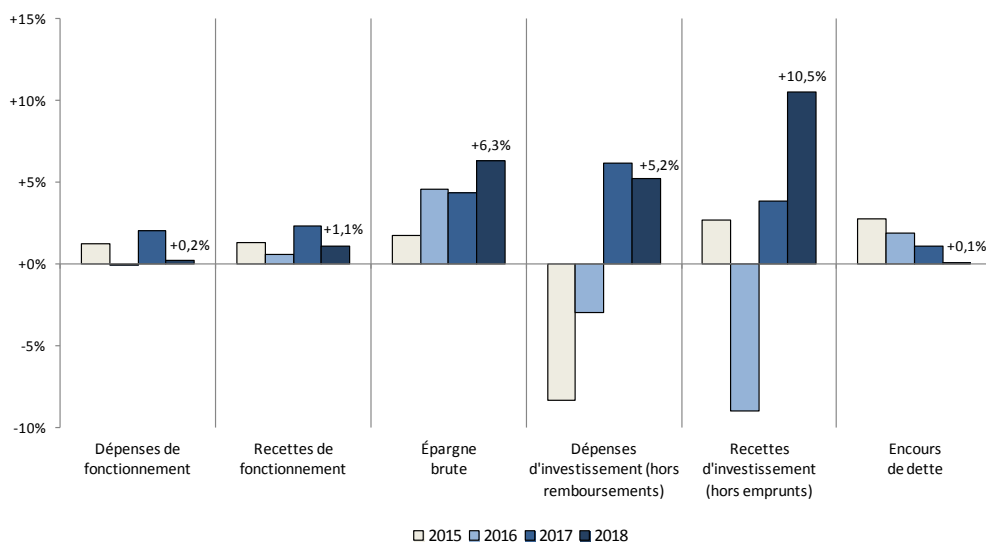
Source : Insee, Comptes Nationaux - Base 2014.

Finances des collectivités locales en 2018 : modération des dépenses de fonctionnement et nouvelle croissance des dépenses d'investissement

En 2018, les collectivités locales ont modéré leurs dépenses de fonctionnement (*graphique 1*). Ces dernières ralentissent et se stabilisent (+0,2 %, après +2,0 %), autant du fait du recul des subventions versées que de la maîtrise des frais de personnel. Les recettes de fonctionnement ralentissent aussi (+1,1 % après +2,3 % en 2017), mais moins vite que les dépenses du fait des rentrées fiscales structurellement moins élastiques. L'épargne brute qui s'en dégage progresse en 2018 plus rapidement encore qu'en 2017 (+6,3 % après +4,3 %).

Les dépenses d'investissement continuent en 2018 d'augmenter (+5,2 %), sans toutefois dépasser le rythme de 2017 (+6,2 %). La progression est particulièrement vive dans le secteur communal. Les recettes d'investissement (FCTVA, subventions reçues et dotations à l'investissement) progressent, elles aussi, très fortement (+10,5 % après +3,8 % en 2017) et l'encours de dette se stabilise en 2018 pour la première fois depuis 2003.

GRAPHIQUE 1 : TAUX DE CROISSANCE ANNUELS DES PRINCIPAUX AGRÉGATS COMPTABLES DES COLLECTIVITÉS



Source : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux ; calculs DGCL.

Ralentissement des dépenses de fonctionnement

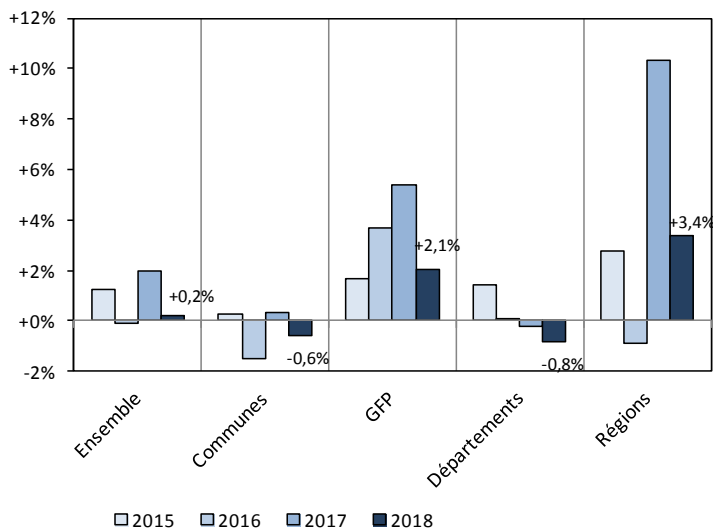
Évolution par niveau de collectivité

En 2018, les dépenses de fonctionnement sont quasiment stabilisées (+ 0,2 %, après + 2,0 % en 2017) (*graphique 1*). Le ralentissement du rythme des dépenses par rapport à celui en 2017 est général, mais d'un niveau de collectivité à l'autre, ce mouvement n'est pas uniforme : les dépenses de fonctionnement des communes reculent (- 0,6 %) mais celles de leurs groupements progressent (+ 2,1 %) ; celles des départements reculent en 2018 encore plus qu'en 2017, et celles des régions augmentent à nouveau en 2018 (+ 3,4 %), 2017 et 2018 étant des années marquées par les transferts de compétences "transports" de la part des départements (*graphique 2*) et par une nouvelle montée en puissance de la gestion des fonds européens par les régions. La Corse changeant de statut en 2018, les évolutions des départements et des régions sont mentionnées hors Corse.

Communes et groupements à fiscalité propre regroupés, les dépenses de fonctionnement du bloc communal augmentent de + 0,1 %. Pour l'ensemble des autres catégories, départements, régions et collectivités territoriales uniques, les dépenses de fonctionnement augmentent de + 0,3 %.

En ajoutant les budgets annexes des collectivités, en ajoutant aussi les syndicats et en neutralisant certains flux entre budgets et entre personnes morales différentes (communes, GFP, syndicats, départements, régions et CTU), les dépenses de fonctionnement augmentent en 2018 de + 0,9 %, donc sensiblement plus vite que celles des seuls budgets principaux. D'une part les dépenses des budgets annexes augmentent depuis plusieurs années plus vite que celles des budgets principaux, d'autre part les dépenses des syndicats ont augmenté en 2018, contrairement à la tendance baissière observée les deux années précédentes. Avant 2018, les dépenses de fonctionnement consolidées évoluaient de manière quasi identique à celles des seuls budgets principaux, ce n'est plus le cas en 2018 (*cf. encadré*).

GRAPHIQUE 2 - TAUX DE CROISSANCE ANNUELS DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT, SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITÉ



Source : DGFiP, comptes de gestion - budgets principaux ; calculs DGCL. Évolutions neutralisées des modifications institutionnelles sur la période (CTU, Corse, MGP, Métropole de Lyon.)

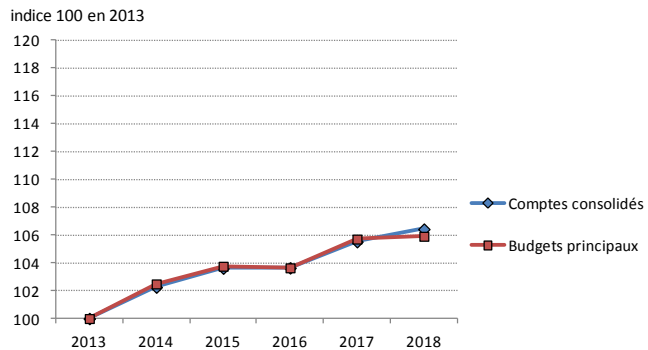
Encadré : la consolidation des comptes des collectivités locales

- La publication des comptes complets des collectivités locales implique de présenter, en plus de leurs budgets principaux (BP), les budgets annexes (BA) (cf. annexes 2A et 2B). Additionner simplement ces comptes négligerait cependant le fait que certaines dépenses et recettes correspondent en réalité à des flux entre le budget principal et ses budgets annexes. On identifie les comptes à neutraliser et on soustrait, en dépenses et en recettes, le montant de ces flux entre le budget principal et ses budgets annexes.

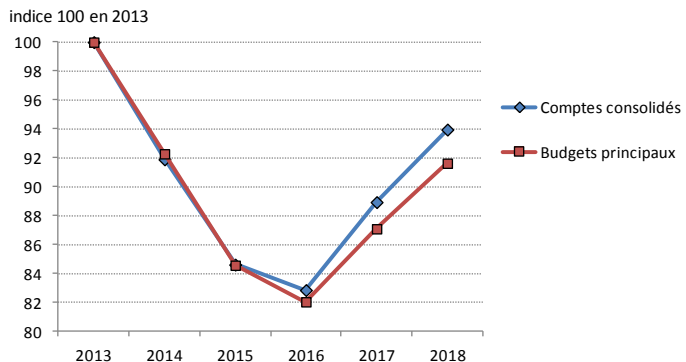
- Présenter un compte consolidé des collectivités locales nécessite aussi de lui intégrer les syndicats. D'une part, ils représentent un volume de dépenses du même ordre de grandeur que les budgets annexes, et d'autre part, ils leur sont en quelque sorte complémentaires : quand les dépenses de fonctionnement des budgets annexes augmentaient plus vite que celle des budgets principaux, les dépenses des syndicats ralentissaient, et inversement pour les dépenses d'investissement. La complémentarité la plus évidente entre budgets annexes et syndicats s'observe pour les activités de transports, de voirie et le traitement des déchets. Négliger les syndicats reviendrait alors à biaiser l'évolution des dépenses des collectivités (cf. le bulletin d'information statistique de la DGCL BIS n°126, novembre 2018).

- De même qu'il faut neutraliser les flux entre le budget principal d'une collectivité et ses budgets annexes pour pouvoir agréger l'ensemble de ses budgets, il faut neutraliser les flux entre les différentes collectivités pour pouvoir agréger les comptes des collectivités : flux entre communes pour présenter un compte de l'ensemble des communes, flux entre communes et groupements à fiscalité propre (GFP) pour les comptes du bloc communal (cf. annexe 2C), flux entre bloc communal, départements et régions pour présenter le compte de l'ensemble des collectivités locales (cf. annexe 2D). Les flux d'investissement sont importants entre les régions/départements et le bloc communal et négliger ces flux reviendrait à surestimer le montant des investissements de près de 4 Md€.

Dépenses de fonctionnement : évolution depuis 2013



Dépenses d'investissement : évolution depuis 2013



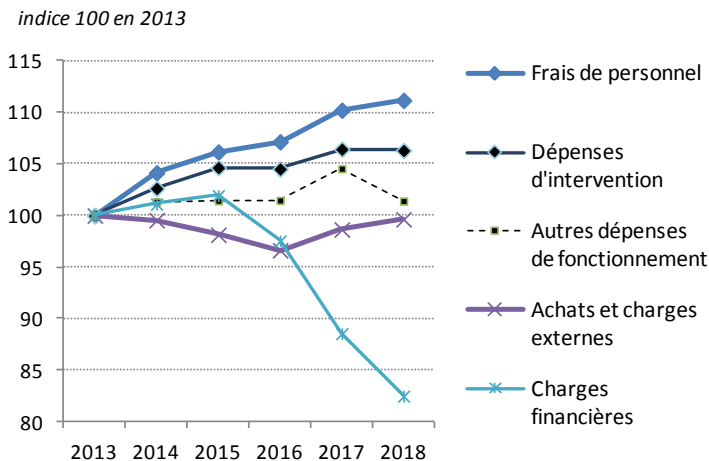
Évolution par nature de dépenses

Le ralentissement global des dépenses de fonctionnement provient, d'une part, de la maîtrise des dépenses d'intervention (subventions) : - 0,1 % en 2018 (après + 1,8 % en 2017) et, d'autre part, du ralentissement des dépenses de personnel (+ 0,9 % en 2018 après + 2,9 %). Ce dernier est conforme à ce qui était attendu, compte tenu de l'absence de revalorisation du point d'indice de la fonction publique en 2018 et de la stabilité du taux de cotisations employeurs dues à la CNRACL.

Dans une moindre mesure, mais dans contexte d'inflation plus forte que les années précédentes, les achats et charges externes ont eux aussi contribué au ralentissement des dépenses (+ 1,0 % en 2018, après + 2,1 % en 2017) (*graphique 3*). Les achats et charges externes enregistrés par les syndicats (+ 3,2 %) et par les budgets annexes (+ 8,1 %) progressent en revanche plus nettement.

Les charges financières continuent de diminuer fortement (- 6,8%), pour la troisième année consécutive.

GRAPHIQUE 3 - ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT, SELON LA NATURE DES DÉPENSES



Source : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux ; calculs DGCL.

Des recettes de fonctionnement portées par la fiscalité indirecte

Comme les dépenses, les recettes de fonctionnement ralentissent en 2018 (+1,1 %, après +2,3 % en 2017) (*graphique 1*).

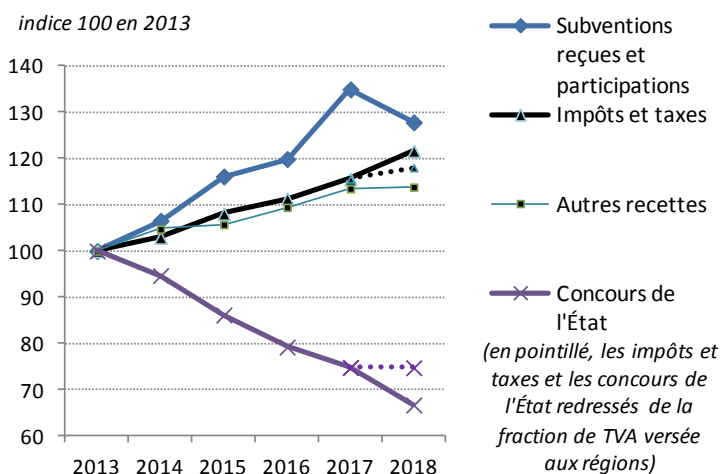
D'une part, les subventions reçues et les participations reviennent sur leur trajectoire d'avant 2017 (*graphique 4*), année exceptionnelle, marquée par le transfert des compétences de transport des départements vers les régions et par les participations versées en conséquence par les départements (et enregistrées en recettes par les régions).

D'autre part, les concours de l'État reculent. Ce recul est en fait uniquement dû à la suppression de la DGF versée aux régions et aux CTU, DGF remplacée par une fraction de TVA (4,1 Md€), comme le prévoit l'article 16 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. En intégrant ce transfert de fiscalité aux concours de l'État, ces derniers sont en fait stables par rapport à 2017

(graphique 4). Cette stabilité, après plusieurs années de baisse, provient du fait que la participation des collectivités locales à la maîtrise des dépenses publiques ne prend plus la forme de la "contribution au redressement des finances publiques" des quatre années antérieures mais s'inscrit désormais dans un "pacte de confiance". Ce dernier se traduit par la stabilité des concours financiers et un effort concerté de maîtrise de la dépense, prenant notamment la forme de la contractualisation entre l'Etat et les 322 plus grandes collectivités, prévue à l'article 29 de la loi de programmation.

La fiscalité est le principal élément des recettes des collectivités (70 % de recettes de fonctionnement en 2018). La fraction de TVA reçue par les régions en 2018 y est désormais incluse, et les recettes fiscales augmentent de + 5,2 %. Neutralisées de ce transfert de TVA, elles augmentent de + 2,1 % (graphique 4).

GRAPHIQUE 4 - ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT, SELON LA NATURE DES RECETTES



Source : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux ; calculs DGCL.

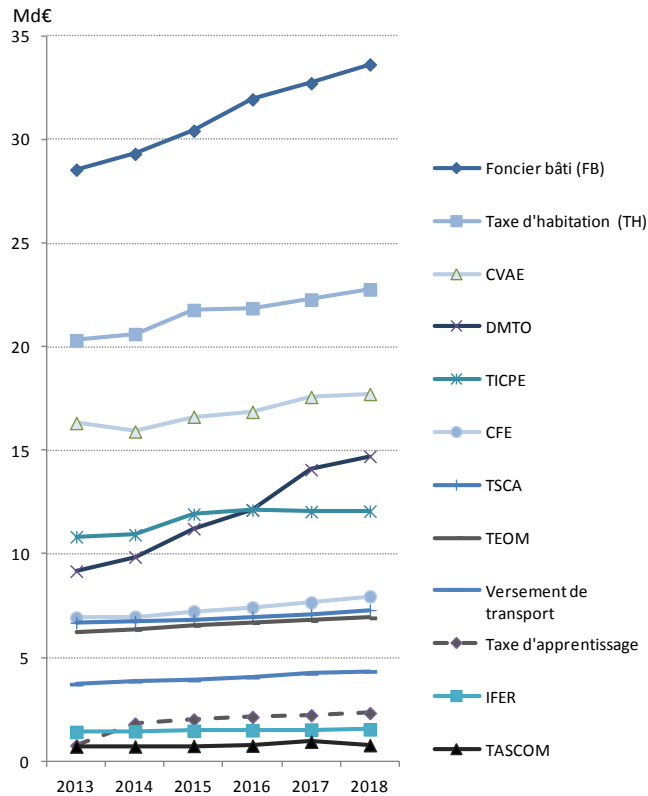
Concernant la fiscalité locale proprement dite, les collectivités bénéficient en 2018 d'une revalorisation importante des valeurs locatives pour les taxes ménages (+ 1,2 % après + 0,4 % en 2017). Les taux des taxes foncières et d'habitation croissent, eux, très modérément, comme habituellement à ce stade des cycles électoraux.

Les recettes de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sont une nouvelle fois dynamiques (+ 4,6 %), mais moins qu'en 2017 (+ 15,9 %) (graphique 5).

À l'inverse, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) augmente peu (+ 0,8 %), après avoir beaucoup augmenté en 2017 (+ 4,3 %). Cet à-coup provient, en plus des variations de la valeur ajoutée des entreprises, de modifications législatives récentes sur la façon de calculer la CVAE pour les entreprises membres de groupes. D'une année sur l'autre, le jeu successif des versements d'acomptes des entreprises et des reversements de l'État rend délicate l'interprétation des évolutions de la CVAE.

La taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques ne progresse pas en 2018, et la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) diminue, revenant à son niveau de 2013 après la hausse exceptionnelle de 2017 du fait des acomptes versés cette année-là au titre de l'année 2018.

GRAPHIQUE 5 - PRODUITS DES PRINCIPALES RECETTES FISCALES DEPUIS 2013



Source : DGFIP, Recensement des éléments d'imposition et Comptes de gestion - budgets principaux et annexes ; calculs DGCL. (Cf. l'annexe 8 du rapport final à venir pour un panorama plus complet de la fiscalité locale).

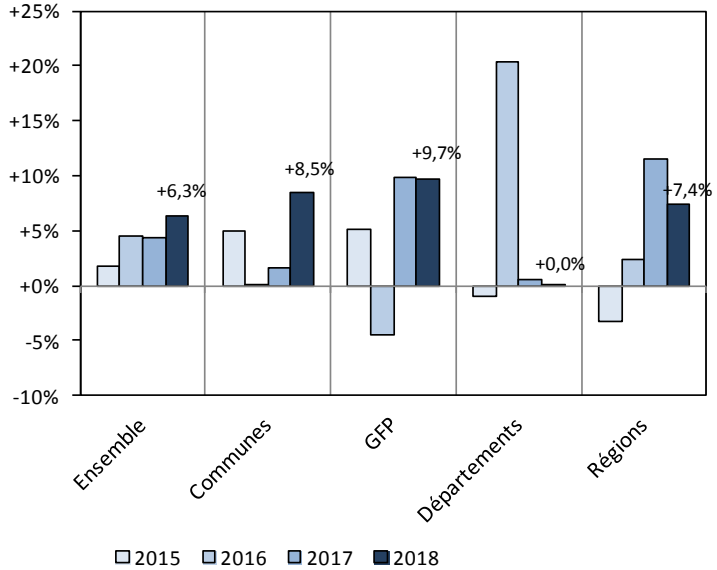
Nouvelle hausse de l'épargne brute en 2018

La progression des recettes de fonctionnement (+ 1,1 %) étant plus vive que celle des dépenses (+ 0,2 %), l'épargne brute augmente (+ 6,3 %). Cette progression est plus forte que celle des trois dernières années, mais les situations par niveaux de collectivités sont en fait assez contrastées (graphique 6).

L'épargne brute progresse ainsi plus vite dans le secteur communal (+ 8,5 % pour les communes et + 9,7 % pour leurs groupements à fiscalité propre) que dans les régions (+ 7,4 %) et les départements (+ 0,0 %). L'accélération de l'épargne brute de l'ensemble des collectivités depuis quatre ans n'est donc qu'apparente : l'épargne brute n'accélère que pour les communes ; elle ralentit pour les groupements et les régions et ne progresse plus pour les départements. Par ailleurs, au sein même de chaque catégorie, les évolutions de ce solde peuvent également être disparates d'une collectivité à une autre.

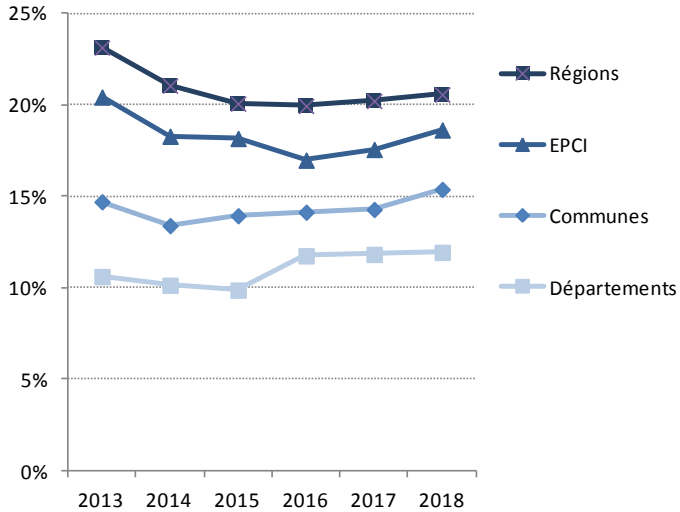
Le taux d'épargne brute, c'est-à-dire l'épargne rapportée aux recettes de fonctionnement, progresse en 2018 pour tous les niveaux de collectivité sauf les départements, pour la deuxième année consécutive (graphique 7).

GRAPHIQUE 6 - TAUX DE CROISSANCE ANNUELS DE L'ÉPARGNE BRUTE (RECETTES DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT), SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITÉ



Source : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux ; calculs DGCL. Evolutions neutralisées des modifications institutionnelles sur la période (CTU, Corse, MGP, Métropole de Lyon)

GRAPHIQUE 7 - TAUX D'ÉPARGNE BRUTE (épargne brute / recettes de fonctionnement), SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITÉ



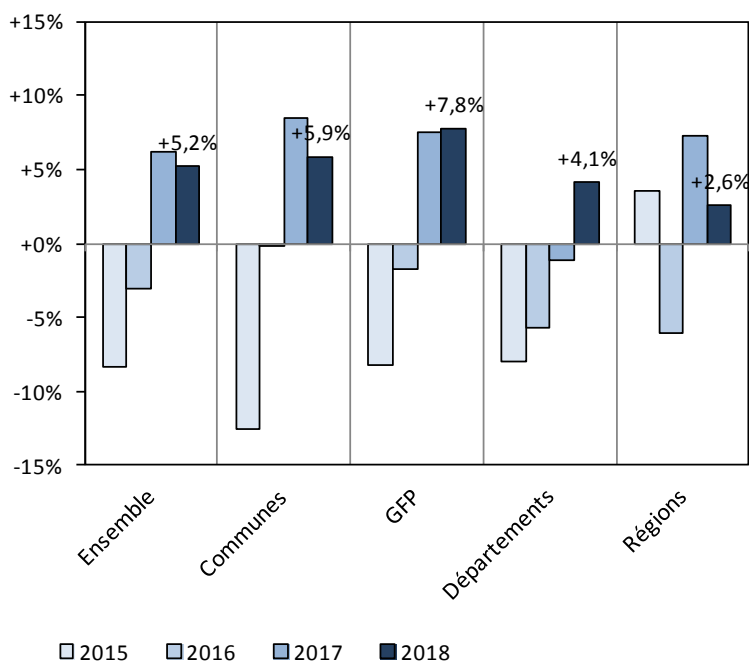
Source : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux ; calculs DGCL.

Nouvelle hausse des dépenses d'investissement

En 2017, la reprise de l'investissement avait été plus faible et plus tardive qu'attendu. En 2018, l'investissement augmente de +5,2 %, donc un peu moins rapidement qu'en 2017 (*graphique 8*). La reprise est plus vigoureuse dans le secteur communal et en particulier dans les groupements (+7,8 %). Elle a été notamment soutenue par les dotations (DSIL et DETR). L'investissement des départements (+4,1 %) reprend seulement cette année, après un mouvement ininterrompu de baisse depuis 2009. L'investissement des régions reste en revanche plus ternes (+2,6 %), la hausse des subventions versées (notamment celles provenant de la gestion des fonds européens) compensant à peine la baisse des dépenses d'équipement.

Les comptes consolidés (c'est-à-dire augmentés des budgets annexes, des budgets des syndicats et diminués de certains flux croisés entre budgets et entre collectivités) indiquent une augmentation de l'investissement de +5,6 %.

GRAPHIQUE 8 - TAUX DE CROISSANCE ANNUELS DE L'INVESTISSEMENT, SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITÉ



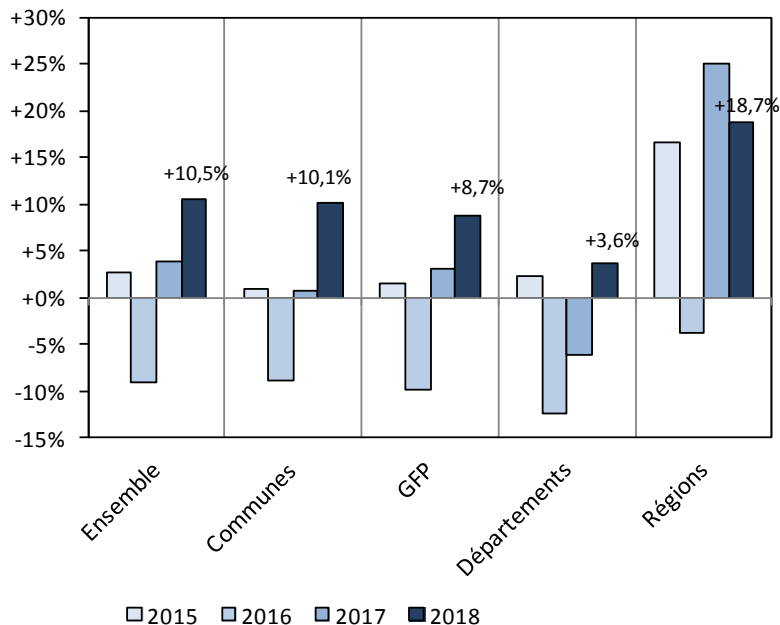
Source : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux ; calculs DGCL. Evolutions neutralisées des modifications institutionnelles sur la période (CTU, Corse, MGP, Métropole de Lyon)

Forte hausse des recettes d'investissement dans le secteur communal

Les recettes d'investissement augmentent de +10,1 % dans les communes et de +8,7 % dans leurs groupements à fiscalité propre (*graphique 9*). Cette forte progression provient, d'une part, du développement des subventions et dotation d'investissement (dont la DSIL et la DETR) mais aussi de la forte progression du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) (+9,8 % pour le secteur communal).

Les recettes d'investissement sont en revanche moins lisibles pour les départements (+3,6 %) et les régions (+18,7%) à cause des transferts de la compétence de transport et, pour les régions, de la montée en puissance de la gestion des fonds européens, en 2017 et en 2018.

GRAPHIQUE 9 - TAUX DE CROISSANCE ANNUELS DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (HORS EMPRUNTS), SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITÉ



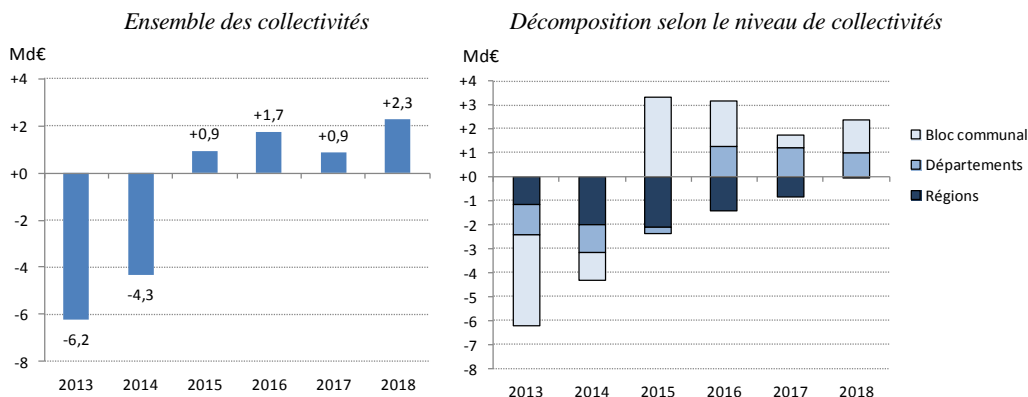
Source : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux ; calculs DGCL. Evolutions neutralisées des modifications institutionnelles sur la période (CTU, Corse, MGP, Métropole de Lyon)

Les collectivités sont en situation de capacité de financement pour la quatrième année consécutive

Les collectivités locales dégagent une capacité de financement pour la quatrième année consécutive : le solde entre les recettes et dépenses avant opérations sur la dette s'élève à +2,3 Md€ en 2018. Cependant, la situation est variable selon le niveau de collectivités : les régions ont, encore en 2018, un besoin de financement, même s'il s'est considérablement réduit par rapport aux années précédentes, tandis que les départements et le secteur communal dégagent un solde positif, comme en 2017 (*graphique 10*).

Les comptes consolidés délivrent le même message que les seuls budgets principaux, à savoir une amélioration de la capacité de financement par rapport à 2017 (+ 2,0 Md€ en 2018, après + 1,4 Md€).

GRAPHIQUE 10 - CAPACITÉ (+) OU BESOIN (-) DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITÉS



Lecture : en 2018 les collectivités locales ont dégagé une capacité de financement de + 2,3 Md€. Le bloc communal a contribué à cette capacité à hauteur de + 1,4 Md€, les départements à hauteur de + 1,0Md€ et les régions ont eu un besoin de financement de - 0,1 Md€.

Source : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux ; calculs DGCL.

Stabilisation du stock de dette pour la première fois depuis 2003

En 2018, le volume des emprunts contractés continue de diminuer pour atteindre 13,3 Md€. Dans le même temps les remboursements de dette progressent et dépassent 14 Md€. Le flux net de dette sur l'année ressort donc négatif à -700 M€. À ces mouvements sur les flux de dette viennent s'ajouter des opérations non budgétaires de transferts de dette (en provenance des syndicats notamment) ou d'inscription d'encours au titre de partenariat public-privé (PPP) sur quelques collectivités et des capitalisations d'indemnités de remboursement anticipé.

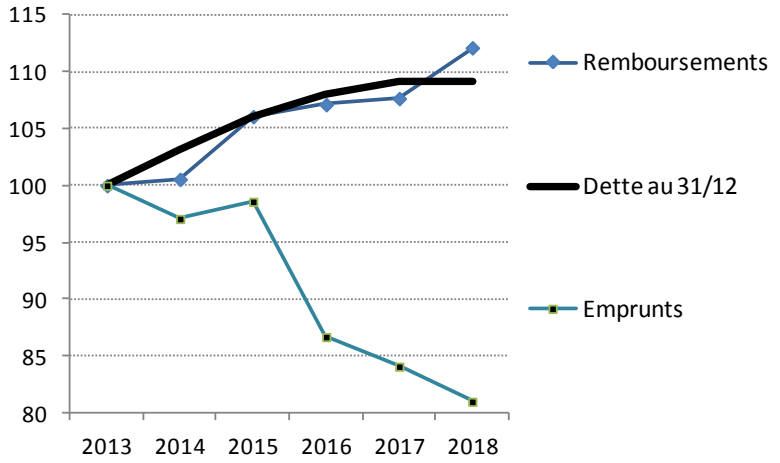
Au final, le stock de dette se stabilise en 2018 (+ 0,1%), pour la première fois depuis 2003. L'agrégation avec les syndicats et les budgets annexes ne modifie

pas ce constat : le bloc communal stabilise son encours, les départements le réduisent et les régions l'augmentent légèrement.

Cette stabilisation du stock de dette, conjointe à l'amélioration de l'épargne brute, améliore la capacité de désendettement des collectivités locales pour la troisième année consécutive (*graphique 12*).

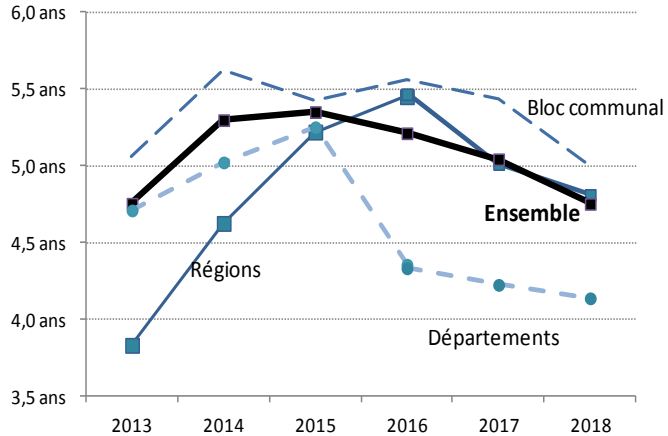
GRAPHIQUE 11 - ÉVOLUTION DES ÉLÉMENTS DE LA DETTE DEPUIS 2013

indice 100 en 2013



Source : DGFîP, comptes de gestion - budgets principaux ; calculs DGCL

GRAPHIQUE 12 - CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT, SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITÉ



Lecture : la capacité de désendettement (dette / épargne brute) répond à la question : en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ? On l'exprime en années : si elle baisse, la situation s'améliore.

Source : DGFîP, comptes de gestion - budgets principaux ; calculs DGCL

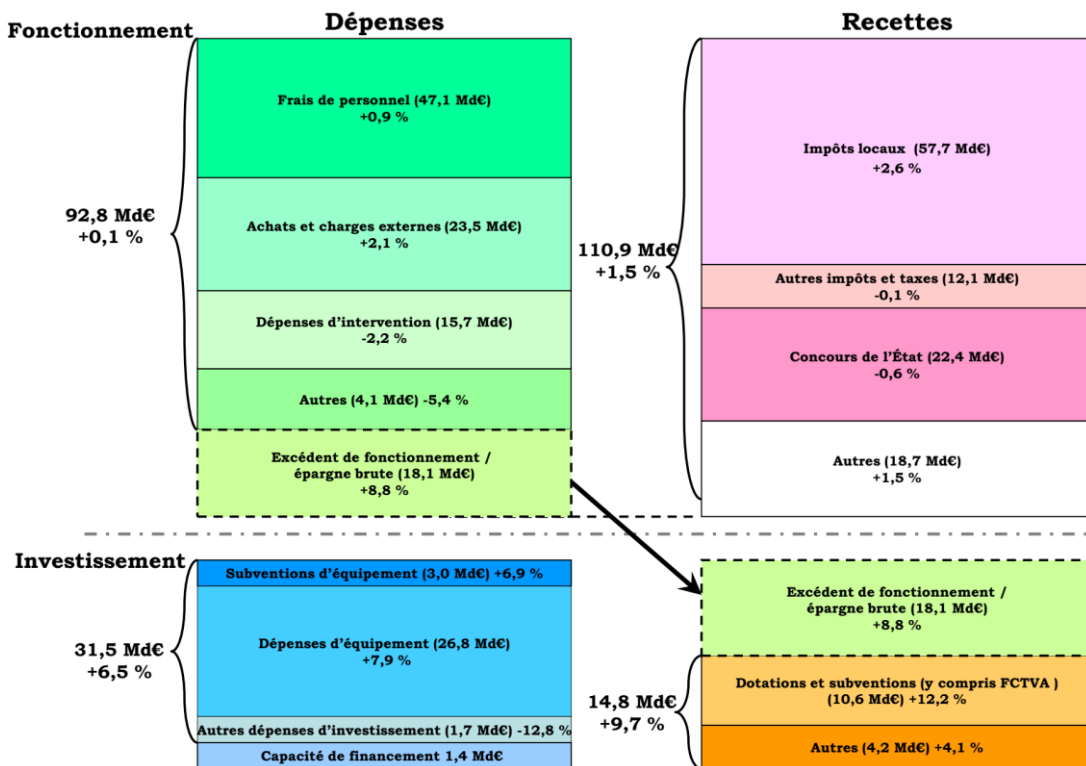
Fiches par niveau de collectivités

Les finances du secteur communal

GUILLAUME LEFORESTIER (DGCL)

(communes, groupements à fiscalité propre, établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du grand Paris (MGP), et métropole de Lyon)

LA SITUATION FINANCIÈRE DU SECTEUR COMMUNAL^(a) EN 2018



(a) Y compris la métropole de Lyon et les EPT de la métropole du Grand Paris.

Source : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux ; calculs DGCL.

Principaux résultats

En 2018, les dépenses de fonctionnement du secteur communal s'établissent à 92,8 Md€, niveau quasiment stable par rapport à 2017 (+ 0,1 %, après + 1,7 % en 2017). Le ralentissement des frais de personnel (+ 0,9 % contre + 3,2 % en 2017) et la baisse des dépenses d'intervention (- 2,2 % contre - 0,6 % en 2017) expliquent, pour l'essentiel, cette quasi-stagnation. Les achats et charges externes augmentent en revanche un peu plus fortement qu'en 2017 (+ 2,1 %, contre + 1,6 % en 2017). Ces évolutions relatives aux dépenses de fonctionnement interviennent dans le contexte de la contractualisation entre l'État et les plus grandes collectivités visant à fixer une norme d'évolution à cette composante des dépenses. Comme les années précédentes, les dépenses de fonctionnement des groupements à fiscalité propre sont plus dynamiques (+ 2,1 %) que celles des communes (- 0,6 %).

Les recettes de fonctionnement du secteur communal s'établissent à 110,9 Md€, en augmentation de + 1,5 %, un rythme un peu moindre qu'en 2017 (+ 2,0 %). La progression des impôts locaux reste soutenue (+ 2,6 %) malgré une faible utilisation du levier fiscal sur les taux d'imposition, alors que les autres impôts indirects et taxes se stabilisent (- 0,1 %). Les concours de l'État diminuent de - 0,6 %, moins fortement qu'en 2017 (- 2,2 %).

L'épargne brute augmente de + 8,8 %, une dynamique qui se retrouve dans les communes comme dans les groupements à fiscalité propre.

Les dépenses d'investissement (hors remboursements de dette) du secteur communal enregistrent une hausse de + 6,5 % (après + 8,2 % en 2017), dans la moyenne de ce qui est attendu à ce stade du cycle électoral. Cette progression provient aussi bien des dépenses d'équipement (+ 7,9 %) que des subventions d'équipement versées (+ 6,9 %). La progression des dépenses d'équipement est nettement plus forte pour les groupements de communes à fiscalité propre (+ 11,0 %) que pour les communes (+ 6,9 %), mais les communes représentent encore les trois quarts des dépenses d'équipement du secteur communal (hors budgets annexes).

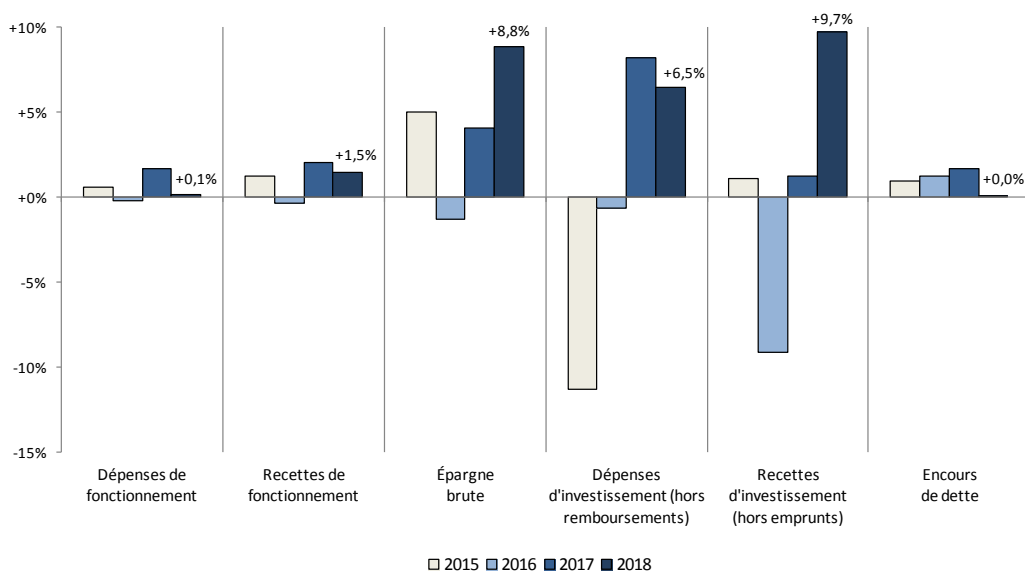
De même, les recettes d'investissement (hors emprunts) du secteur communal augmentent sensiblement plus fortement en 2018 (+ 9,7 %) qu'en 2017 (+ 1,3 %). Cette augmentation est due aussi bien au fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), en hausse + 9,8 %, qu'aux autres dotations et subventions d'équipement (+ 13,3 %).

Au total, la capacité de financement du secteur communal s'établit à + 1,4 Md€ en 2018 (après + 0,5 Md€ en 2017) ce qui se traduit par un flux net de dette négatif (- 0,6 Md€) et un fonds de roulement en augmentation de + 0,82 Md€

Le stock de dette, par ailleurs impacté par des mouvements non budgétaires, se stabilise à 90,3 Md€.

FICHES PAR COLLECTIVITÉS - LES FINANCES DU SECTEUR COMMUNAL

GRAPHIQUE 1 - TAUX DE CROISSANCE ANNUELS DES PRINCIPAUX AGRÉGATS COMPTABLES DES COMMUNES ET DE LEURS GROUPEMENTS À FISCALITÉ PROPRE



Source : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux ; calculs DGCL.

Principales modifications de périmètre dans le secteur communal

Le secteur communal comprend les communes, les groupements à fiscalité propre (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles), les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du Grand Paris, ainsi que la métropole de Lyon. Cette dernière est une collectivité territoriale à statut particulier et exerce, sur son territoire, les compétences d'un département et d'un groupement à fiscalité propre ; dans les analyses menées dans ce rapport, elle est rattachée au secteur communal, de façon cohérente avec ce qui est fait en comptabilité nationale.

Au 1er janvier 2018, la France comptait 35 357 communes, à la suite de la mise en place de 37 communes nouvelles, issues de la fusion de 96 anciennes communes. On comptait également 1 263 groupements à fiscalité propre, soit seulement trois de moins qu'en 2017. Cela est dû à la disparition d'une communauté de communes (CC) dont les communes ont rejoint d'autres groupements et aux fusions de 4 EPCI deux à deux. Après la forte réduction du nombre d'EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2017 (- 39 %) liée à la mise en œuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) prévus par la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la république), la carte intercommunale a peu changé au cours de l'année 2017. Par ailleurs, il n'y a plus que 4 communes isolées qui sont des îles monocommunes, bénéficiant d'une dérogation législative : l'île d'Yeu, l'île de Sein, l'île de Bréhat et l'île d'Ouessant. Au 1er janvier 2017, il y avait une cinquième commune isolée : la commune nouvelle de Loire-Authion, créée en 2016 et restée isolée pendant deux ans. Elle est désormais membre de la CU Angers Loire Métropole.

Les dépenses de fonctionnement, en faible augmentation pour les petites communes, en baisse pour les grandes

En 2018, les dépenses de fonctionnement du secteur communal atteignent 92,8 Md€, niveau stable par rapport à 2017 (+ 0,1 %). Les augmentations des dépenses concernent les achats et charges externes (+ 2,1 %) et, dans une moindre mesure, les frais de personnel, qui augmentent nettement moins vite qu'en 2017 (+ 0,9 % contre + 3,2 % en 2017). Par ailleurs, les dépenses d'intervention baissent plus fortement qu'en 2017 (- 2,2 % après - 0,6 %). Les frais de personnel représentent plus de la moitié des dépenses de fonctionnement (50,7 % en 2018, contre 50,5 % en 2017 et 49,6 % en 2016).

Les dépenses de fonctionnement des groupements à fiscalité propre augmentent, (+ 2,1 %), tandis que celles des communes diminuent (- 0,6 %). Cela traduit l'important mouvement de transferts de compétences ayant eu lieu, au cours de l'année 2017, des communes et des syndicats intercommunaux vers les groupements à fiscalité propre et dont les effets perdurent en 2018. Notamment, les frais de personnel progressent de + 4,5 % pour les groupements à fiscalité propre et stagnent pour les communes (+ 0,0 %). De même, les dépenses d'intervention des groupements augmentent (+ 3,7 %) mais celles des communes reculent (- 6,6 %).

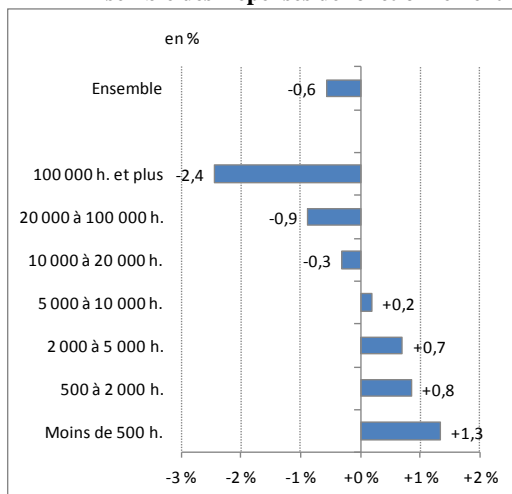
L'évolution des dépenses de fonctionnement varie selon la taille des communes. Au dessous de 10 000 habitants, l'évolution est positive. Cette évolution passe, progressivement, de + 1,3 % pour les plus petites communes (moins de 500 habitants) à seulement + 0,2 % pour les communes de taille moyenne (de 5 000 à 10 000 habitants) (*graphique 1*). Au dessus de 10 000 habitants, les dépenses de fonctionnement diminuent. La baisse est la plus forte pour les communes de plus de 100 000 habitants (- 2,4 %). Cette différence entre les grandes et les petites communes se retrouve essentiellement dans les achats et charges externes et dans les frais de personnel. Les achats et charges externes augmentent pour toutes les strates de population, mais surtout pour les plus petites communes : + 4,8 % pour les communes de moins de 500 habitants, + 0,9 % pour les communes de 20 000 habitants à 100 000 habitants (et + 1,8 % pour les communes plus de 100 000 habitants). Pour les frais de personnel, l'évolution est positive pour les communes de moins de 10 000 habitants mais négative pour les communes allant de 10 000 habitants à 100 000 habitants.

Pour les communes de plus de 100 000 habitants, les frais de personnel augmentent de + 0,9 % ; la forte baisse des dépenses de fonctionnement de ces communes s'explique par la très forte diminution de leurs dépenses d'intervention (- 14,1 %) à la suite de la modification des flux de subventions entre la Ville et le département de Paris. Hors Paris, leurs dépenses d'intervention baissent tout de même (- 2,5 %), ainsi que leurs dépenses de fonctionnement (- 0,6 % au lieu de - 2,4 %). Les dépenses d'intervention sont d'ailleurs en baisse pour toutes les autres strates de population, autour de - 3 % (*graphique 1*).

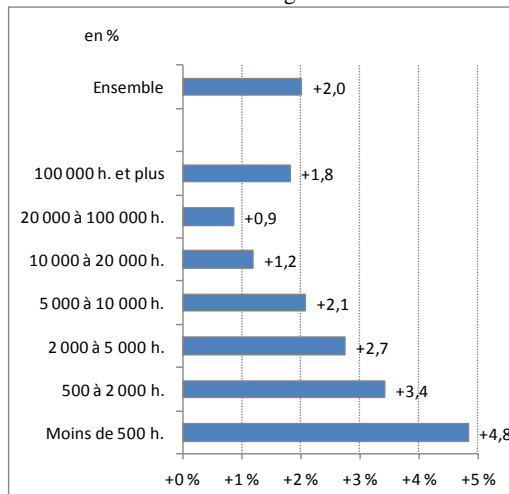
Pour les groupements à fiscalité propre, la croissance des dépenses de fonctionnement est plus importante pour ceux de petite taille (+ 5,0 % pour les groupements de moins de 100 000 habitants, contre + 0,3 % pour les plus de 100 000 habitants). Les dépenses de fonctionnement par habitant sont plus élevées pour les grandes collectivités, et pour celles se situant en zone touristique ou en montagne (*cf. encadré*).

Graphique 1 - Taux de croissance en 2018 des dépenses de fonctionnement des communes, par type de dépenses et par strate de population

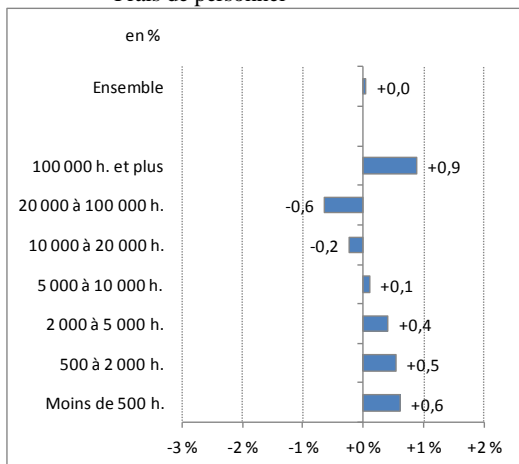
Ensemble des Dépenses de fonctionnement



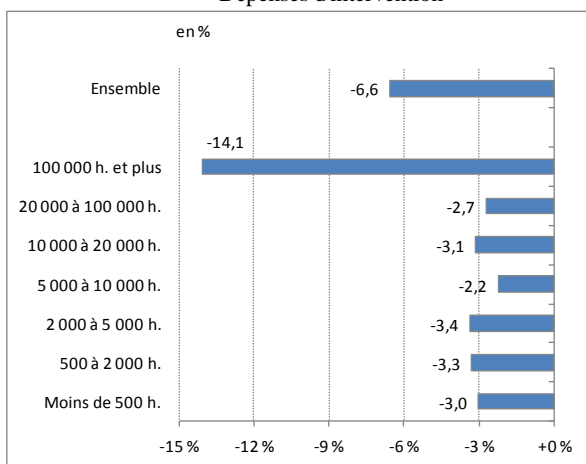
dont : Achats et charges externes



Frais de personnel



Dépenses d'intervention



Lecture : Entre 2017 et 2018, les dépenses de fonctionnement des communes de 100.000 habitants et plus ont diminué de 2,4 %. Cette baisse s'explique par celle des dépenses d'intervention (- 14,1 %), conséquence de la modification des flux de subventions entre la Ville et le département de Paris (ce qui se répercute sur l'évolution du total des dépenses de fonctionnement). Hors Paris, les dépenses d'intervention baissent de -2,8 % (au lieu de -6,6 %) et les dépenses de fonctionnement stagnent (0,0 % au lieu de -0,6 %)

Champ pour les calculs sur les strates : France métropolitaine et DOM ; évolution calculée à périmètre constant (c'est-à-dire hors communes nouvelles).

Source : DGFiP, comptes de gestion - budgets principaux ; calculs DGCL.

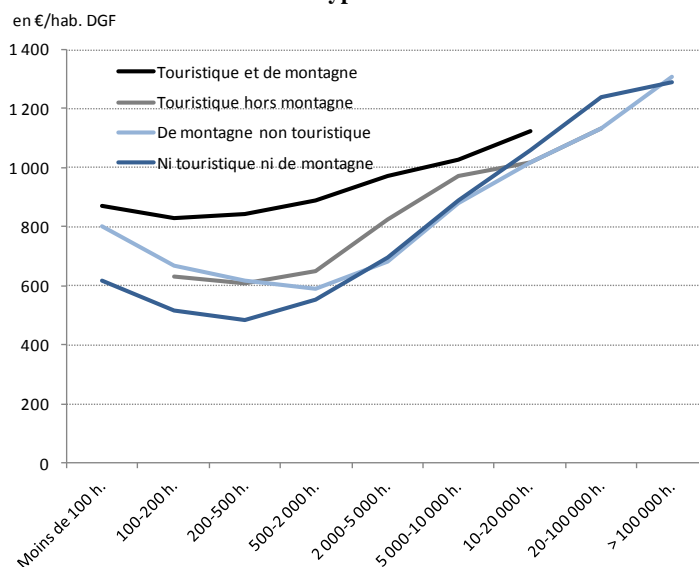
Encadré - Dépenses par habitant : des disparités selon la taille et les caractéristiques économiques ou géographiques des collectivités

Communes

De façon générale, et en moyenne, les dépenses de fonctionnement par habitant décroissent avec la taille de la commune jusque 500 habitants, puis elles croissent quand la taille de la commune augmente. Pour les communes les moins peuplées, ce sont les achats et charges externes qui pèsent davantage, du fait des frais fixes. Pour les plus grandes communes en revanche, ce sont essentiellement les frais de personnel qui expliquent la croissance avec la taille de la commune. En effet, le nombre d'agents d'une commune augmente plus que proportionnellement à sa taille. Plus nombreux dans les grandes communes, les emplois sont aussi plus diversifiés et plus qualifiés. Ce phénomène est accentué par les charges dites « de centralité » : les grandes communes mettent en œuvre des services et des équipements qui sont aussi utilisés par les communes voisines. Dans la littérature économique, deux raisons principales sont avancées pour expliquer la croissance des dépenses par habitant avec la taille des communes. La première est un effet "taille critique" : certains équipements publics (stades, musées, etc.) ne se justifient que s'ils bénéficient à un nombre suffisant de personnes, et ne se trouvent donc que dans les communes les plus grandes. La seconde raison est le fait que les grandes villes connaissent des problèmes de « congestion » et qu'elles doivent donc financer des services publics, notamment de transport, pour pallier à ces problèmes. D'autres explications peuvent être mises en avant, comme le fait que le taux de pauvreté est plus élevé dans les grandes villes, ce qui peut nécessiter plus de dépenses sociales, ou encore le fait que les grandes villes bénéficient de recettes fiscales plus élevées.

À population identique, les dépenses de fonctionnement par habitant sont, par ailleurs, plus élevées pour les communes touristiques et pour les communes de montagne que pour les autres communes. En dessous de 10 000 habitants, c'est pour les communes à la fois touristiques et de montagne que les dépenses par habitant sont les plus élevées, l'écart étant particulièrement important pour les plus petites communes (*graphique 2*). Plus les communes sont grandes, plus les différences s'estompent.

Graphique 2 - Dépenses de fonctionnement par habitant des communes en 2018, selon leur type et leur taille



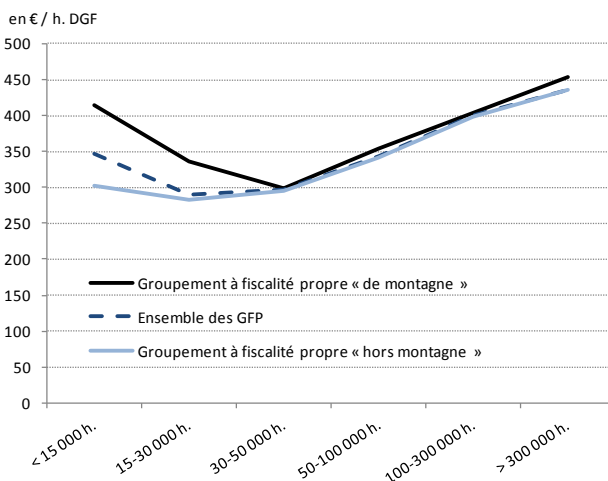
Source : DGFip, comptes de gestion; Insee (population DGF en 2018 - année de référence 2015). Budgets principaux.

Groupements à fiscalité propre

Les groupements à fiscalité propre connaissent aussi des disparités dans leurs dépenses par habitant. Les dépenses de fonctionnement par habitant décroissent de 346 €/habitant pour les groupements de moins de 15 000 habitants, jusqu'à 290 €/habitant pour ceux entre 15 000 et 30 000 habitants. Puis, pour les groupements de plus grande taille de population, les dépenses augmentent avec la strate de population, passant de 296 €/habitant pour les groupements entre 30 000 et 50 000 habitants à 437 €/habitant pour les plus de 300 000 habitants (*graphique 3*). Ce mouvement est dû, pour une bonne part, aux dépenses d'intervention et aux frais de personnel, et dans une moindre mesure aux achats et charges externes.

Comme pour les communes, on constate également des différences entre les groupements de montagne (définis comme les groupements dont la moitié au moins des communes sont en zone de montagne) et les autres. En effet, à taille donnée, les dépenses de fonctionnement par habitant des groupements de montagne sont en moyenne supérieures à celles des autres groupements. Cette différence est marquée pour les groupements de moins de 30 000 habitants, mais elle s'estompe pour les groupements de taille supérieure à 30 000 habitants (*graphique 3*).

Graphique 3 - Dépenses de fonctionnement par habitant des groupements a fiscalité propre en 2018, selon leur type et leur taille



Source : DGFIP, comptes de gestion; Insee (population DGF en 2018 - année de référence 2015), Budgets principaux.

Augmentation des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 110,9 Md€, en augmentation de + 1,5 %, croissance moindre qu'en 2017 (+ 2,0 %).

Les impôts locaux restent pourtant dynamiques avec une progression de + 2,6 % (contre + 2,9 % en 2017). Mais ce sont les autres impôts indirects et taxes qui marquent le pas, avec une légère décroissance de - 0,1 % alors qu'ils étaient en progression de + 4,7 % en 2017. La progression des impôts locaux est plus dynamique pour les groupements à fiscalité propre (+ 5,8 %) que pour les communes (+ 1,8 %). Ces progressions interviennent dans un contexte de très faible mobilisation des taux d'imposition dans le bloc communal en 2018 : + 0,08 point en moyenne pour la taxe d'habitation et + 0,17 point pour la taxe sur le foncier bâti. De même, pour les autres impôts indirects et taxes, l'évolution relative aux groupements est orientée à la hausse (+ 3,7 %) alors qu'elle est négative pour les communes (- 3,2 %).

Les concours de l'État sont en légère baisse (- 0,6 %), mais moins fortement que pour les années précédentes (- 2,2 % en 2017 et - 8,5 % en 2016).

Pour les communes comme pour les groupements, il existe des différences selon la strate de population.

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, la hausse des recettes de fonctionnement atteint + 1,2 % alors qu'elle n'est que de + 0,4 % pour les communes de plus de 10 000 habitants. Il y a une dynamique un peu plus forte sur les recettes fiscales des petites communes. Les reversements de fiscalité perçus baissent pour les plus grandes communes de plus de 10 000 habitants alors qu'ils stagnent pour les plus petites. De même, les autres impôts indirects et taxes baissent pour les plus grandes communes de plus de 10 000 habitants alors qu'ils augmentent pour les plus petites. Cette différence provient aussi d'une moindre baisse des concours de l'État pour les plus petites communes que pour les plus grandes. Les interactions et transferts avec les groupements à fiscalité propre expliquent une partie de ces différences.

Pour les groupements à fiscalité propre, l'évolution des recettes de fonctionnement est plus forte pour les groupements de moins de 100 000 habitants (+ 4,5 %) que pour ceux de plus de 100 000 habitants (+ 2,8 %). Cela provient d'une moindre baisse des concours de l'État pour les groupements de moins de 100 000 habitants. Les impôts locaux progressent aussi un peu plus fortement pour les plus petits groupements que pour les plus grands.

Au final, le solde entre recettes et dépenses de fonctionnement, l'épargne brute, augmente de + 8,8 % en 2018 pour le bloc communal (+ 8,5 % pour les communes et + 9,7 % pour les groupements à fiscalité propre).

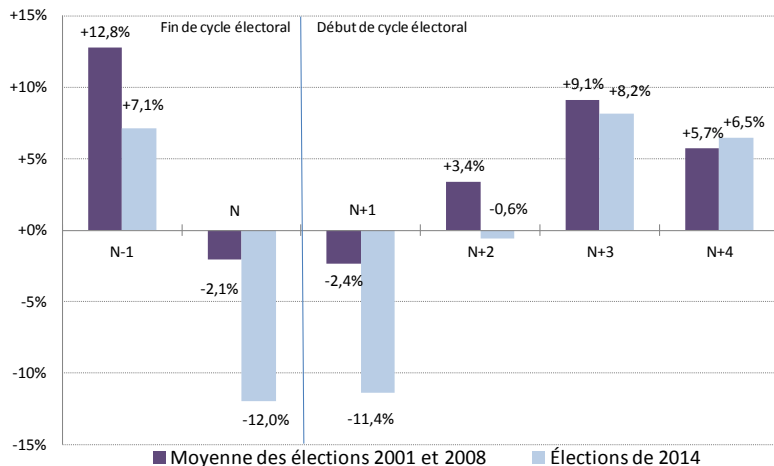
Les dépenses d'investissement en hausse pour la deuxième année consécutive

Les dépenses d'investissement (hors remboursements de dette) du secteur communal sont en hausse de + 6,5 %. C'est une progression un peu moins marquée qu'en 2017, mais conforme à l'évolution habituelle à ce stade du cycle électoral, contrairement aux baisses des années 2014 et 2015, années pour lesquelles le recul des investissements était bien plus important qu'escompté (*graphique 4*). Cette hausse en 2018 est principalement due aux dépenses d'équipements (+ 7,9 %) et, dans une moindre mesure, aux subventions versées (+ 6,9 %, alors qu'elles avaient baissé en 2017).

L'augmentation des dépenses d'investissement (hors remboursement de dette) des groupements à fiscalité propre (+ 7,8 %) est plus forte que celle des communes (+ 5,9 %). Cette différence est due aux dépenses d'équipement, particulièrement dynamique pour les groupements (+ 11,0 %, contre + 6,9 % pour les communes). En revanche, les subventions d'équipement versées par les groupements à fiscalité propre (+ 5,3 %) progressent moins que celles versées par les communes (+ 9,2 %).

La hausse des dépenses d'investissement (hors remboursements de dette) est plus faible pour les communes de plus de 20 000 habitants et pour celles de moins de 500 habitants (*graphique 5*). En revanche, pour les strates de population comprises entre 500 et 20 000 habitants l'augmentation est plus importante, allant jusqu'à + 12,6 % pour les communes de 10 000 à 20 000 habitants.

Graphique 4 - Évolution des dépenses d'investissement du secteur communal (hors remboursements de dette), en fonction de la position dans le cycle électoral

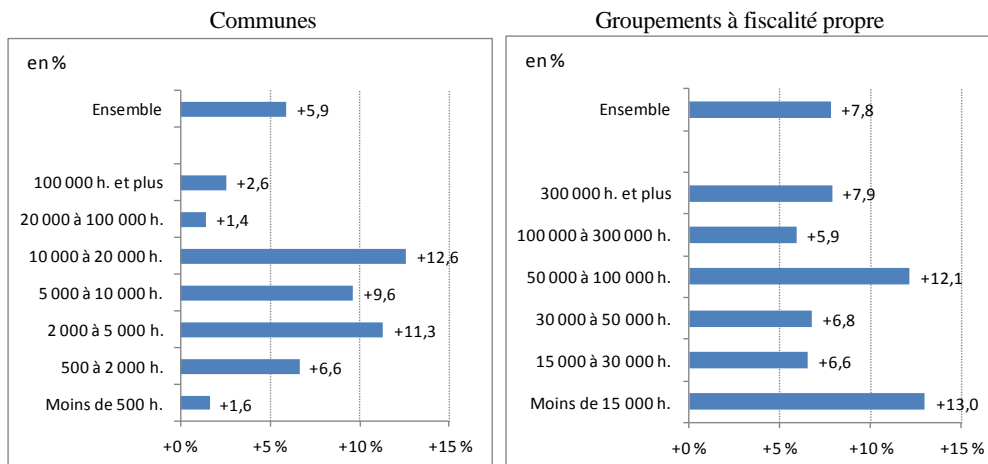


Lecture : la position dans le cycle électoral est indiquée de la façon suivante : N=année de l'élection ; N+1=année suivant l'élection ; N-1=année précédant l'élection etc. Evolution 2014-2015 à champ constant (hors CU de Lyon en 2014 et hors métropole de Lyon en 2015).

Champ : y compris la métropole de Lyon en 2015, 2016, 2017 et 2018.

Source : DGFIP, comptes de gestion ; calculs DGCL. Budgets principaux.

Graphique 5 - Taux de croissance en 2018 des dépenses de d'investissement (hors remboursement de dettes) des communes et des GFP, selon leur taille



Champ : France métropolitaine et DOM ; par strate : évolution calculée à périmètre constant (Communes hors communes nouvelles et Siren des GFP inchangés, ce qui inclut les CA et CU transformées en métropoles).

Lecture : en 2018, les dépenses d'investissement (hors remboursements de dette) des communes de 100 000 habitants et plus ont augmenté de 2,6 %. Celles des groupements à fiscalité propre de plus de 300 000 habitants ont augmenté de 7,9 %.

Source : DGFIP, comptes de gestion ; calculs DGCL. Budgets principaux.

Pour les groupements à fiscalité propre, l'accroissement des dépenses d'investissement (hors remboursements de dette) est un peu plus fort pour ceux de moins de 100 000 habitants (+ 9,3 %) que pour ceux de plus de 100 000 habitants (+ 7,1 %). Cependant, à la différence des communes, la hausse la plus nette concerne les plus petits groupements à fiscalité propre, ceux de moins de 15 000 habitants (+ 13,0 %) (*graphique 5*). Elle est aussi assez marquée pour les grands groupements à fiscalité propre : + 5,9 % pour les groupements de 100 000 à 300 000 habitants, et + 7,9 % pour les groupements à fiscalité propre de plus de 300 000 habitants.

Recettes d'investissement en forte hausse et amélioration de la situation financière

Les recettes d'investissement (hors emprunts) du secteur communal augmentent de + 9,7 %. C'est sensiblement plus qu'en 2017, année pour laquelle la hausse n'était que de + 1,3 %. Cette hausse est due à l'augmentation du FCTVA (+ 9,8 %), après trois années de baisses consécutives, et aussi, pour une bonne part, aux autres dotations et subventions d'équipement (+ 13,4 % en 2018 après une quasi-stagnation de + 0,4 % en 2017).

La capacité de financement du secteur communal (solde entre recettes totales et dépenses totales, hors mouvements sur la dette) s'améliore et s'établit à + 1,38 Md€ (après + 0,51 Md€ en 2017). L'essentiel de cette capacité de financement provient des communes avec + 1,33 Md€.

Globalement, pour le secteur communal, cette situation se traduit par un flux net de dette négatif de - 0,6 Md€ et une augmentation du fonds de roulement de + 0,82 Md€. Le flux de dette négatif ne se traduit pas par une baisse de l'encours de dette car d'autres mouvements non budgétaires viennent s'ajouter (transferts d'encours, syndicaux notamment, capitalisation d'indemnités de remboursements anticipés, encours PPP, ...).

Au final, le stock de dette ressort stable pour le bloc communal en 2018 (+ 0,0 %) : - 0,4 % pour les communes et + 1,2 % pour les groupements à fiscalité propre.

Du fait de l'accroissement de l'épargne brute, la capacité de désendettement (dette rapportée à l'épargne brute) s'améliore de 0,4 année, pour atteindre 5,0 ans.

L'intégration financière, mesurant la part, hors reversements fiscaux, des groupements à fiscalité propre dans les dépenses totales du secteur communal (hors remboursements de dettes) s'établit à 27,9 % en 2018, en hausse de + 0,6 point par rapport à 2017.

Les finances des départements PASCAL SIMON, XAVIER NIEL (DGCL)

hors métropole de Lyon et collectivités territoriales uniques

Introduction méthodologique :

L'analyse des comptes des départements en 2018 est rendue très difficile pour plusieurs raisons :

- L'année 2018 est marquée tout d'abord par la création, au 1er janvier, de la collectivité de Corse, issue de la fusion des deux départements et de la collectivité territoriale de Corse. Les évolutions sur 2018 sont donc présentées à périmètre constant (ici, hors Corse), comme ce fut le cas en 2015 (hors Rhône, lors de la création de la métropole de Lyon) et en 2016 (hors Martinique et Guyane, lors de la création des collectivités territoriales uniques).

- Les transferts de compétences dans le domaine du transport des départements vers les régions ont débuté en 2017, en deux vagues, au 1er janvier et au 1er septembre ; ils se poursuivent en 2018 en année pleine et leurs effets sont donc encore sensibles en 2018. Cela impacte les dépenses de fonctionnement, qui doivent alors être décrites "hors fonction transports", en particulier les achats et charges externes. Les dépenses d'investissements sont beaucoup moins impactées par ces transferts.

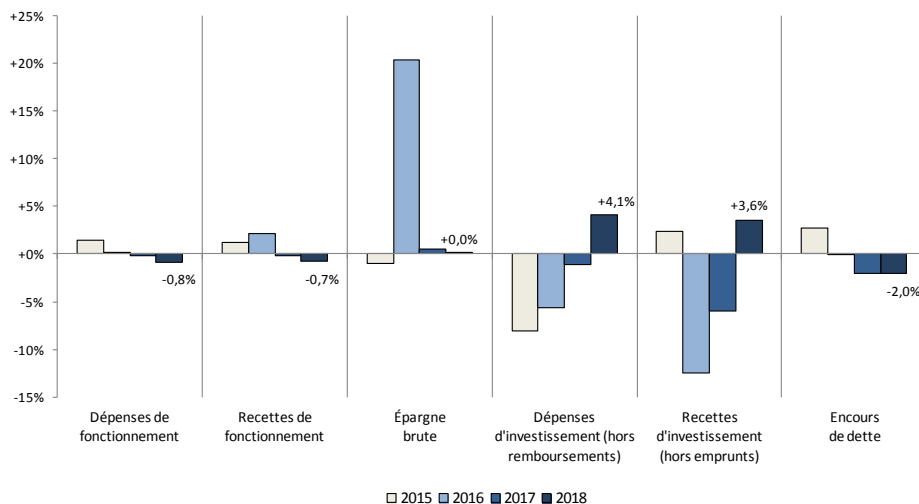
- Ces transferts de compétences vers les régions sont accompagnés d'un transfert de financement, sous la forme d'une diminution de la part de CVAE perçue par les départements, part transférée aux régions. Lorsque le produit de CVAE transféré a dépassé le montant du coût des transferts effectués, les départements concernés ont reçu de la part des régions des attributions de compensation (AC) du transfert de CVAE. Inversement, certains départements ont dû verser une AC à leur région. Ces AC ont évolué entre 2017 et 2018. Les recettes des départements s'en trouvent affectées (en particulier l'agrégat "impôts locaux") et l'analyse des recettes de fonctionnement doit alors être aussi observée "hors attributions de compensation de CVAE".

- En plus d'avoir versé des attributions de compensations, les régions ont aussi pu verser d'autres transferts (notamment en 2017 lors de la mise en place des transferts) : subventions et remboursements de frais, dont les montants sont peu élevés, mais dont les variations sont très fortes. L'agrégat "subventions reçues et participations" a, de fait, augmenté en 2017 de + 11,8 % ; il baisse fortement en 2018 (- 8,9 %), contrecoup de la hausse de 2017. Là encore, les recettes de fonctionnement, et en particulier les subventions reçues et participations, mais aussi les ventes de biens et services (au titre des remboursements de frais par les régions), devraient être analysées "hors subventions reçues de la part des régions" (et "hors remboursements de frais", pour les ventes de biens et services).

- Les flux de subventions entre la Ville et le département de Paris, en lien avec le financement de l'action sociale ont été modifiés en 2018. Ces flux représentaient entre 340 M€ et 700 M€ selon les années. Là encore, les subventions reçues par les départements s'en trouvent affectées (à la baisse), pour des raisons purement comptables.

Il conviendrait de neutraliser tous ces flux entre personnes morales différentes (bloc communal, départements, régions) pour analyser les dépenses et les recettes en 2017 et en 2018. C'est ce qui est fait dans l'exercice de consolidation des comptes de l'ensemble des collectivités locales (*cf. annexe 2D*), mais pas pour chaque niveau de collectivités, pour des raisons méthodologiques (*expliquées en annexe 2D*). Seule la consolidation entre budgets principaux et budgets annexes est faite au niveau des départements (*cf. annexe 2C*).

GRAPHIQUE 1 - TAUX DE CROISSANCE ANNUELS DES PRINCIPAUX AGRÉGATS COMPTABLES DES DÉPARTEMENTS



Évolutions neutralisées des modifications institutionnelles sur la période (CTU, Corse, Métropole de Lyon).
Source : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux ; calculs DGCL.

Hors transferts, les dépenses de fonctionnement continuent d'augmenter en 2018

En 2018, les dépenses de fonctionnement des départements diminuent de - 0,8 %, après - 0,2 % en 2017 (*graphique 1*).

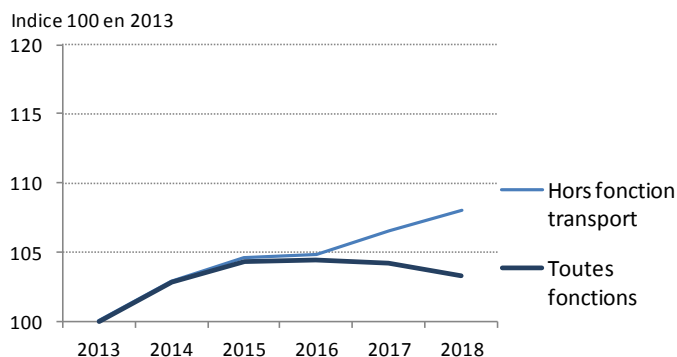
Comme en 2017, cette diminution est liée au transfert de compétences dans le domaine du transport vers les régions. En raisonnant hors fonction transports, pour approcher l'effet du transfert, les dépenses de fonctionnement augmentent en fait de + 1,4 %, après + 1,7 % en 2017 (*tableau 1 et graphique 2*). L'effet est beaucoup moins important sur les dépenses d'investissement.

TABLEAU 1 : DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES DÉPARTEMENTS

	2018 (Md€)	2018 / 2017	
		Toutes fonctions	Hors transport
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	57,28	-0,8 %	+1,4%
Achats et charges externes	3,73	-16,0 %	+1,7%
Frais de personnel	11,92	-0,2 %	+0,1%
Charges financières	0,73	-7,9 %	-7,9%
Dépenses d'intervention	40,01	+0,7 %	+1,8%
Autres dépenses de fonctionnement	0,89	+5,3 %	+8,7%

Source : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux ; calculs DGCL.

GRAPHIQUE 2 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES DÉPARTEMENTS :
ÉVOLUTION DEPUIS 2013



Évolutions neutralisées des modifications institutionnelles sur la période (CTU, Corse, Métropole de Lyon). Pour des raisons de comparabilité, l'échelle est la même que celle du graphique 7 sur l'investissement.

Source : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux ; calculs DGCL.

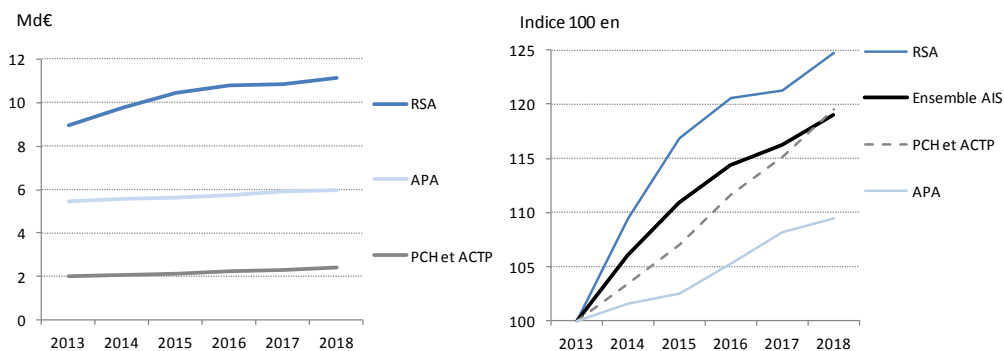
Les transferts de compétences ont surtout pesé sur l'évolution des achats et charges externes : - 16,0 % en 2018, mais + 1,7 % en raisonnant hors achats liés à la fonction transports.

L'impact de ces transferts est moindre sur les frais de personnel, qui diminuent en 2018 (- 0,2 % en 2018, mais + 0,1 % hors fonction transport). Du personnel départemental a pu être transféré aux régions sans que les montants de rémunérations aient été, avant 2018, spécifiquement identifiés dans les comptes des départements comme relevant de la fonction "transport".

Les charges financières continuent de diminuer (- 7,9 % en 2018, après - 4,0 %), et ne sont pas affectées par le transfert de compétence vers les régions.

La très grande majorité des dépenses d'intervention des départements (83%) relève de l'action sociale ; pour autant, elles restent impactées par les transferts de compétences transports : + 0,7 % en 2018, et + 1,8 % hors subventions et participations liées aux activités de transport. Presque la moitié des dépenses d'intervention des départements sont constituées des "allocations individuelles de solidarité" (AIS), c'est-à-dire le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la prestation de compensation de handicap (PCH), qui se substitue progressivement à l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP). Ces dépenses d'allocations individuelles augmentent globalement de + 2,4 % en 2018 (*graphique 3*). En particulier les dépenses liées au RSA, revalorisé en septembre 2017 et en avril 2018, augmentent en 2018 de + 2,8 %, plus rapidement qu'en 2017 (+ 0,6 %), tandis que celles liées à l'APA ralentissent (+ 1,1 %, contre + 2,8 % en 2017). Les frais de séjour en établissements de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ont augmenté de + 5,9 % en 2018, en nette accélération par rapport aux années précédentes, notamment du fait de la prise en charge des mineurs non accompagnés. Les autres dépenses d'intervention (subventions et participations) augmentent nettement moins, en particulier les contrats d'insertion et les subventions liées au développement économique, qui diminuent.

GRAPHIQUE 3 - DÉPENSES D'ALLOCATIONS INDIVIDUELLES DE SOLIDARITÉ
en milliards d'euros en évolution depuis 2013



RSA : revenu de solidarité active ; AIS : allocations individuelles de solidarité ; PCH et ACTP : prestation de compensation de handicap, qui se substitue progressivement à l'allocation compensatrice pour tierce personne ; APA : allocation personnalisée d'autonomie.

Champ : les collectivités qui exercent la compétence sociale, donc y compris la Corse, la Martinique, la Guyane, et la métropole de Lyon.

Source : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux ; calculs DGCL.

Hors CVAE et attributions de compensation, les recettes de fonctionnement stagnent

Les recettes de fonctionnement diminuent une nouvelle fois (- 0,7 % en 2018, après - 0,1 % en 2017). Hors CVAE et attributions de compensation (AC), afin de neutraliser l'impact du transfert de compétence transport en 2017 et en 2018, les recettes de fonctionnement stagnent en réalité (+ 0,1 % en 2018, après + 2,5 % en 2017). Si l'on neutralise seulement les attributions de compensation de CVAE en 2018, l'augmentation des recettes de fonctionnement reste de + 0,1 %.

La fiscalité représente presque les trois quarts de ces recettes. Hors CVAE et AC, les impôts et taxes augmentent de + 2,1 %, après + 5,6 % en 2017 (et + 2,0 % en 2018 hors seulement les attributions de compensation).

Les produits de la taxe sur le foncier bâti en représentent la plus grande part ; ils augmentent de + 2,2 % (graphique 4). Les bases nettes de la taxe foncière sur les propriétés bâties des départements expliquent entièrement cette augmentation. Elles sont composées pour plus de deux tiers des bases de locaux d'habitation et pour le tiers restant de locaux professionnels, ce qui peut générer de forts écarts apparents dans la mesure des disparités entre départements. Les taux des départements de la taxe sur le foncier bâti ont stagné en 2018 (+ 0,0 point, après + 0,11 point en 2017). Neuf départements ont augmenté leur taux d'imposition en 2018 et deux départements ont diminué leur taux, mais dans des proportions différentes. Pour le reste des départements, le taux est resté stable. La progression moyenne ces deux dernières années reste donc très faible par rapport à la forte augmentation d'après les élections de 2015.

Le montant des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est lié directement à l'évolution du nombre de transactions immobilières et à celle des prix de l'immobilier. Depuis 2014, il dépend également des taux la taxe de publicité foncière. En 2018, quatre départements ont maintenu leur taux à 3,80 % (Indre, Isère, Morbihan et Mayotte) ; tous les autres départements ont, depuis 2014, relevé leur taux à 4,50 %, dont deux en 2017. En 2018, les produits de DMTO

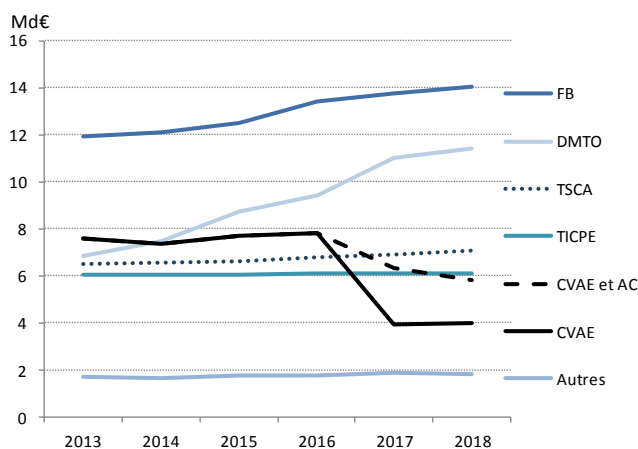
FICHES PAR COLLECTIVITÉS - LES FINANCES DES DÉPARTEMENTS

profitent encore du dynamisme des prix du marché immobilier, tandis que le nombre de transactions marque une pause, après la forte accélération de 2017 (*graphiques 5*). Au total, le produit des DMTO augmente de + 4,0 % en 2018, après + 16,8 % en 2017.

La *taxe sur les conventions d'assurance* (TSCA) progresse de + 3,1 %, en légère accélération par rapport aux années précédentes ; la *taxe intérieure sur les produits énergétiques* (TICPE) reste au même niveau depuis 2013 (- 0,1 % en 2018).

Le produit de *CVAE* progresse très légèrement en 2018 (+ 0,7 %). En y ajoutant les attributions de compensations nettes (AC reçues moins AC versées), en forte diminution en 2018, il diminue de - 8,4 % (*graphique 4*).

GRAPHIQUE 4 - PRODUITS DE LA FISCALITÉ DES DÉPARTEMENTS



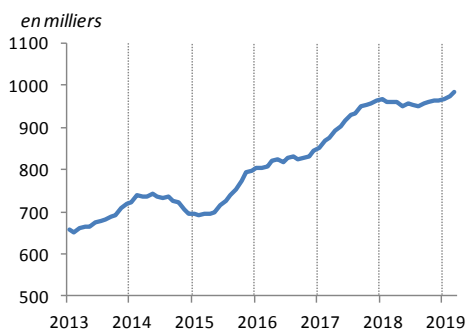
FB : foncier bâti ; DMTO : droits de mutation à titre onéreux ; TSCA : taxe sur les conventions d'assurance ; CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ; AC : attribution de compensation ; TICPE : taxe intérieure sur les produits énergétiques.

Source : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux ; calculs DGCL.

Champ : périmètre constant entre 2013 et 2018, donc hors Rhône, Martinique, Guyane et Corse.

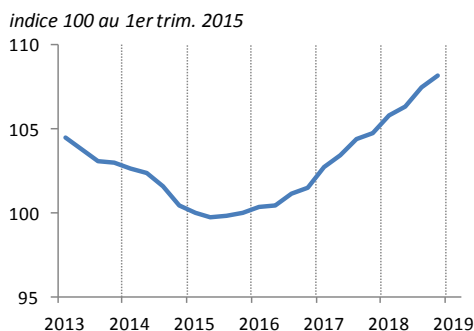
GRAPHIQUES 5

Nombre de transactions de logements anciens cumulé sur 12 mois



Sources : CGEDD - MLETR

Indice trimestriel des prix des logements anciens - France métropolitaine (Indice CVS)



Sources : Insee, chambre des notaires de Paris (pour l'Île-de-France), Perval-MIN (pour la province).

Les concours de l'État restent stables en 2018, après avoir beaucoup diminué (- 10,9 % en 2017, après - 7,9 % en 2016 comme en 2015).

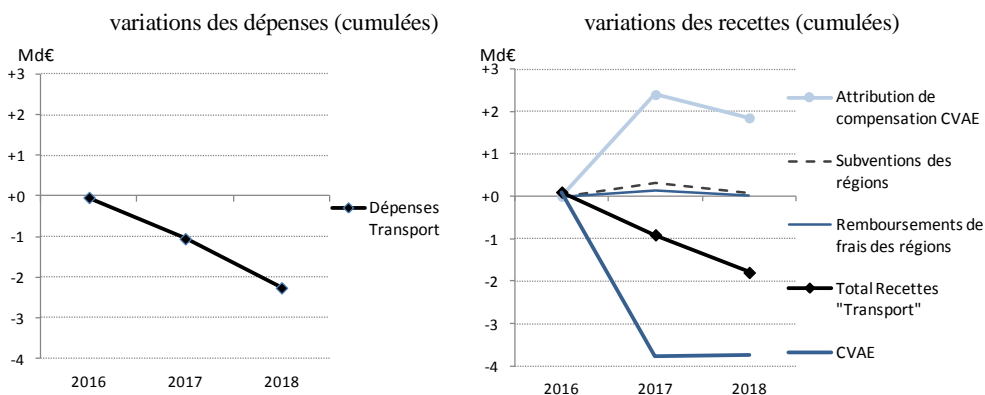
L'évolution des subventions et participations reçues par les départements (- 8,9 % en 2018 après + 11,8 % en 2017) ainsi que celle des ventes de biens et services (- 26,6 %, après + 28,7 % en 2017) sont elles aussi rendues très peu lisibles, du fait du transfert de compétence de transport vers les régions, et de la façon dont ce transfert s'est effectué. Les montants en jeu sont bien moindres que ceux des attributions de compensation de CVAE, mais les évolutions sont très affectées.

Encadré : Impacts estimés des transferts des transferts aux régions sur les compétences "transport" en 2017 et 2018

En 2017, les dépenses de fonctionnement liées au transport ont baissé de - 1,1 Md€ selon les comptes de gestion des départements (*graphique 6 - Dépenses*). Dans le même temps, la diminution de la CVAE finançant ce transfert atteignait - 3,9 Md€, donc beaucoup plus que n'avaient baissé les dépenses liées au transport (*graphique 6 - recettes*). Pour compenser cet écart, les régions ont versé aux départements + 2,4 Md€ sous forme d'attribution de compensation de CVAE, mais aussi des subventions (+ 0,3 Md€) et des remboursements de frais (+ 0,2 Md€). Cela a fait augmenter très sensiblement certaines recettes : les subventions (+ 11,8 %) mais aussi les "ventes de biens et services" (+ 28,7 %) dans lesquelles sont classés les remboursements de frais reçus des régions (*cf. tableau des comptes des départements en fin de fiche et en annexe 2A*).

En 2018, le transfert vers les régions de dépenses liées aux compétences transport se poursuit, ce qui induit une diminution supplémentaire de 1,2 Md€ des dépenses des départements (soit au total - 2,2 Md€ par rapport à 2016). La CVAE qu'ils perçoivent en 2018 reste en revanche stable, car elle avait déjà baissé dans son intégralité en 2017. Les attributions de compensations diminuent en 2018, tout comme les subventions et les ventes de biens et services, devenues inutiles en 2018 au regard des autres financements transférés qui équilibrent la baisse des dépenses sur les deux années.

GRAPHIQUES 6 - VARIATIONS CUMULÉES DEPUIS 2016 DES DÉPENSES LIÉES DE TRANSPORT ET DE CERTAINES RECETTES QUI LEURS SONT LIÉES



- Lecture : En 2017, les dépenses des départements liées aux transports baissent de -1,1 Md€. En 2018 elles baissent de -1,2 Md€ supplémentaire, soit au total une baisse de -2,3 Md€ par rapport à 2016.

- Avertissement : ces représentations sont des approximations de l'impact des transferts opérés. L'utilisation de la fonction "transport" peut notamment omettre certaines charges transférées mais initialement non inscrites dans cette fonction et, à l'inverse, les fluctuations peuvent correspondre à des dépenses relevant encore en 2018 des actions propres aux départements.

- Subventions des régions : compte 7472 des départements.

- Remboursements de frais des régions : compte 70878 des départements.

Champ : Hors départements du Rhône, Corse, Martinique et Guyane.

Source : DGFip, comptes de gestion - budgets principaux ; calculs DGCL.

Les dépenses d'investissement augmentent pour la première fois depuis 2009

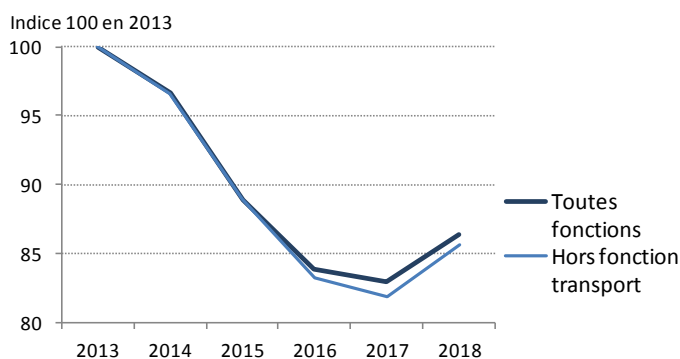
Après la forte augmentation de 2016 (+ 20,0 %), l'épargne brute reste stable depuis deux ans (+ 0,0 % en 2018).

Les recettes d'investissement (hors emprunts) augmentent de + 3,6 % après trois années consécutives de baisse, ce qui permet de soutenir une relance de l'investissement des départements.

Alors que les dépenses de fonctionnement des départements sont essentiellement des dépenses sociales, les dépenses d'investissement relèvent surtout du réseau routier, puis dans une moindre mesure des collèges, et de l'aménagement et du développement urbain et rural.

Le transfert des dépenses liées au transport vers les régions pèse peu sur les dépenses d'investissement, qui augmentent de + 4,1 % en 2018 (contre + 4,6 % hors transferts liées au transport) (*graphique 7*). Cette augmentation interrompt un cycle de fort repli de l'investissement départemental entamé en 2010. Les dépenses qui profitent le moins de cette reprise sont celles liées à la culture ou au développement économique ; celles qui augmentent le plus en 2018 (en %) sont des dépenses traditionnellement assez minoritaires dans la section d'investissement : l'action sociale (+ 12,3 %) et la sécurité (+ 9,8 %). Les investissements dont les volumes sont les plus importants augmentent moins : voirie (+ 3,6 %) et collèges (+ 6,4 %).

GRAPHIQUE 7 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DES DÉPARTEMENTS
(HORS REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS) : ÉVOLUTION DEPUIS 2013



Source : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux ; calculs DGCL.

Évolutions neutralisées des modifications institutionnelles sur la période (CTU, Corse, Lyon)

Le désendettement des départements se poursuit en 2018

Les flux de remboursements de dette (3,2 Md€) restent en 2018 supérieurs à ceux des emprunts (2,5 Md€) ce qui permet aux départements de poursuivre leur désendettement : l'encours de dette diminue de - 2,0 % (après - 2,0 % aussi en 2017 et - 0,1 % l'année précédente).

Ce repli du stock, associé au rebond de l'épargne brute observé en 2016, permet aux départements d'afficher une capacité de désendettement passant de 5,3 années en 2015 à 4,1 années en 2018.

La variation de fonds de roulement est positive pour la quatrième année consécutive (+ 0,25 Md€ en 2018).

Les finances des régions PASCAL SIMON, XAVIER NIEL (DGCL)

y compris les collectivités territoriales uniques

Introduction méthodologique

L'analyse des comptes des régions en 2018 est rendue très difficile pour plusieurs raisons :

- L'année 2018 est marquée tout d'abord par la création, au 1er janvier, de la collectivité de Corse, issue de la fusion des deux départements et de la collectivité territoriale de Corse. Les évolutions sur 2018 sont donc présentées "hors Corse", comme ce fut le cas en 2016 (hors Martinique et Guyane, lors de la création des collectivités territoriales uniques).

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) des régions a été supprimée en 2018. Les régions perçoivent le produit d'une fraction de TVA en remplacement de leur DGF, pour plus de 4 Md€. Dans l'analyse des recettes de fonctionnement, l'évolution des concours de l'État et celle des impôts s'en trouvent bouleversées.

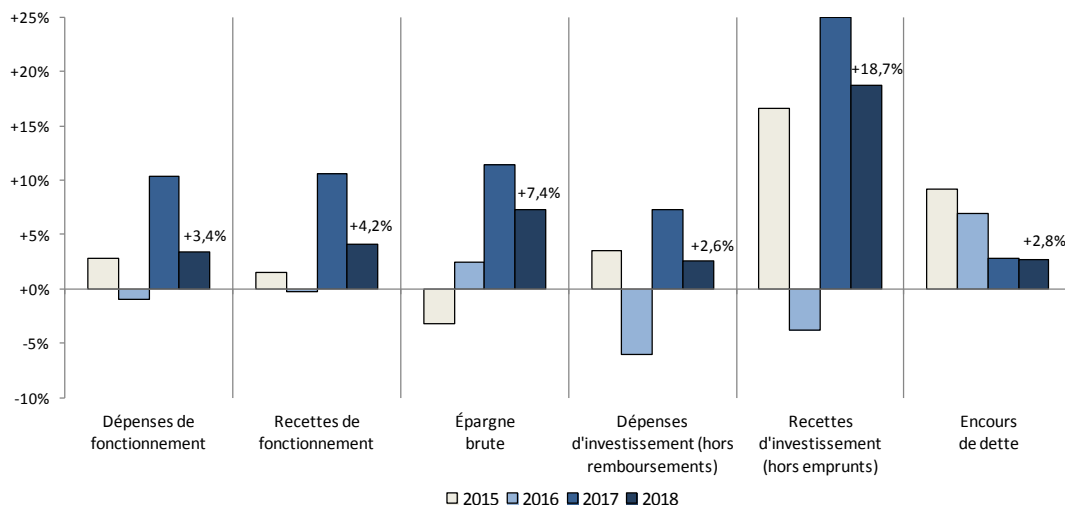
- Les transferts de compétences dans le domaine du transport des départements vers les régions ont débuté en 2017, en deux vagues, au 1er janvier et au 1er septembre ; ils se poursuivent en 2018 et leurs effets sont donc encore sensibles en 2018 en année pleine. Cela impacte les recettes et les dépenses, en particulier les achats et charges externes, et elles doivent alors être décrites aussi hors fonctions 813, 814 et 815 de la nomenclature M71, correspondant aux compétences transférées : transports scolaires, interurbains, mixtes, et dénommées "fonctions transport transférées" dans ce document. Les dépenses d'investissement sont beaucoup moins impactées par ces transferts.

- Ces transferts de compétences vers les régions sont accompagnés d'un transfert de financement, sous la forme d'une diminution de la part de CVAE perçue par les départements, part transférée aux régions. Lorsque le produit de CVAE transféré a dépassé le montant du coût des transferts effectués, les départements concernés ont reçu de la part des régions des attributions de compensation (AC) du transfert de CVAE. Ces attributions de compensation sont comptées en moindre recettes fiscales dans le compte des régions et leurs recettes s'en trouvent affectées (en particulier l'agrégat "impôts locaux"). À l'inverse, certains départements ont parfois dû verser une AC à leur région, qui l'inscrit alors en recettes fiscales. Ces AC (reçues et versées) ont évolué en 2018 et l'analyse des recettes de fonctionnement doit alors aussi être considérée "hors attribution de compensation nette de CVAE".

- Les régions gèrent les fonds européens et les reversent à des collectivités ou directement à d'autres organismes bénéficiaires. Selon les régions et selon les années ces fonds prennent plus ou moins d'importance, parfois en section de fonctionnement parfois en section d'investissement. En recettes comme en dépenses il faut pouvoir analyser certaines évolutions "hors gestion des fonds européens".

Il conviendrait de neutraliser tous ces flux entre personnes morales différentes (bloc communal, départements, régions) pour analyser les dépenses et les recettes en 2017 et en 2018. C'est ce qui est fait dans l'exercice de consolidation des comptes de l'ensemble des collectivités locales (*cf. annexe 2D*), mais pas pour chaque niveau de collectivités, pour des raisons méthodologiques (*expliquées en annexe 2D*). Seule la consolidation entre budgets principaux et budgets annexes est faite au niveau des régions (*cf. annexe 2C*).

GRAPHIQUE 1 - TAUX DE CROISSANCE ANNUELS DES PRINCIPAUX AGRÉGATS COMPTABLES DES RÉGIONS



Source : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux ; calculs DGCL.
Évolutions neutralisées des modifications institutionnelles sur la période (CTU, Corse).

Hors compétences de transport transférées, les dépenses de fonctionnement des régions diminuent en 2018

En 2018, les dépenses de fonctionnement des régions augmentent de +3,4 %, après +10,3 % en 2017 (*graphique 1*).

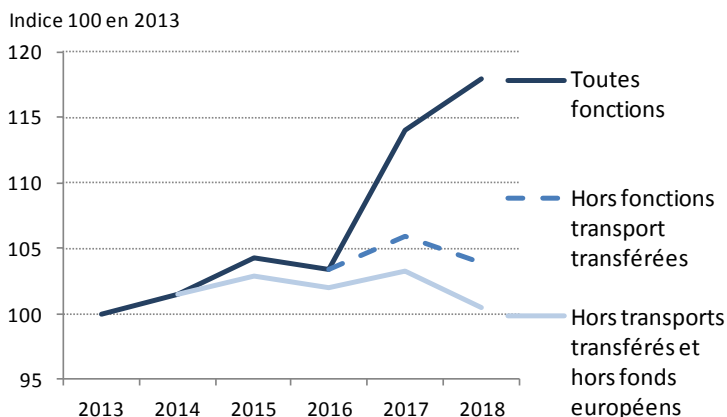
Comme en 2017, cette augmentation est liée aux évolutions constatées sur la fonction "transports", elle-même impactée par le transfert de compétences départementales dans le domaine du transport. En raisonnant hors fonctions transports transférées, les dépenses de fonctionnement diminuent en fait de -1,9 %, après avoir augmenté de +2,4 % en 2017 (*graphique 2 et tableau 1*).

TABLEAU 1 : DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES RÉGIONS

	2018 (Md€)	2018 / 2017	
		Toutes fonctions	Hors transport transféré
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	22,23	+3,4 %	-1,9%
Achats et charges externes	3,58	+18,2 %	-10,1%
Frais de personnel	3,95	+3,5 %	+3,1%
Charges financières	0,60	-0,4 %	-0,4%
Dépenses d'intervention	13,84	+0,0 %	-2,2%
Autres dépenses de fonctionnement	0,26	+11,5 %	+10,5%

Source : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux ; calculs DGCL.

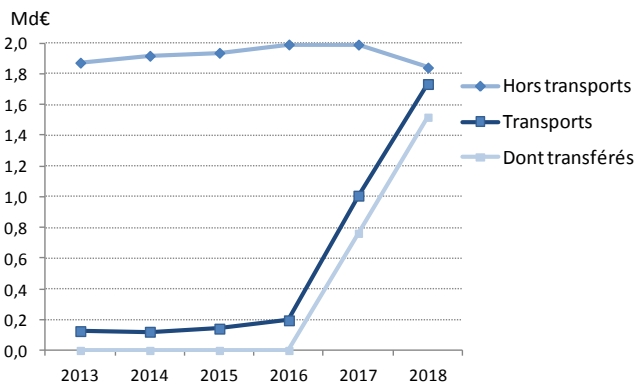
GRAPHIQUE 2 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES RÉGIONS ET CTU : ÉVOLUTION DEPUIS 2013



Source : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux ; calculs DGCL.
Évolutions neutralisées des modifications institutionnelles sur la période (CTU, Corse).

Les mouvements sur la fonction transport ont surtout pesé sur l'évolution des achats et charges externes : + 18,2 % en 2018, mais - 10,1 % si on raisonne hors achats liés aux fonctions transports concernées (tableau 1). Notamment, les contrats de prestations de services diminuent en 2018 encore plus qu'en 2017. Tout à fait minoritaires en 2016, les achats liés aux fonctions de transports prises dans leur intégralité représentent désormais la moitié de l'ensemble des achats et charges externes (graphique 3).

GRAPHIQUE 3 - ACHATS ET CHARGES EXTERNES DES RÉGIONS ET CTU



Source : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux ; calculs DGCL.

L'impact de la fonction transport est moindre sur les frais de personnel, mais il perturbe tout de même l'analyse de leur évolution. Ces frais augmentent en 2018 au même rythme qu'en 2017 (+ 3,5 % en 2018 comme en 2017). Si on raisonne hors fonctions transport transférées, ils ralentissent (+ 3,1 % en 2018, après + 3,5 % en 2017).

Les charges financières continuent de diminuer (- 0,4 % en 2018, après - 2,4 %), et ne sont pas affectées par le transfert de compétence vers les régions.

Les dépenses d'intervention versées par les régions (subventions et participations) liées aux fonctions de transports augmentent fortement en 2018 encore. Si, globalement, les dépenses d'intervention stagnent (+ 0,0 %), elles baissent hors fonctions transport transférées (- 2,2 %). Parmi ces subventions versées figurent des fonds européens gérés par les régions ; ces versements sont en forte hausse en 2018 (+ 16,7 %) tout comme ils l'étaient déjà en 2017 (+ 94,0 %). Hors transports transférés et hors versements européens, les dépenses d'intervention baissent de - 3,0 % en 2018. Les subventions qui diminuent le plus en 2018 sont relatives à l'aménagement des territoires et à l'action économique.

Hors dépenses liées aux transports transférés et hors dépenses versées au titre de la gestion des fonds européens, les dépenses de fonctionnement des régions baissent de - 2,7 % en 2018 (contre une augmentation de + 3,4 % toutes dépenses confondues) (*graphique 2*).

Une croissance des recettes de fonctionnement des régions, en partie liée aux transferts de compétence

Comme pour les dépenses, l'analyse des recettes de fonctionnement est rendue difficile du fait des transferts de compétences de transport en provenance des départements, transferts financés par une part supplémentaire de CVAE à partir de 2017 (*cf. encadré*). S'ajoutent à cela la gestion des fonds européens en forte hausse et la suppression en 2018 de la dotation globale de fonctionnement (DGF), remplacée par une part de TVA.

Encadré - Les transferts de compétences des départements vers les régions dans le domaine du transport

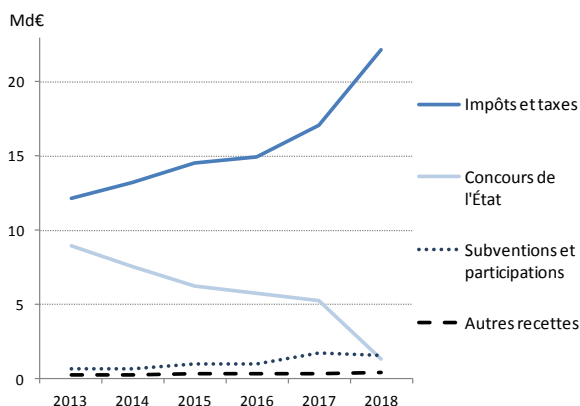
En 2017, les compétences des départements exercées dans les domaines des transports non urbains et des transports scolaires ont été transférées aux régions. Ces transferts de compétences sont compensés par un transfert de cotisation de valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : la quote-part de CVAE dévolue aux régions est portée de 25 % à 50 % à compter de 2017 et la fraction perçue par les départements est réduite à due concurrence (de 48,5 % à 23,5 %).

Un mécanisme de compensation financière est également créé. Cette attribution de compensation, due selon les cas soit par la région au département, soit par le département à la région, est déterminée par différence du montant correspondant à la modification des taux de répartition de la CVAE et du coût net des charges de transports transférées (coût déterminé par des commissions d'évaluation des charges et des ressources transférées). Cette attribution de compensation permet de garantir le principe de neutralité budgétaire.

Par ailleurs, dans le cas particulier de l'Île-de-France, la compétence transport n'a pas fait l'objet d'un transfert de compétence entre départements et région puisque l'ensemble des transports relève de la compétence du syndicat des transports d'Île-de-France (IDF mobilités, ex-STIF), auquel la région, les départements et la ville de Paris contribuent. La région reverse donc aux départements franciliens le stock de fiscalité.

Les recettes de fonctionnement des régions augmentent en 2018 de + 4,2 %. Elles sont devenues presque exclusivement fiscales en 2018 (*graphique 4*). Hors produit de CVAE, net des attributions de compensation (pour neutraliser les transferts liés aux transports), elles augmentent de + 2,2 %, et accélèrent donc légèrement par rapport à 2017 (+ 1,7 %). Si l'on neutralise seulement les attributions de compensation de CVAE en 2018, l'augmentation des recettes de fonctionnement est de + 1,9 %.

GRAPHIQUE 4 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES RÉGIONS ET CTU

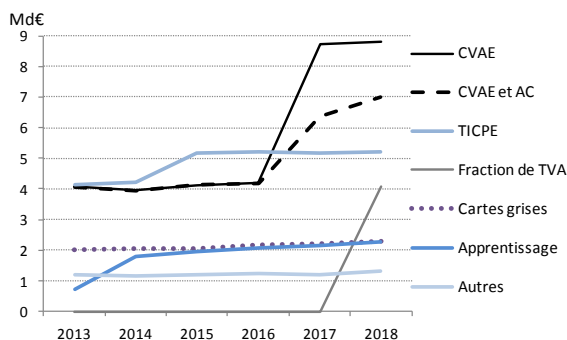


Champ : périmètre constant de 2013 à 2018, c'est-à-dire hors Martinique, Guyane et Corse.
Source : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux ; calculs DGCL.

Composante principale des impôts et taxes perçus par les régions, la *CVAE* augmente en 2018 de + 1,0 % selon leurs comptes de gestion. Cette croissance est de + 10,2 % si on la considère nette des attributions de compensation avec les départements (*graphique 5*).

Les autres produits habituels de la fiscalité des régions progressent plus modérément : la *taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques* (TICPE) en est l'un des plus importants, et augmente très peu (+ 0,5 % en 2018 après - 1,1 % en 2017) ; la *taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules* (la "carte grise") augmente plus vite (+ 4,4 %, après + 1,9 % en 2017), tout comme la *taxe d'apprentissage* (+ 4,4 %, après + 4,0 % en 2017).

GRAPHIQUE 5 - PRODUIT DES DIFFÉRENTS IMPÔTS ET TAXES DES RÉGIONS ET CTU



CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ; AC : attribution de compensation ; TICPE : taxe intérieure sur les produits énergétiques.

Champ : périmètre constant de 2013 à 2018, c'est-à-dire hors Martinique, Guyane et Corse.
Source : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux ; calculs DGCL.

Les concours de l'État diminuent beaucoup plus franchement en 2018 que lors des années précédentes (- 71,3 %, après - 7,7 % en 2017) du fait de la suppression de la DGF (*graphique 4*). En remplacement, les régions perçoivent le produit d'une fraction de TVA (*graphique 5*), contribuant à son tour à perturber la lisibilité de l'augmentation du montant global des impôts et taxes.

Les autres recettes de fonctionnement des régions sont plus marginales, et évoluent de façon très heurtée en 2017 et 2018 :

Les subventions et participations reçues par les régions diminuent de - 5,5 % en 2018, après avoir augmenté de + 65,4 % en 2017, notamment du fait des participations versées par l'État au titre du plan d'urgence pour l'emploi et au titre du fonds de soutien exceptionnel destiné à accompagner les dépenses des régions consacrées au développement économique.

Les subventions des régions sont en grande partie constituées de fonds européens (compte 7477 ; autour de 60 % des subventions avant 2016 et autour de 40 % depuis la montée en charge des subventions au titre de la formation professionnelle en 2016) ; ils augmentent moins vite en 2018 qu'en 2017 (+ 5,1 %, après + 61,6 % en 2017). La majeure partie de ces fonds correspond désormais à la compétence "gestion de fonds européens" assurée par les régions à partir de 2016 (repérée par la fonction 6 en nomenclature M71 et 0.5 en M57, tous comptes par nature confondus). Les subventions liées à la gestion de ces fonds augmentent de + 11,7 % en 2018 (après + 128,6 % en 2017).

Les subventions liées au transport augmentent en 2018 (+ 244 %, tout en restant très marginales).

Les nouvelles recettes liées aux transports (redevance et droits) gonflent une nouvelle fois les "ventes de biens et services", qui augmentent de + 62 % (après + 154 % en 2017).

Au total, hors attributions de compensation de CVAE et hors gestion des fonds européens, les recettes de fonctionnement augmentent de + 1,5 %.

Les recettes de fonctionnement augmentant plus vite que les dépenses de fonctionnement en 2018, le solde que constitue l'épargne brute progresse de + 7,4 %. Le taux d'épargne brute augmente pour la troisième année consécutive.

Hors gestion des fonds européens, les dépenses d'investissement des régions diminuent en 2018

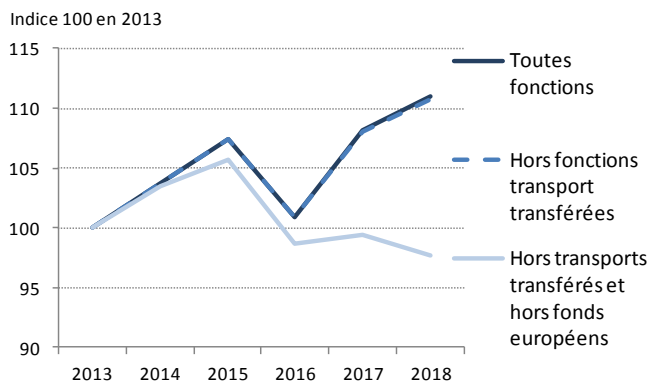
Les recettes d'investissement (hors emprunts) augmentent très fortement une nouvelle fois en 2018 (+ 18,7 %, après + 25,0 % en 2017) sous l'effet de la montée en puissance des fonds européens gérés par les régions (+ 620 M€ en 2017 et + 545 M€ en 2018 dans les comptes de gestion des régions). Hors gestion des fonds européens, les recettes d'investissement (hors emprunts) augmentent, mais seulement de + 4,0 % en 2018 (après + 3,0 % en 2017).

Malgré une épargne brute en hausse et une augmentation des recettes d'investissement, les dépenses d'investissement ne progressent pas en 2018 : hors gestion des fonds européens, elles baissent (- 2,8 %, après + 1,0 % en 2017).

Les transferts de compétences des départements ont surtout affecté les dépenses de fonctionnement, et très peu les investissements. Les investissements liés à l'ensemble des compétences régionales liées aux transports avaient même diminué en 2017 (- 9,5 %). En 2018, ils repartent à la hausse (+ 5,8 %). Mais les compétences transférées contribuent marginalement à ces évolutions.

Hors gestion des fonds européens et hors transports transférés, les investissements des régions baissent en 2018 de - 2,8 % (graphique 6).

GRAPHIQUE 6 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (HORS EMPRUNTS) DES RÉGIONS ET CTU : ÉVOLUTION DEPUIS 2013

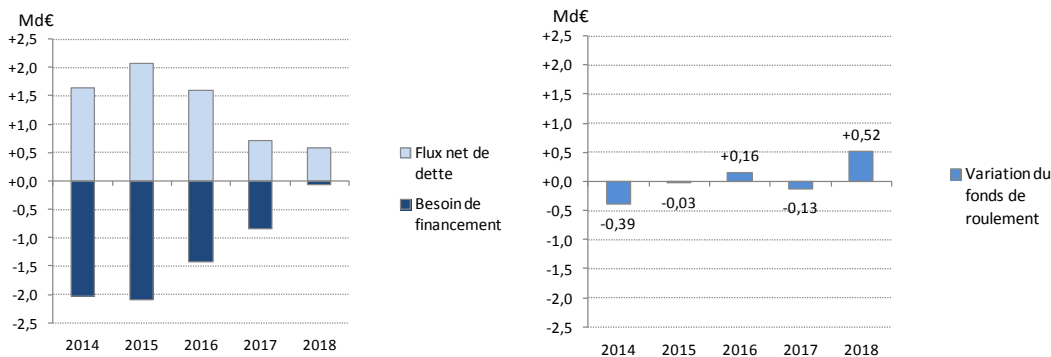


Évolutions neutralisées des modifications institutionnelles sur la période (CTU, Corse)
Source : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux ; calculs DGCL.

Un besoin de financement des régions et CTU très réduit en 2018

Tous types de dépenses et de recettes confondues (sauf les mouvements sur la dette), les recettes des régions augmentent plus vite que leurs dépenses pour la troisième année consécutive. Cela permet aux régions de réduire une nouvelle fois leur besoin de financement, quasi nul en 2018, alors qu'il s'élevait encore à - 2 Md€ en 2013 et en 2014 (graphique 7).

GRAPHIQUE 7 - SOLDES DE GESTION DES RÉGIONS ET DES CTU :



Source : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux ; calculs DGCL.

Les remboursements de dette progressent de + 15,0 % en 2018 tandis que les emprunts n'augmentent que de + 7,0 % : le flux net de dette est plus réduit que les années précédentes, mais il est encore positif, ce qui se traduit par une variation de fonds de roulement positive en 2018.

L'encours de dette enregistre une progression de + 2,8 %, identique à celle de 2017.

ANNEXES

Plan des annexes du Pré-rapport

ANNEXE 1

Les comptes des administrations publiques locales en 2018

ANNEXE 2

Les finances des collectivités locales

A. Les budgets principaux des collectivités locales

B. Les budgets annexes des collectivités locales

C. Consolidation des budgets principaux et annexes
des collectivités locales

D. Consolidation des budgets entre les différentes collectivités locales. . .

ANNEXE 6

Le périmètre des EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2019

Les autres annexes seront disponibles dans le rapport final

ANNEXE 1

Les comptes des administrations publiques locales en 2018

LUC BRIERE (DGCL)

Le besoin de financement de l'ensemble des administrations publiques diminue pour la neuvième année consécutive, passant de - 63,6 Md€ en 2017 à - 59,5 Md€ en 2018. Au sens de Maastricht, le déficit public notifié représente 2,5 % du PIB, en baisse de 0,3 point par rapport à 2017. Cette amélioration s'explique par une hausse de la capacité de financement des administrations de sécurité sociale (+ 10,8 Md€, après + 5,3 Md€ en 2017), et des APUL (+ 2,3 Md€, après + 1,6 Md€ en 2017), et par une réduction du besoin de financement des organismes divers d'administration centrale (ODAC : - 2,7 Md€, après - 4,4 Md€ en 2017). À l'inverse, le besoin de financement de l'État se dégrade (-69,9 Md€, après - 66,1 Md€ en 2017).

Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques

en milliards d'euros

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Administrations publiques centrales	-111,6	-92,6	-87,7	-68,9	-71,7	-75,8	-80,0	-70,5	-72,6
Administrations de Sécurité sociale	-23,9	-12,7	-12,7	-9,1	-7,4	-3,8	-2,2	+5,3	+10,8
Administrations publiques locales	-2,0	-0,8	-3,7	-8,5	-4,8	-0,1	+3,0	+1,6	+2,3
<i>dont : collectivités locales</i>	-1,2	-0,8	-3,5	-8,6	-4,6	1,1	3,3	2,4	4,0
<i>organismes divers d'administration locale</i>	-0,8	0,1	-0,2	0,1	-0,2	-1,2	-0,3	-0,7	-1,6
Total Administrations publiques	-137,4	-106,1	-104,0	-86,5	-83,9	-79,7	-79,1	-63,6	-59,5
Déficit public notifié (au sens du traité de Maastricht, en points de PIB)	-6,9	-5,2	-5,0	-4,1	-3,9	-3,6	-3,5	-2,8	-2,5

Source : Insee, comptes nationaux - base 2014 (et estimation DGCL pour les collectivités locales et les ODAL avant 2013).

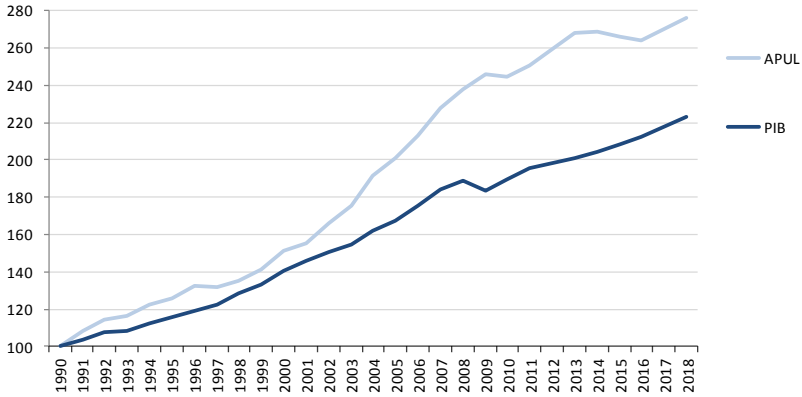
APUL : dynamisme de l'investissement et modération des dépenses de fonctionnement

Pour les APUL, les dépenses (+ 2,4 %), pourtant soutenues par le dynamisme de l'investissement (+ 8,6 % après + 5,9 % en 2017), progressent en 2018 moins vite que leurs recettes (+ 2,6 %). Ces dernières ont accéléré par rapport à 2017 (+ 1,6 %), sous l'effet d'une hausse soutenue des recettes fiscales (+ 5,6 %), portée en particulier par la mise en place d'un transfert de TVA aux régions en contrepartie d'une suppression de leur DGF, et par la revalorisation forfaitaire des bases locatives.

Le ralentissement des dépenses de fonctionnement des APUL (+ 1,0 % après + 2,2 % en 2017), dans le contexte de la mise en place de la contractualisation entre l'État et les plus grandes collectivités autour d'une norme d'évolution des dépenses de fonctionnement, a donc contribué à favoriser l'amélioration de leur capacité de financement. La modération de l'accroissement de la masse salariale des APUL (+ 0,7 % après + 2,3 % en 2017), sous l'effet notamment de la non-revalorisation du point d'indice de la fonction publique, a joué favorablement dans ce cadre.

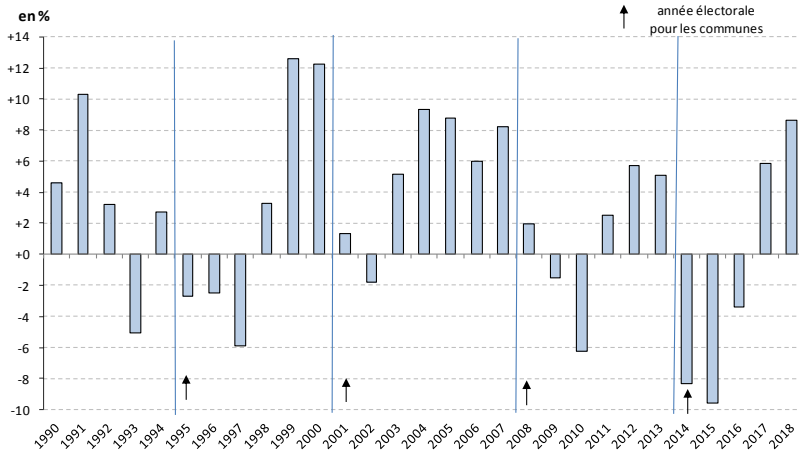
Évolution des dépenses des administrations publiques locales et du PIB depuis 1990

Indice 100=1990



Source : Insee, comptes nationaux - base 2014.

Taux de croissance annuel de la formation brute de capital fixe des administrations publiques locales



Source : Insee, comptes nationaux - base 2014.

Taux de prélèvements obligatoires

en % du PIB

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Impôts après transferts ⁽¹⁾ perçus par									
* les administrations publiques centrales	13,3	12,6	13,1	13,7	13,2	13,0	13,3	13,8	13,4
* les administrations publiques locales	4,5	5,8	5,9	5,9	6,0	6,1	6,2	6,2	6,4
* les administrations de Sécurité sociale	6,9	7,3	7,6	7,7	7,8	7,7	7,7	7,7	8,5
* les institutions de l'Union européenne	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Cotisations sociales effectives ⁽²⁾ perçus par :									
* l'État	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
* les administrations de Sécurité sociale	15,7	15,8	16,0	16,3	16,5	16,3	16,3	16,3	15,7
Prélèvements obligatoires effectifs	41,5	42,7	43,9	44,9	44,8	44,5	44,6	45,2	45,0

Les prélèvements obligatoires comprennent :

- (1) les impôts après transferts (c'est-à-dire après transferts de recettes fiscales et nets des impôts dus non recouvrables) ;
- (2) les cotisations sociales effectives (nettes des cotisations dues non recouvrables).

Source : Insee, comptes nationaux - base 2014.

ANNEXE 1 - LES COMPTES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

La dette publique notifiée (au sens du traité de Maastricht) s'accroît de 56,6 Md€ en 2018. Elle représente ainsi 98,4 % du PIB, niveau stable par rapport à fin 2017. La contribution des administrations publiques locales à la dette a augmenté de + 4,4 Md€, sous l'effet principalement de l'endettement de la Société du Grand Paris (à hauteur de + 2,9 Md€), classée en organisme divers d'administration locale (ODAL). Concernant les collectivités locales, la dette des régions s'accroît de + 0,6 Md€, celle des communes de + 0,5 Md€ et la dette des départements recule de + 0,5 Md€. Au total, la part de la dette locale dans la dette de l'ensemble des administrations publiques s'établit à 8,9 % fin 2018 ; niveau stable par rapport à fin 2017.

La France dans l'Union européenne

Les dépenses des administrations publiques locales représentent en France 11,1 % du PIB en 2018. Ce taux est inférieur à la moyenne européenne (15,3 % y compris les dépenses des États fédérés) et à celui d'autres grands pays, notamment ceux d'organisation fédérale. Dans les pays où les administrations locales ont un poids plus important qu'en France, elles interviennent généralement davantage dans les domaines de la santé, de la protection sociale et de l'éducation : selon les données d'Eurostat pour 2017 (*tableau*), les dépenses des administrations locales et États fédérés dans ces trois domaines représentaient ainsi 14,4 % du PIB en Belgique, 11,5 % en Autriche, 11,0 % en Espagne et 10,5 % en Allemagne, contre 3,9 % en France.

Dépenses, FBCF et dette des administrations publiques locales (*) en 2017

	Dépenses des administrations publiques locales		Formation brute de capital fixe des administrations publiques locales		Dette des administrations publiques locales	
	en % du PIB	part dans les APU (en %)	en % du PIB	part dans les APU (en %)	en % du PIB	part dans les APU (en %)
Allemagne	21,2	48,4	2,2	66,3	22,4	36,7
Autriche	17,2	35,5	1,6	43,8	9,7	13,2
Belgique	27,1	51,8	1,2	89,8	18,6	18,2
Bulgarie	7,4	21,3	1,4	47,1	1,2	5,5
Chypre	1,4	3,1	0,3	5,5	1,5	1,5
Croatie	12,1	26,1	1,7	49,2	1,4	1,9
Danemark	33,6	65,3	1,6	46,6	6,6	19,5
Espagne	20,7	50,1	1,4	68,3	26,4	27,2
Estonie	9,5	24,1	1,5	26,9	2,9	34,2
Finlande	21,7	40,9	2,3	56,1	8,8	15,0
France	11,1	19,7	2,0	58,0	8,7	8,9
Grèce	3,5	7,6	0,6	20,6	0,7	0,4
Hongrie	6,1	13,1	1,3	23,0	0,5	0,7
Irlande	2,2	8,7	0,4	21,5	1,4	2,2
Italie	13,9	28,6	1,0	48,7	7,2	5,4
Lettonie	10,5	27,4	2,2	41,5	5,5	15,3
Lituanie	8,1	23,7	1,2	35,9	1,1	3,2
Luxembourg	4,8	11,2	1,6	38,5	1,6	7,5
Malte	0,3	0,9	0,1	1,7	0,0	0,1
Pays-Bas	13,0	30,8	1,8	52,6	7,3	13,9
Pologne	14,2	34,1	2,5	52,5	3,9	8,0
Portugal	5,9	13,3	0,9	46,9	5,1	4,2
République tchèque	11,7	28,7	2,1	52,0	1,6	4,8
Roumanie	8,2	23,4	1,6	59,1	1,7	4,9
Royaume-Uni	9,6	23,4	1,0	37,4	4,8	5,5
Slovaquie	7,1	17,4	1,2	33,8	2,1	4,3
Slovénie	8,3	19,5	1,6	44,6	1,8	2,5
Suède	25,5	51,1	2,7	56,5	11,4	29,3
Union européenne (28 pays)	15,3	33,6	1,5	53,2	11,6	14,5

(*) Y compris "Administrations d'Etats fédérées" pour les Etats fédéraux.

Source : Eurostat.

ANNEXE 1 - LES COMPTES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

En revanche, la part de l'investissement des administrations publiques locales dans l'investissement public en France (58,0 %) est supérieure à la moyenne européenne (53,2 %).

Définitions

Les comptes nationaux sont établis selon des concepts harmonisés au niveau européen, et qui sont revus à intervalles réguliers. Les données présentées ici sont conformes à la méthodologie de la « base 2014 ».

Les administrations publiques locales (APUL) comprennent les collectivités locales et les organismes divers d'administration locale (ODAL). Les collectivités locales regroupent les collectivités territoriales, leurs groupements à fiscalité propre, certains syndicats, ainsi que leurs services annexes. Les ODAL comprennent les chambres d'agriculture, de commerce, des métiers, les organismes consulaires, les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural [SAFER]. À l'inverse, certains syndicats de communes et les régies sont exclus du champ des APUL lorsque le produit de leurs ventes couvre plus de 50 % de leurs coûts de production.

Pour en savoir plus

"Les comptes des administrations publiques en 2018 - Le déficit public poursuit sa baisse et s'établit à 2,5 %", Insee Première n°1753, mai 2019.

Pour les définitions des agrégats de la comptabilité nationale, cf. le site de l'Insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4131436>

ANNEXE 2

Les finances des collectivités locales

A. Les budgets principaux des collectivités locales

GUILLAUME LEFORESTIER, PASCAL SIMON, XAVIER NIEL (DGCL)

1. Une approche méthodologique privilégiant les opérations réelles

L'ensemble du rapport de l'Observatoire s'appuie désormais sur des agrégats comptables en ne prenant en compte que les opérations dites « réelles », c'est-à-dire correspondant à des transferts monétaires effectifs. La différence avec l'approche dite « budgétaire », publiée dans les éditions du rapport antérieures à 2017, correspond à des opérations qui retracent des mouvements entre lignes budgétaires sans encaissement ou décaissement effectifs. Les opérations réelles présentent ainsi une vision plus économique de l'activité des collectivités locales (*pour plus de détails voir l'édition 2017 du rapport*).

Les budgets annexes ne sont pas intégrés au calcul des fiches financières de l'annexe 2A ; ils sont présentés dans l'annexe 2B. Les annexes 2C et 2D présentent les comptes consolidés, c'est-à-dire les comptes des budgets principaux et annexes, neutralisés des flux entre budgets (principaux et annexes) et entre les différentes personnes morales (régions, départements, groupements, communes etc.). Les syndicats sont désormais inclus dans le champ de la consolidation, car ils représentent le même poids que les budgets annexes et jouent parfois des rôles complémentaires (cf. BIS de la DGCL n°126, novembre 2018).

2. Des évolutions calculées « à périmètres constants »

La transformation du paysage administratif des collectivités locales entraîne depuis plusieurs années des modifications du contour des différents niveaux de collectivités dans des proportions importantes. La métropole de Lyon a été créée en 2015, la métropole du Grand Paris en 2016, les collectivités territoriales uniques de Martinique et de Guyane en 2016 également et la collectivité de Corse en 2018. Pour apprécier correctement l'évolution des finances des différents niveaux de collectivités (communes, GFP, départements, régions, CTU), il faut donc tenir compte des différents changements de périmètres que cela induit.

1) C'est le cas entre 2014 et 2015 du fait de la création de la métropole de Lyon. Bien qu'elle soit une collectivité locale à statut particulier, exerçant à la fois des compétences départementales et intercommunales, cette métropole est assimilée dans ce rapport à un GFP, comme cela est fait par l'Insee dans les comptes nationaux, en raison des flux importants qui existent entre la métropole de Lyon et ses communes membres, comme il en existe entre les GFP et leurs communes membres. Les montants des agrégats financiers de 2015 pour les GFP intègrent donc ceux de cette métropole particulière. En revanche, les évolutions entre 2014 et 2015 des agrégats concernant les départements et les GFP seraient artificiellement affectées par ce changement de périmètre. Pour calculer ces évolutions, on retire donc du champ des GFP en 2014 la communauté urbaine de Lyon, et en 2015 la métropole de Lyon ; de même, on retire du champ des départements le conseil départemental du Rhône en 2014 et en

2015. Pour les évolutions entre 2015 et 2016 en revanche, la métropole de Lyon est intégrée dans le champ des GFP sur les deux années.

2) Au 1^{er} janvier 2016, la Martinique et la Guyane se dotent d'une collectivité territoriale unique (CTU), dont les compétences recouvrent celles des régions et des départements. Pour établir les résultats de 2016, on choisit d'associer leurs comptes à ceux des régions. Mais, en suivant la même logique que pour la métropole de Lyon en 2015, il faut calculer les évolutions des comptes des départements et des régions entre 2015 et 2016 à périmètre constant : on retire donc en 2015 les départements et les régions de Martinique et Guyane, et en 2016 les collectivités territoriales uniques. Dans l'annexe 3, les données des trois départements, des deux régions et des deux CTU sont établies séparément.

3) La métropole du Grand Paris (MGP) a été créée au 1^{er} janvier 2016 ; elle regroupe 131 communes. Les 11 établissements publics territoriaux (EPT) prennent en 2016 la suite des GFP qui existaient en 2015 et intègrent les communes qui étaient jusqu'à présent isolées ; la situation de Paris reste particulière puisque la commune joue le rôle d'EPT. Dans les comptes du présent rapport, la MGP et ses EPT sont intégrés dans les groupements à fiscalité propre, Paris restant dans le compte des communes. Des flux financiers importants apparaissent alors à partir de 2016 entre les communes, les EPT et la MGP. Le traitement retenu varie selon les flux.

a - La loi NOTRe garantit aux EPT le même niveau de ressources que les groupements à fiscalité propre préexistants. Selon les cas, c'est la MGP qui verse une dotation d'équilibre aux EPT, ou l'inverse ; les montants en jeu sont de l'ordre d'un milliard d'euros. Les montants sont déclarés en recettes ou moindres recettes par la MGP (comptes 74861 ou 74869 en M57) et par les EPT (comptes 7431 ou 7439 en M14). Il n'y a donc aucun traitement spécifique à faire puisque ces flux s'annulent au sein du même agrégat (« Autres recettes de fonctionnement ») dans le même niveau de collectivités (les GFP).

b - Une autre conséquence de la création de la MGP en 2016 est la création du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT), pour compenser le fait que les communes perçoivent aujourd'hui des recettes fiscales qui étaient auparavant perçues par les GFP (FB, TH, ex-part départementale de TH...). Compte tenu de la nature comptable des opérations, le versement des communes est enregistré dans leur compte 65541 en M14, comme une contribution, et en recettes des GFP (en compte 74752). Ce flux, de l'ordre d'un milliard d'euros, perturberait l'analyse de l'évolution des comptes si l'on considérait la contribution des communes comme une subvention versée, puisque cela augmenterait artificiellement leurs dépenses ; ce flux perturberait également les comparaisons entre communes, notamment par taille puisque ce flux concerne surtout des communes de plus de 20 000 habitants. Pour pouvoir mieux interpréter les comptes des communes, on décide donc dans ce rapport de neutraliser la contribution des communes au FCCT en ne la considérant pas comme une dépense, mais en la déduisant des recettes fiscales des communes ; dans le compte des GFP, on intègre symétriquement ces recettes perçues par les GFP non pas dans les subventions reçues, mais dans l'agrégat « fiscalité reversée » afin de privilégier une approche économique plutôt que strictement comptable. Les nouvelles spécifications des agrégats comptables décrites dans le tableau de définitions ci-après précisent ces traitements.

c - Par ailleurs, d'autres flux apparaissent du fait que la MGP perçoit des ressources (DGF, impôts économiques) qui étaient perçues en 2015 par les GFP préexistants ou par les communes membres, et que, pour l'essentiel, la MGP reverse en 2016 aux communes.

Ces flux n'affectent toutefois que quelques agrégats comptables au sein des recettes de fonctionnement : la fiscalité reversée reçue par les communes, les impôts locaux, la DGF, et par répercussion au niveau supérieur d'agrégation, les postes « Concours de l'État », et « Impôts et taxes ». Pour apprécier les évolutions de ces agrégats entre

2015 et 2016, il convient donc là encore de raisonner à périmètre géographique constant, c'est-à-dire de soustraire de l'analyse en 2015 et en 2016 les 131 communes et tous les EPCI touchés directement ou indirectement en 2016 par la création de la MGP.

L'ensemble des recettes de fonctionnement n'est en revanche pas affecté, les flux se compensant à l'intérieur de cet ensemble pour chaque niveau de collectivité. Pour les postes qui ne sont pas affectés, il n'est pas nécessaire de présenter des évolutions « à périmètre constant, hors contour de la MGP ». Nous présentons donc les évolutions « hors contour de la MGP » seulement pour les agrégats cités ci-dessus, qui sont touchés par ces flux.

d - Enfin, en 2018, l'analyse des budgets des départements et régions s'opère en neutralisant les effets de la fusion de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse sur les évolutions présentées. En niveaux, les montants agrègent la Corse avec les régions et les CTU à partir de 2018.

3. Évolutions des instructions comptables

En 2018, de nombreux postes comptables ont changé de signification dans la nomenclature M57, et certains sont apparus.

– Les comptes décrivant les impôts et taxes de la nomenclature M57 (comptes 73) ont été complètement réorganisés, de même que ceux des fonds affectés à l'équipement (comptes 133). Certaines subventions des comptes 67 passent en compte 657.

– Le compte 733 est apparu pour les régions (M71) et les CTU (735 pour la M57) pour retracer les fractions de TVA versées par l'État aux régions et aux CTU en compensation de la suppression de leur DGF.

OPÉRATIONS RÉELLES - COMPTES DE GESTION 2018

	Communes et groupements de communes à fiscalité propre (y compris métropole de Lyon)		Départements		Régions et CTU	
	Nomenclature M14	Nomenclature M57	Nomenclature M52	Nomenclature M57	Nomenclature M71	Nomenclature M57
Fonctionnement						
Dépenses de fonctionnement	débit net classe 6 (sauf 675, 676, 68 et sauf 65541 pour les communes de la MGP)	débit net classe 6 (sauf 675, 676, 68)	débit net classe 6 (sauf 675, 676, 68)		débit net classe 6 (sauf 675, 676, 68)	
Achats et charges externes	débit net des comptes 60 (sauf 6031), 61, 62 (sauf 621)		idem		idem	
Frais de personnel	débit net comptes 621, 631, 633, 64		idem		idem	
Dépenses d'intervention	débit net des comptes 655, 657 (sauf 65541 pour les communes de la MGP)	débit net des comptes 651, 652, 655, 656, 657	débit net des comptes 651, 652, 655, 656, 657		débit net des comptes 651, 655, 656, 657	débit net des comptes 651, 652, 655, 656, 657
Frais financiers	débit net du compte 66		idem		idem	
Autres charges de fonctionnement	par différence		par différence		par différence	

ANNEXE 2A - LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (LES BUDGETS PRINCIPAUX)

	Communes et groupements de communes à fiscalité propre (y compris métropole de Lyon)		Départements		Régions et CTU	
	Nomenclature M14	Nomenclature M57	Nomenclature M52	Nomenclature M57	Nomenclature M71	Nomenclature M57
Recettes de fonctionnement	crédit net 7 (sauf 775, 776, 777, 78) et 65541 pour les communes de la MGP (moindres recettes)		idem		idem	
Impôts locaux	crédit net des comptes 731, 732, 7391 et 7392 et 65541 pour les communes de la MGP (moindres recettes), et 74752 pour les EPT de la MGP	crédit net des comptes 7311, 732 et 73911, 7392	crédit net des comptes 731 et 7391	crédit net des comptes 7311, 732 et 73911, 7392	crédit net des comptes 731 et 7391	crédit net des comptes 7311, 732 et 73911, 7392
Fiscalité reversée (retracée en moindre recette pour les GFP, en recette pour les communes)	crédit net des comptes 7321, 7328, 73921, 73928, et 65541 pour les communes de la MGP, et 74752 pour les EPT de la MGP	crédit net des comptes 7321 (sauf 73214), 7328, 7334 73921 (sauf 739214), 73928	-	crédit net des comptes 7321 (sauf 73214), 7328, 7334 73921 (sauf 739214), 73928	-	crédit net des comptes 7321 (sauf 73214), 7328, 7334 73921 (sauf 739214), 73928
Autres impôts et taxes	crédit net des comptes 733, 734, 735, 736, 737, 738, 7394, 7396 et 7398	crédit net des comptes 7312 à 7318, 733, 734, 735, 738, 73912 à 73918, 7393, 7394, 7398	crédit net des comptes 732 à 738, 7392 et 7398	crédit net des comptes 7312 à 7318, 733, 734, 735, 738, 73912 à 73918, 7393, 7394, 7398	crédit net des comptes 732 à 738, 7397 et 7398	crédit net des comptes 7312 à 7318, 733, 734, 735, 738, 73912 à 73918, 7393, 7394, 7398
Concours de l'État	crédit net des comptes 741, 742, 744, 745, 746, 7483	crédit net des comptes 741, 742, 743, 744, 745, 746, 7483	crédit net des comptes 741, 744, 746, 7483	crédit net des comptes 741, 742, 743, 744, 745, 746, 7483	crédit net des comptes 741, 744, 745, 746, 7483	crédit net des comptes 741, 742, 743, 744, 745, 746, 7483
Subventions et participations	crédit net des comptes 747, 748 (sauf 7483), et sauf 74752 pour les EPT de la MGP	crédit net des comptes 747, 748 (sauf 7483 et 7486)	crédit net des comptes 747, 748 (sauf 7483)		crédit net des comptes 747, 748 (sauf 7483)	
Ventes de biens et services	crédit net des comptes 70		idem		idem	
Autres produits de fonctionnement	par différence		par différence		par différence	
Investissement						
Dépenses d'investissement (hors remboursements de dette)	débit des comptes 102, 13, 20, 21, 23, 26, 27, 454, 456, 458, 481 (sauf 1027, 10229, 139, 269, 279, 2768) - crédit des comptes 237,	débit des comptes 102, 13, 20, 21, 23, 26, 27, 454, 455, 458, 481 (sauf 1027, 10229, 139, 269, 279, 2768)	débit des comptes 102, 13, 20, 21, 23, 26, 27, 454, 455, 458, 481 (sauf 1027, 10229, 139, 269, 279, 2768) - crédit des comptes 236, 237, 238		débit des comptes 102, 13, 20, 21, 23, 26, 27, 454, 455, 458, 481 (sauf 1027, 10229, 139, 269, 279, 2768) - crédit des comptes 236, 237, 238	

ANNEXE 2A - LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (LES BUDGETS PRINCIPAUX)

	Communes et groupements de communes à fiscalité propre (y compris métropole de Lyon)		Départements		Régions et CTU	
	Nomenclature M14	Nomenclature M57	Nomenclature M52	Nomenclature M57	Nomenclature M71	Nomenclature M57
	238	- crédit des comptes 236, 237, 238				
Dépenses d'équipement	débit des comptes 20 (sauf 204), 21, 23 - crédit des comptes 236, 237, 238		idem		idem	
Subventions	débit 204		débit 204		débit 204	
Autres dépenses d'investissement	par différence		par différence		par différence	
Recettes d'investissement (hors emprunts)	crédit du compte 102, 13, 20, 21, 231, 232, 26, 27, 454, 456, 458 (sauf 1027, 10229, 139, 269, 279, 2768) + crédit net du compte 103, 775	crédit du compte 102, 13, 20, 21, 231, 232, 26, 27, 454, 455, 458 (sauf 1027, 10229, 139, 269, 279, 2768) + crédit net du compte 103, 775	crédit du compte 102, 13, 20, 21, 231, 232, 26, 27, 454, 455, 458 (sauf 1027, 10229, 139, 269, 279, 2768) + crédit net du compte 103, 775		crédit du compte 102, 13, 20, 21, 231, 232, 26, 27, 454, 455, 458 (sauf 1027, 10229, 139, 269, 279, 2768) + crédit net du compte 103, 775	
FCTVA	crédit du compte 10222		idem		idem	
Autres dotations et subventions	crédit du compte 102 (sauf 1027, 10222, 10229), + crédit du compte 13 (sauf 139)		idem		idem	
Autres recettes	par différence		par différence		par différence	
Dette						
Remboursements d'emprunts	débit du compte 16 (sauf 1645, 1688, 169) - GAD ^(a)		idem		idem	
Emprunts	crédit du compte 16 (sauf 1645, 1688, 169) - GAD ^(b)		idem		idem	
Encours de dette au 31/12	solde créditeur du compte 16 (hors 1688 et 169)		idem		idem	

(a) Gestion active de la dette : $GAD = \min(\text{débit du compte } 16449 ; \text{crédit compte } 16449) + \min(\text{débit compte } 166 ; \text{crédit compte } 166)$.

Fiches financières

A1. Communes – Opérations réelles

(en milliards d'euros)

	Données provisoires								
	2014	2015 / 2014	2015	2016 / 2015	2016	2017 / 2016	2017	2018 / 2017	2018
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	68,53	+0,3%	68,70	-1,5%	67,70	+0,4%	67,94	-0,6%	67,56
Achats et charges externes	17,00	-1,8%	16,70	-2,1%	16,35	+0,2%	16,39	+2,0%	16,72
Frais de personnel	36,43	+1,4%	36,94	-0,0%	36,93	+1,9%	37,61	+0,0%	37,63
Charges financières	2,28	+1,6%	2,32	-8,9%	2,11	-9,1%	1,92	-6,9%	1,79
Dépenses d'intervention	10,10	-1,9%	9,91	-4,3%	9,48	-3,4%	9,16	-6,6%	8,56
Autres dépenses de fonctionnement	2,71	+4,7%	2,84	-0,5%	2,83	+1,3%	2,86	-0,0%	2,86
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	79,14	+0,9%	79,84	-1,2%	78,85	+0,5%	79,27	+0,7%	79,85
Impôts et taxes	48,60	+3,3%	50,19	+0,6% (a)	51,12	+1,2%	51,71	+1,2%	52,31
- Impôts locaux	42,43	+3,2%	43,79	+0,3% (a)	44,51	+1,0%	44,96	+1,8%	45,77
(dont : fiscalité reversée)	9,89	-0,6%	9,82	-2,3% (a)	10,79	+3,4%	11,16	-1,3%	11,01
- Autres impôts et taxes	6,17	+3,9%	6,41	+3,1%	6,61	+2,2%	6,75	-3,2%	6,54
Concours de l'État	18,20	-7,4%	16,86	-8,5% (a)	14,64	-3,2%	14,17	-0,3%	14,13
- DGF	15,77	-8,4%	14,45	-8,4% (a)	12,43	-5,6%	11,73	-0,4%	11,68
- Autres dotations	0,19	-3,8%	0,18	+4,3%	0,19	+27,5%	0,25	+15,6%	0,28
- Péréquation et compensations fiscales	2,24	-0,6%	2,23	-9,3%	2,02	+8,7%	2,20	-1,6%	2,16
Subventions reçues et participations	3,26	+13,2%	3,69	+2,3%	3,77	-1,1%	3,73	-6,6%	3,49
Ventes de biens et services	5,32	+4,6%	5,56	+3,6%	5,76	+1,1%	5,82	+9,2%	6,36
Autres recettes de fonctionnement	3,77	-6,0%	3,55	+0,4%	3,56	+7,7%	3,83	-7,0%	3,56
Épargne brute (3) = (2)-(1)	10,61	+5,0%	11,14	+0,1%	11,15	+1,6%	11,33	+8,5%	12,29
Épargne nette = (3)-(8)	4,69	+6,7%	5,01	-1,9%	4,91	+5,5%	5,18	+17,1%	6,07
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	22,10	-12,6%	19,32	-0,1%	19,29	+8,5%	20,93	+5,9%	22,16
Dépenses d'équipement	19,88	-14,2%	17,06	+0,6%	17,15	+8,8%	18,67	+6,9%	19,96
Subventions d'équipement versées	1,39	-18,1%	1,13	+3,2%	1,17	-1,8%	1,15	+9,2%	1,26
Autres dépenses d'investissement	0,83	+35,8%	1,13	-14,3%	0,97	+15,1%	1,11	-14,9%	0,95
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	10,99	+1,0%	11,10	-8,9%	10,11	+0,7%	10,18	+10,1%	11,21
FCTVA	2,97	-4,3%	2,84	-12,1%	2,50	-6,3%	2,34	+9,3%	2,56
Autres dotations et Subventions d'équipement	5,33	-5,6%	5,03	-6,2%	4,72	+0,5%	4,74	+11,5%	5,29
Autres recettes d'investissement	2,70	+19,6%	3,23	-10,2%	2,90	+6,9%	3,10	+8,5%	3,36
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	90,63	-2,9%	88,02	-1,2%	86,99	+2,2%	88,87	+1,0%	89,72
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	90,13	+0,9%	90,94	-2,2%	88,97	+0,5%	89,45	+1,8%	91,05
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-0,49		+2,92		+1,98		+0,58		+1,33
Remboursements de dette (8)	5,92	+3,6%	6,13	+1,8%	6,24	-1,5%	6,15	+1,2%	6,22
Emprunts (9)	6,19	-0,5%	6,16	-8,7%	5,62	+13,5%	6,38	-11,2%	5,67
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,27		+0,02		-0,62		+0,23		-0,56
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	96,54	-2,5%	94,16	-1,0%	93,23	+1,9%	95,02	+1,0%	95,94
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	96,32	+0,8%	97,10	-2,6%	94,59	+1,3%	95,83	+0,9%	96,72
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	-0,22		+2,94		+1,36		+0,81		+0,77
Dettes au 31 décembre (12)^(b)	63,53	+1,2%	64,29	+0,7%	64,74	+0,7%	65,21	-0,4%	64,96
Ratios									
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	13,4%	+0,5 pt	14,0%	+0,2 pt	14,1%	+0,1 pt	14,3%	+1,1 pt	15,4%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	5,9%	+0,3 pt	6,3%	-0,0 pt	6,2%	+0,3 pt	6,5%	+1,1 pt	7,6%
Taux d'endettement = (12) / (2)	80,3%	+0,2 pt	80,5%	+1,6 pt	82,1%	+0,2 pt	82,3%	-0,9 pt	81,4%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	6,0 ans	-0,2 an	5,8 ans	+0,0 an	5,8 ans	-0,0 an	5,8 ans	-0,5 an	5,3 ans

(a) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors communes concernées par la métropole du grand Paris (cf. présentation de l'annexe 2).

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGFIP-Comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL. Montants calculés hors gestion active de la dette.

ANNEXE 2A - LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (LES BUDGETS PRINCIPAUX)

A2a. Groupements de communes à fiscalité propre – Opérations réelles

(en milliards d'euros)

Valeurs provisoires

	2014	2015 / 2014 ^(a) à champ constant	2015 ^(b)	2016 / 2015	2016 ^(b)	2017 / 2016	2017 ^(b)	2018 / 2017	2018 ^(b)
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	21,08	+1,7 %	22,61	+3,7 %	23,45	+5,4 %	24,72	+2,1 %	25,23
Achats et charges externes	6,20	+0,1 %	6,25	+1,3 %	6,33	+5,1 %	6,66	+2,3 %	6,81
Frais de personnel	7,21	+5,3 %	7,75	+6,8 %	8,28	+9,1 %	9,04	+4,5 %	9,44
Charges financières	0,72	-0,4 %	0,75	+11,9 %	0,84	-19,6 %	0,68	-10,6 %	0,60
Dépenses d'intervention	5,64	-0,1 %	6,56	+1,2 %	6,63	+3,5 %	6,86	+3,7 %	7,12
Autres dépenses de fonctionnement	1,31	-1,5 %	1,30	+5,0 %	1,36	+9,0 %	1,48	-15,8 %	1,25
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	25,80	+2,3 %	27,64	+2,2 %	28,26	+6,1 %	29,99	+3,4 %	31,01
Impôts et taxes	12,88	+6,8 %	14,68	+6,5 % (c)	15,09	+10,0 %	16,60	+5,1 %	17,45
- Impôts locaux	8,40	+12,6 %	9,94	+8,2 % (c)	10,15	+11,0 %	11,27	+5,8 %	11,92
- Autres impôts et taxes	4,48	-3,9 %	4,73	+4,4 %	4,94	+8,0 %	5,33	+3,7 %	5,53
Concours de l'État	8,69	-6,7 %	8,33	-8,5 % (c)	8,42	-0,5 %	8,38	-1,1 %	8,28
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	7,16	-8,7 %	6,74	-9,0 % (c)	6,94	-2,2 %	6,79	-1,5 %	6,69
- Autres dotations	0,04	+2,5 %	0,04	-8,9 %	0,03	+141,6 %	0,08	+9,5 %	0,09
- Péréquations et compensations fiscales	1,50	+0,6 %	1,55	-7,2 %	1,44	+4,4 %	1,51	-0,2 %	1,50
Subventions reçues et participations	1,14	+7,2 %	1,26	-6,7 %	1,18	+9,6 %	1,29	+13,9 %	1,47
Ventes de biens et services	2,36	+6,4 %	2,53	+4,5 %	2,64	+4,4 %	2,76	+6,1 %	2,93
Autres recettes de fonctionnement	0,72	+10,0 %	0,84	+10,2 %	0,93	+3,9 %	0,97	-8,7 %	0,88
Épargne brute (3) = (2)-(1)	4,72	+5,1 %	5,02	-4,4 %	4,80	+9,8 %	5,27	+9,7 %	5,78
Épargne nette = (3)-(8)	2,86	+0,5 %	2,93	-7,3 %	2,72	+12,0 %	3,05	+7,8 %	3,28
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	8,97	-8,2 %	8,20	-1,7 %	8,06	+7,5 %	8,66	+7,8 %	9,33
Dépenses d'équipement	6,47	-11,4 %	5,68	-2,9 %	5,52	+11,0 %	6,12	+11,0 %	6,80
Subventions d'équipement versées	1,67	-4,1 %	1,65	+3,3 %	1,70	-3,2 %	1,65	+5,3 %	1,74
Autres dépenses d'investissement	0,82	+9,1 %	0,86	-3,6 %	0,83	+6,2 %	0,88	-10,1 %	0,80
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	3,57	+1,6 %	3,57	-9,9 %	3,21	+3,1 %	3,31	+8,7 %	3,60
FCTVA	0,89	-10,5 %	0,79	-5,3 %	0,75	-1,5 %	0,74	+11,4 %	0,82
Dotations et Subventions d'équipement	1,74	+0,6 %	1,74	-7,7 %	1,61	-0,1 %	1,61	+18,8 %	1,91
Autres recettes d'investissement	0,93	+15,4 %	1,03	-17,2 %	0,85	+13,4 %	0,97	-10,0 %	0,87
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	30,04	-1,2 %	30,81	+2,3 %	31,51	+5,9 %	33,38	+3,6 %	34,56
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	29,37	+2,2 %	31,20	+0,8 %	31,47	+5,8 %	33,30	+3,9 %	34,61
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-0,68		+0,39		-0,04		-0,07		+0,05
Remboursements de dette (8)	1,86	+12,4 %	2,09	-0,4 %	2,08	+6,9 %	2,23	+12,1 %	2,50
Emprunts (9)	2,36	+1,3 %	2,33	-1,1 %	2,30	+6,1 %	2,44	+1,9 %	2,49
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,50		+0,24		+0,22		+0,22		-0,01
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	31,91	-0,4 %	32,90	+2,1 %	33,59	+6,0 %	35,60	+4,1 %	37,06
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	31,73	+2,2 %	33,53	+0,7 %	33,77	+5,8 %	35,75	+3,8 %	37,10
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	-0,18		+0,63		+0,18		+0,14		+0,04
Dette au 31 décembre (12) ^(d)	22,76	+0,3 %	23,45	+2,6 %	24,05	+4,2 %	25,07	+1,2 %	25,36
Ratios									
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	18,3%	+0,5 pt	18,2%	-1,2 pt	17,0%	+0,6 pt	17,6%	+1,1 pt	18,6%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	11,1%	-0,2 pt	10,6%	-1,0 pt	9,6%	+0,5 pt	10,2%	+0,4 pt	10,6%
Taux d'endettement = (12) / (2)	88,2%	-1,7 pt	84,8%	+0,3 pt	85,1%	-1,5 pt	83,6%	-1,8 pt	81,8%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	4,8 ans	-0,2 an	4,7 ans	+0,3 an	5,0 ans	-0,3 an	4,8 ans	-0,4 an	4,4 ans

(a) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors communes concernées par la métropole du grand Paris.

(b) Y compris métropole de Lyon, métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.

(c) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors EPCI concernés par la métropole du grand Paris.

entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGFP-Comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

A2b. Groupements de communes à fiscalité propre, par type de groupement – Opérations réelles – 2018

(en millions d'euros)

	Métropoles ^(a)	Communautés urbaines (CU)	Communautés d'agglomération (CA)	Communautés de communes (CC)	Ensemble des GFP ^(a)
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	8 928	1 166	8 635	6 499	25 228
Achats et charges externes	2 163	312	2 494	1 842	6 812
Frais de personnel	3 128	473	3 325	2 518	9 444
Charges financières	255	35	201	114	605
Dépenses d'intervention	3 098	275	2 114	1 631	7 118
Autres dépenses de fonctionnement	283	71	501	393	1 249
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	11 538	1 464	10 329	7 678	31 009
Impôts et taxes	5 927	860	5 871	4 794	17 452
- Impôts locaux	3 801	749	3 903	3 466	11 919
- Autres impôts et taxes	2 126	112	1 968	1 328	5 534
Concours de l'État	3 801	410	2 757	1 313	8 280
- DGF	3 246	286	2 172	984	6 687
- Autres dotations	41	5	26	18	90
- Péréquation et compensations fiscales	514	118	559	311	1 503
Subventions reçues et participations	326	26	497	618	1 468
Ventes de biens et services	1 099	114	970	742	2 925
Autres recettes de fonctionnement	386	54	234	210	883
Épargne brute (3) = (2)-(1)	2 610	299	1 694	1 178	5 781
Épargne nette = (3)-(8)	1 426	170	938	750	3 284
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	3 842	547	2 773	2 172	9 333
Dépenses d'équipement	2 806	392	1 956	1 647	6 801
Subventions d'équipement versées	709	87	607	335	1 737
Autres dépenses d'investissement	327	68	211	190	795
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	1 507	217	990	891	3 604
FCTVA	306	50	251	217	824
Autres dotations et Subventions d'équipement	881	98	488	441	1 909
Autres recettes d'investissement	320	68	251	233	871
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	12 770	1 712	11 408	8 671	34 561
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	13 045	1 681	11 319	8 568	34 613
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+275	-32	-89	-103	+52
Remboursements de dette (8)	1 184	129	756	428	2 496
Emprunts (9)	1 073	161	765	490	2 489
Flux net de dette = (9)-(8)	-111	32	9	63	-7
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	13 954	1 841	12 163	9 099	37 057
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	14 118	1 842	12 083	9 059	37 102
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+164	+1	-80	-40	+45
Dettes au 31 décembre (12)	11 729	1 403	8 051	4 181	25 364
Ratios					
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	22,6%	20,4%	16,4%	15,3%	18,6%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	12,4%	11,6%	9,1%	9,8%	10,6%
Taux d'endettement = (12) / (2)	101,7%	95,8%	77,9%	54,5%	81,8%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	4,5 ans	4,7 ans	4,8 ans	3,5 ans	4,4 ans

(a) Y compris métropole de Lyon, métropole du grand Paris et ses établissements publics territoriaux (EPT).

Source : DGFiP-Comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL. Montants calculés hors gestion active de la dette.

ANNEXE 2A - LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (LES BUDGETS PRINCIPAUX)

A3. Secteur communal (communes, groupements à fiscalité propre) – Opérations réelles

(en milliards d'euros)

Données provisoires

	2014	2015/2014 ^(a) à champ constant	2015 ^(b)	2016 / 2015	2016 ^(b)	2017 / 2016	2017 ^(b)	2018 / 2017	2018 ^(b)
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	89,60	+0,6%	91,32	-0,2%	91,15	+1,7%	92,66	+0,1%	92,79
Achats et charges externes	23,20	-1,3%	22,96	-1,2%	22,69	+1,6%	23,05	+2,1%	23,53
Frais de personnel	43,64	+2,0%	44,69	+1,2%	45,21	+3,2%	46,65	+0,9%	47,08
Charges financières	3,00	+1,1%	3,07	-3,8%	2,95	-12,1%	2,59	-7,8%	2,39
Dépenses d'intervention	15,74	-1,3%	16,47	-2,1%	16,11	-0,6%	16,02	-2,2%	15,67
Autres dépenses de fonctionnement	4,02	+2,7%	4,14	+1,2%	4,19	+3,8%	4,35	-5,4%	4,11
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	104,94	+1,2%	107,48	-0,3%	107,11	+2,0%	109,26	+1,5%	110,86
Impôts et taxes	61,47	+4,0%	64,87	+2,1%	66,21	+3,2%	68,31	+2,1%	69,76
- Impôts locaux	50,83	+4,7%	53,73	+1,7%	54,66	+2,9%	56,23	+2,6%	57,69
- Autres impôts et taxes	10,64	+0,7%	11,14	+3,7%	11,55	+4,7%	12,09	-0,1%	12,07
Concours de l'État	26,89	-7,2%	25,19	-8,5%	23,06	-2,2%	22,55	-0,6%	22,41
- DGF	22,92	-8,5%	21,19	-8,6%	19,37	-4,4%	18,52	-0,8%	18,37
- Autres dotations	0,23	-3,1%	0,22	+2,1%	0,23	+44,6%	0,33	+14,1%	0,37
- Péréquation et compensations fiscales	3,74	+0,6%	3,78	-8,4%	3,46	+6,9%	3,70	-1,0%	3,66
Subventions reçues et participations	4,40	+11,7%	4,95	-0,0%	4,95	+1,5%	5,02	-1,3%	4,95
Ventes de biens et services	7,68	+5,1%	8,08	+3,9%	8,40	+2,2%	8,58	+8,2%	9,29
Autres recettes de fonctionnement	4,49	-3,5%	4,39	+2,3%	4,49	+6,9%	4,80	-7,4%	4,45
Épargne brute (3) = (2)-(1)	15,33	+5,0%	16,16	-1,3%	15,95	+4,1%	16,60	+8,8%	18,07
Épargne nette = (3)-(8)	7,55	+4,4%	7,94	-3,9%	7,63	+7,8%	8,23	+13,6%	9,35
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	31,07	-11,4%	27,52	-0,6%	27,35	+8,2%	29,59	+6,5%	31,50
Dépenses d'équipement	26,35	-13,5%	22,74	-0,3%	22,67	+9,3%	24,79	+7,9%	26,76
Subventions d'équipement versées	3,06	-10,6%	2,78	+3,2%	2,87	-2,6%	2,80	+6,9%	2,99
Autres dépenses d'investissement	1,65	+23,1%	1,99	-9,7%	1,80	+11,0%	2,00	-12,8%	1,74
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	14,56	+1,1%	14,66	-9,1%	13,33	+1,3%	13,50	+9,7%	14,81
FCTVA	3,86	-5,6%	3,64	-10,6%	3,25	-5,2%	3,08	+9,8%	3,38
Autres dotations et Subventions d'équipement	7,07	-4,1%	6,77	-6,6%	6,32	+0,4%	6,35	+13,3%	7,19
Autres recettes d'investissement	3,63	+18,6%	4,26	-11,9%	3,75	+8,4%	4,07	+4,1%	4,23
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	120,67	-2,5%	118,83	-0,3%	118,50	+3,2%	122,25	+1,7%	124,28
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	119,50	+1,2%	122,15	-1,4%	120,43	+1,9%	122,76	+2,4%	125,67
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-1,17		+3,31		+1,94		+0,51		+1,38
Remboursements de dette (8)	7,78	+5,6%	8,22	+1,2%	8,32	+0,6%	8,37	+4,1%	8,72
Emprunts (9)	8,55	-0,1%	8,48	-6,6%	7,92	+11,3%	8,82	-7,5%	8,15
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,77		+0,26		-0,40		+0,45		-0,56
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	128,45	-2,0%	127,06	-0,2%	126,82	+3,0%	130,62	+1,8%	133,00
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	128,05	+1,1%	130,63	-1,7%	128,36	+2,5%	131,58	+1,7%	133,82
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	-0,40		+3,57		+1,54		+0,96		+0,82
Dettes au 31 décembre (12)^(c)	86,28	+1,0%	87,73	+1,2%	88,79	+1,7%	90,28	+0,0%	90,32
Ratios									
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	14,6%	+0,5 pt	15,0%	-0,1 pt	14,9%	+0,3 pt	15,2%	+1,1 pt	16,3%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	7,2%	+0,2 pt	7,4%	-0,3 pt	7,1%	+0,4 pt	7,5%	+0,9 pt	8,4%
Taux d'endettement = (12) / (2)	82,2%	-0,2 pt	81,6%	+1,3 pt	82,9%	-0,3 pt	82,6%	-1,2 pt	81,5%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	5,6 ans	-0,2 an	5,4 ans	+0,1 an	5,6 ans	-0,1 an	5,4 ans	-0,4 an	5,0 ans

(a) Évolution calculée à périmètre constant c'est-à-dire hors CU de Lyon et hors métropole de Lyon.

(b) Y compris métropole de Lyon, et, à partir de 2016, les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du grand Paris (MGP).

(c) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGFiP-Comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL. Montants calculés hors gestion active de la dette. Montants non consolidés ; la consolidation est présentée à l'annexe 2C en incluant les budgets annexes.

ANNEXE 2A - LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (LES BUDGETS PRINCIPAUX)

A4. Départements – Opérations réelles

(en milliards d'euros)

	Données proutaires								
	2014	2015/2014 à champ constant ^(a)	2015 ^(b)	2016/2015 à champ constant	2016 ^(d)	2017 / 2016	2017 ^(d)	2018 / 2017 à champ constant ^(e)	2018 ^(d)
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	59,29	+1,5%	59,15	+0,1%	58,31	-0,2%	58,19	-0,8%	57,28
Achats et charges externes	5,57	-3,6%	5,34	-4,6%	5,03	-10,8%	4,49	-16,0%	3,73
Frais de personnel	12,15	+1,5%	12,16	-0,1%	11,91	+1,4%	12,07	-0,2%	11,92
Charges financières	0,95	-3,5%	0,91	-6,4%	0,84	-4,0%	0,81	-7,9%	0,73
Dépenses d'intervention	39,71	+2,3%	39,85	+1,1%	39,70	+0,7%	39,97	+0,7%	40,01
Autres dépenses de fonctionnement	0,91	-0,9%	0,89	-6,4%	0,83	+2,9%	0,85	+5,3%	0,89
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	65,99	+1,2%	65,63	+2,1%	66,08	-0,1%	66,00	-0,7%	65,05
Impôts et taxes	44,04	+4,9%	45,26	+4,4%	46,60	+1,4%	47,24	+0,7%	47,28
- Impôts locaux	21,37	+3,6%	21,60	+4,8%	22,47	-5,0%	21,34	-1,3%	20,98
- Autres impôts et taxes	22,68	+6,1%	23,66	+4,0%	24,13	+7,3%	25,90	+2,3%	26,30
(Dont : DMTO)	7,84	+16,2%	8,85	+8,2%	9,55	+16,8%	11,15	+4,0%	11,52
(TICPE)	6,49	-0,2%	6,37	+0,3%	6,14	+0,1%	6,14	-0,1%	6,10
(TSCA)	6,74	+1,1%	6,76	+2,2%	6,86	+1,6%	6,96	+3,1%	7,12
Concours de l'État	14,41	-7,9%	13,03	-7,9%	11,78	-10,9%	10,50	-0,0%	10,36
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	11,80	-8,9%	10,53	-9,7%	9,32	-11,3%	8,26	+3,1%	8,14
- Autres dotations	0,43	+0,6%	0,43	-0,3%	0,42	+10,9%	0,46	+2,0%	0,46
- Péréquations et compensations fiscales	2,18	-4,1%	2,07	-0,2%	2,05	-13,6%	1,77	+0,4%	1,76
Subventions reçues et participations	4,52	-1,0%	4,51	+6,5%	4,75	+11,8%	5,31	-8,9%	4,81
Ventes de biens et services	0,45	-2,5%	0,43	+8,4%	0,46	+28,7%	0,59	-26,6%	0,43
Autres recettes de fonctionnement	2,57	-5,5%	2,39	+4,9%	2,49	-5,1%	2,36	-7,6%	2,17
Épargne brute (3) = (2)-(1)	6,70	-1,0%	6,49	+20,4%	7,77	+0,5%	7,81	+0,0%	7,77
Épargne nette (3)-(8)	3,81	-5,1%	3,49	+32,0%	4,60	-2,1%	4,51	+1,5%	4,55
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	10,82	-8,0%	9,77	-5,7%	9,12	-1,1%	9,02	+4,1%	9,28
Dépenses d'équipement	6,39	-8,1%	5,78	-3,3%	5,52	-1,7%	5,42	+8,0%	5,77
Subventions d'équipement versées	4,17	-8,3%	3,74	-8,7%	3,39	+0,5%	3,40	-2,4%	3,28
Autres dépenses d'investissement	0,26	-2,6%	0,25	-14,8%	0,21	-8,5%	0,20	+13,0%	0,22
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	3,00	+2,3%	3,02	-12,5%	2,89	-6,0%	2,44	+3,6%	2,48
FACTVA	0,98	-1,9%	0,94	-4,6%	0,88	-5,7%	0,83	+1,9%	0,84
Autres dotations et Subventions d'équipement	1,55	-10,6%	1,38	-9,1%	1,22	-1,7%	1,20	+2,9%	1,21
Autres recettes d'investissement	0,46	+57,2%	0,69	-29,7%	0,48	-17,7%	0,40	+9,0%	0,43
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	70,12	-0,0%	68,92	-0,7%	67,43	-0,3%	67,21	-0,2%	66,56
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	68,99	+1,3%	68,65	+1,5%	68,67	-0,3%	68,43	-0,6%	67,54
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-1,13		-0,27		+1,25		+1,23		+0,98
Remboursements de dette (8)	2,89	+4,3%	3,00	+6,8%	3,17	+4,2%	3,30	-2,0%	3,23
Emprunts (9)	3,88	-5,3%	3,63	-20,9%	2,83	-11,7%	2,50	+0,9%	2,49
Flux net de dette =(9)-(8)	0,99		0,63		-0,34		-0,80		-0,73
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	73,01	+0,2%	71,92	-0,4%	70,59	-0,1%	70,51	-0,3%	69,79
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	72,87	+0,9%	72,28	+0,4%	71,50	-0,8%	70,93	-0,5%	70,03
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	-0,14		+0,36		+0,91		+0,42		+0,25
Dettes au 31 décembre (12) ^(e)	33,64	+2,7%	34,06	-0,1%	33,68	-2,0%	33,01	-2,0%	32,16
Ratios									
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	10,1%	-0,2 pt	9,9%	+1,8 pt	11,8%	+0,1 pt	11,8%	+0,1 pt	11,9%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	5,8%	-0,4 pt	5,3%	+1,6 pt	7,0%	-0,1 pt	6,8%	+0,2 pt	7,0%
Taux d'endettement = (12) / (2)	51,0%	+0,7 pt	51,9%	-1,2 pt	51,0%	-1,0 pt	50,0%	-0,6 pt	49,4%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	5,0 ans	+ 0,2 an	5,3 ans	- 0,9 an	4,3 ans	- 0,1 an	4,2 ans	- 0,1 an	4,1 ans

(a) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors département du Rhône (et métropole de Lyon).

(b) Y compris département du Rhône (hors métropole de Lyon).

(c) Évolution calculée à périmètre constant c'est-à-dire hors Guyane et Martinique.

(d) Hors collectivités territoriales uniques (CTU) de Guyane et Martinique.

(e) Évolution calculée à périmètre constant c'est-à-dire hors Corse.

(f) Hors collectivité de Corse.

(g) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGFIP-Comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

ANNEXE 2A - LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (LES BUDGETS PRINCIPAUX)

A5. Régions et collectivités territoriales uniques (CTU) – Opérations réelles

(en milliards d'euros)

Données provisoires

	2014	2015 / 2014	2015	2016/2015 (a) à champ constant	2016 (b)	2017 / 2016	2017 (b)	2018 / 2017 à champ constant (c)	2018 (d)
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	17,83	+2,8%	18,33	-0,9%	19,15	+10,3%	21,13	+3,4%	22,23
Achats et charges externes	2,04	+1,9%	2,08	+1,0%	2,19	+37,0%	3,00	+18,2%	3,58
Frais de personnel	3,19	+2,7%	3,27	+1,4%	3,56	+3,5%	3,69	+3,5%	3,95
Charges financières	0,62	+2,0%	0,63	-3,8%	0,61	-2,4%	0,60	-0,4%	0,60
Dépenses d'intervention	11,67	+3,9%	12,12	-1,8%	12,54	+8,6%	13,62	+0,0%	13,84
Autres dépenses de fonctionnement	0,32	-29,0%	0,23	+6,1%	0,25	-9,9%	0,22	+11,5%	0,26
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	22,59	+1,5%	22,93	-0,2%	23,92	+10,5%	26,45	+4,2%	27,99
Impôts et taxes	13,65	+9,8%	14,99	+2,7%	16,09	+13,6%	18,28	+28,2%	23,80
- Impôts locaux	4,64	+3,7%	4,81	+1,0%	5,05	+41,2%	7,13	+10,9%	8,01
- Autres impôts et taxes	9,01	+13,0%	10,17	+3,5%	11,04	+1,0%	11,14	+39,4%	15,80
- dont : Cartes grises	2,08	+0,5%	2,09	+4,8%	2,19	+1,9%	2,23	+4,4%	2,33
- dont : TICPE	4,24	+23,4%	5,23	+1,0%	5,54	-1,1%	5,48	+0,5%	5,53
Concours de l'État	7,95	-17,1%	6,59	-7,0%	6,37	-7,7%	5,88	-71,3%	1,92
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	5,27	-8,5%	4,82	-9,2%	4,58	-10,0%	4,13	-95,2%	0,30
- Autres dotations	1,85	-48,2%	0,96	-1,4%	0,97	+1,5%	0,98	-0,1%	0,90
- Péréquations et compensations fiscales	0,82	-2,2%	0,81	-0,6%	0,82	-6,0%	0,77	-8,5%	0,72
Subventions reçues et participations	0,69	+46,9%	1,01	+3,1%	1,11	+65,4%	1,84	-5,5%	1,77
Ventes de biens et services	0,02	+15,3%	0,03	-6,5%	0,03	+153,8%	0,08	+62,0%	0,13
Autres recettes de fonctionnement	0,27	+15,4%	0,32	-5,6%	0,32	+15,9%	0,37	+7,0%	0,36
Épargne brute (3) = (2)-(1)	4,76	-3,2%	4,61	+2,4%	4,77	+11,5%	5,32	+7,4%	5,76
Épargne nette = (3)-(8)	2,83	-10,4%	2,53	+15,0%	2,84	+23,4%	3,50	+3,3%	3,66
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	9,28	+3,5%	9,61	-6,1%	9,03	+7,3%	9,68	+2,6%	10,03
Dépenses d'équipement	2,93	+5,6%	3,10	+2,4%	3,15	+5,7%	3,33	-6,0%	3,20
Subventions d'équipement versées	5,92	+0,5%	5,95	-8,3%	5,47	+4,9%	5,74	+10,3%	6,35
Autres dépenses d'investissement	0,43	+31,0%	0,56	-28,0%	0,41	+51,9%	0,62	-23,0%	0,49
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	2,49	+16,6%	2,91	-3,7%	2,82	+25,0%	3,52	+18,7%	4,20
FCTVA	0,48	-0,1%	0,48	+3,3%	0,52	+7,5%	0,55	+1,6%	0,57
Autres dotations et Subventions d'équipement	1,61	+14,2%	1,84	+9,0%	2,00	+31,0%	2,63	+19,6%	3,16
Autres recettes d'investissement	0,40	+46,8%	0,58	-48,6%	0,30	+14,2%	0,34	+39,8%	0,47
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	27,11	+3,1%	27,93	-2,7%	28,18	+9,3%	30,81	+3,1%	32,26
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	25,08	+3,0%	25,84	-0,6%	26,74	+12,1%	29,97	+5,9%	32,19
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-2,03		-2,09		-1,44		-0,84		-0,07
Remboursements de dette (8)	1,93	+7,3%	2,07	-13,1%	1,94	-6,1%	1,82	+15,0%	2,11
Emprunts (9)	3,56	+15,9%	4,13	-18,0%	3,53	-28,2%	2,53	+7,0%	2,70
Flux net de dette =(9)-(8)	1,63		2,06		1,60		0,72		0,59
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	29,04	+3,3%	30,01	-3,4%	30,11	+8,4%	32,63	+3,8%	34,37
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	28,64	+4,6%	29,97	-3,0%	30,27	+7,4%	32,50	+6,0%	34,89
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	-0,39		-0,03		+0,16		-0,13		+0,52
Dettes au 31 décembre (12) (e)	22,01	+9,2%	24,04	+6,9%	26,10	+2,8%	26,83	+2,8%	27,72
Ratios									
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	21,1%	-1,0 pt	20,1%	+0,5 pt	20,0%	+0,2 pts	20,1%	+0,6 pts	20,6%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	12,5%	-1,5 pt	11,1%	+1,7 pt	11,9%	+1,4 pt	13,2%	-0,1 pt	13,1%
Taux d'endettement = (12) / (2)	97,5%	+7,4 pts	104,8%	+7,5 pts	109,1%	-7,6 pts	101,5%	-1,4 pts	99,0%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	4,6 ans	+ 0,6 an	5,2 ans	+ 0,2 an	5,5 ans	- 0,4 an	5,0 ans	- 0,2 an	4,8 ans

(a) Évolution calculée à périmètre constant, hors Guyane et Martinique.

(b) Y compris collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et Guyane

(c) Évolution calculée à périmètre constant c'est-à-dire hors Corse.

(d) Y compris collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et Guyane et collectivité de Corse.

(e) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGFIP-Comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL. Montants calculés hors gestion active de la dette.

ANNEXE 2A - LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (LES BUDGETS PRINCIPAUX)

A6. Ensemble des collectivités locales (hors syndicats) – Opérations réelles

Communes, groupements à fiscalité propre, départements, collectivités territoriales uniques et régions

(en milliards d'euros)

Données provisoires

	2014	2015 / 2014	2015	2016 / 2015	2016 ^(a)	2017 / 2016	2017 ^(a)	2018 / 2017	2018 ^(a)
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	166,73	+1,2%	168,79	-0,1%	168,61	+2,0%	171,97	+0,2%	172,30
Achats et charges externes	30,81	-1,4%	30,38	-1,5%	29,91	+2,1%	30,53	+1,0%	30,84
Frais de personnel	58,98	+1,9%	60,12	+0,9%	60,68	+2,9%	62,41	+0,9%	62,95
Charges financières	4,57	+0,8%	4,60	-4,3%	4,40	-9,2%	4,00	-6,8%	3,72
Dépenses d'intervention	67,12	+2,0%	68,44	-0,1%	68,36	+1,8%	69,61	-0,1%	69,52
Autres dépenses de fonctionnement	5,26	+0,1%	5,26	+0,0%	5,26	+3,0%	5,42	-3,0%	5,26
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	193,52	+1,3%	196,05	+0,5%	197,11	+2,3%	201,70	+1,1%	203,90
Impôts et taxes	119,16	+5,0%	125,12	+3,0%	128,90	+3,8%	133,83	+5,2%	140,84
- Impôts locaux	76,84	+4,3%	80,15	+2,5%	82,19	+3,1%	84,70	+2,3%	86,68
- Autres impôts et taxes	42,32	+6,3%	44,97	+3,9%	46,71	+5,2%	49,13	+10,3%	54,17
Concours de l'État	49,25	-9,0%	44,82	-8,0%	41,21	-5,6%	38,92	-10,9%	34,69
- DGF	39,99	-8,6%	36,55	-9,0%	33,27	-7,1%	30,91	-13,2%	26,81
- Autres dotations	2,51	-35,8%	1,61	-0,3%	1,61	+10,0%	1,77	-2,0%	1,74
- Péréquation et compensations fiscales	6,74	-1,3%	6,66	-4,9%	6,33	-1,4%	6,24	-1,6%	6,14
Subventions reçues et participations	9,61	+9,0%	10,47	+3,2%	10,81	+12,6%	12,17	-5,3%	11,53
Ventes de biens et services	8,16	+4,7%	8,54	+4,1%	8,89	+4,1%	9,26	+6,5%	9,86
Autres recettes de fonctionnement	7,34	-3,2%	7,10	+2,8%	7,30	+3,2%	7,53	-7,3%	6,98
Épargne brute (3) = (2)-(1)	26,79	+1,7%	27,25	+4,6%	28,50	+4,3%	29,73	+6,3%	31,60
Épargne nette = (3)-(8)	14,18	-1,6%	13,96	+8,0%	15,07	+7,7%	16,24	+8,1%	17,55
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	51,17	-8,4%	46,89	-3,0%	45,49	+6,2%	48,29	+5,2%	50,81
Dépenses d'équipement	35,68	-11,4%	31,62	-0,9%	31,34	+7,0%	33,54	+6,5%	35,73
Subventions d'équipement versées	13,14	-5,1%	12,47	-5,9%	11,73	+1,8%	11,94	+5,7%	12,62
Autres dépenses d'investissement	2,35	+19,7%	2,81	-13,9%	2,42	+16,1%	2,81	-12,8%	2,45
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	20,05	+2,7%	20,59	-9,0%	18,74	+3,8%	19,45	+10,5%	21,50
FCTVA	5,33	-5,0%	5,06	-8,1%	4,65	-3,9%	4,47	+7,3%	4,79
Autres dotations et Subventions d'équipement	10,23	-2,4%	9,99	-4,4%	9,55	+6,5%	10,18	+13,6%	11,57
Autres recettes d'investissement	4,49	+23,3%	5,54	-18,1%	4,53	+6,0%	4,80	+6,9%	5,14
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	217,90	-1,0%	215,69	-0,7%	214,10	+2,9%	220,26	+1,3%	223,10
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	213,57	+1,4%	216,64	-0,4%	215,85	+2,5%	221,16	+1,9%	225,40
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-4,33		+0,95		+1,75		+0,89		+2,29
Remboursements de dette (8)	12,60	+5,5%	13,29	+1,0%	13,43	+0,5%	13,49	+4,1%	14,05
Emprunts (9)	15,99	+1,6%	16,24	-12,1%	14,28	-3,0%	13,85	-3,7%	13,35
Flux net de dette = (9)-(8)	+3,39		+2,95		+0,86		+0,36		-0,71
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	230,50	-0,7%	228,98	-0,6%	227,53	+2,7%	233,76	+1,5%	237,16
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	229,56	+1,4%	232,88	-1,2%	230,13	+2,1%	235,01	+1,6%	238,74
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	-0,94		+3,89		+2,60		+1,25		+1,59
Dettes au 31 décembre (12) ^(b)	141,93	+2,8%	145,84	+1,9%	148,57	+1,0%	150,12	+0,1%	150,21
Ratios									
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	13,8%	+0,1 pt	13,9%	+0,6 pt	14,5%	+0,3 pt	14,7%	+0,8 pt	15,5%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	7,3%	-0,2 pt	7,1%	+0,5 pt	7,6%	+0,4 pt	8,1%	+0,6 pt	8,6%
Taux d'endettement = (12) / (2)	73,3%	+1,0 pt	74,4%	+1,0 pt	75,4%	-0,9 pt	74,4%	-0,8 pt	73,7%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	5,3 ans	#####	5,4 ans	-0,1 an	5,2 ans	-0,2 an	5,0 ans	-0,3 an	4,8 ans

(a) Y compris les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du grand Paris (MGP).

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGFIP-Comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL. Montants calculés hors gestion active de la dette. Données non consolidées entre les différents niveaux de collectivités.

ANNEXE 2A - LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (LES BUDGETS PRINCIPAUX)

Supplément à A6 : Syndicats (budgets principaux)

(en milliards d'euros)

	2014	2015 / 2014	2015	2016 / 2015	2016	2017 / 2016	2017	Valeurs provisoires	
								2018 / 2017	2018
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	10,06	+1,2%	10,18	-2,0%	9,98	-2,8%	9,70	+0,9%	9,79
Achats et charges externes	5,06	+1,0%	5,11	-2,9%	4,96	-1,7%	4,88	+3,2%	5,04
Frais de personnel	2,33	+3,6%	2,42	+2,8%	2,49	+0,1%	2,49	+1,3%	2,52
Charges financières	0,61	+6,0%	0,65	-2,2%	0,63	-18,1%	0,52	-3,3%	0,50
Dépenses d'intervention	1,22	-2,7%	1,19	-7,0%	1,11	-10,9%	0,99	-1,5%	0,97
Autres dépenses de fonctionnement	0,84	-2,6%	0,81	-2,8%	0,79	+5,1%	0,83	-7,6%	0,77
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	12,95	+1,2%	13,11	+2,1%	13,39	-4,3%	12,82	-0,1%	12,81
Impôts et taxes	2,05	-1,6%	2,02	-0,0%	2,02	-1,4%	1,99	-0,2%	1,98
- Impôts locaux	0,25	-3,0%	0,24	-12,7%	0,21	-8,9%	0,19	-14,2%	0,17
- Autres impôts et taxes	1,80	-1,4%	1,77	+1,7%	1,80	-0,6%	1,79	+1,3%	1,82
Concours de l'État	0,02	-9,0%	0,02	-1,3%	0,02	-9,0%	0,02	+9,9%	0,02
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	0,01	-43,1%	0,01	+11,1%	0,01	-21,0%	0,01	-2,2%	0,01
- Autres dotations	0,01	+28,1%	0,01	-14,6%	0,01	+11,7%	0,01	+15,1%	0,01
- Péréquations et compensations fiscales	0,00	+13,4%	0,00	+27,0%	0,00	-45,5%	0,00	+16,1%	0,00
Subventions reçues et participations	5,36	+1,2%	5,42	+3,0%	5,59	-10,0%	5,03	+0,8%	5,07
Ventes de biens et services	4,52	+3,5%	4,68	+1,2%	4,73	-0,3%	4,72	-0,6%	4,69
Autres recettes de fonctionnement	1,00	-2,5%	0,98	+5,7%	1,03	+2,9%	1,06	-1,8%	1,04
Épargne brute (3) = (2)-(1)	2,89	+1,5%	2,94	+16,2%	3,41	-8,7%	3,12	-3,2%	3,02
Épargne nette = (3)-(8)	1,62	-0,8%	1,61	+22,8%	1,97	-8,9%	1,80	-7,9%	1,66
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors	5,69	-5,0%	5,41	+0,0%	5,41	-3,8%	5,20	+4,9%	5,46
Dépenses d'équipement	5,04	-3,8%	4,85	-5,8%	4,57	+1,9%	4,66	+5,1%	4,90
Subventions d'équipement versées	0,14	-1,7%	0,13	-14,7%	0,11	+1,4%	0,11	+11,2%	0,13
Autres dépenses d'investissement	0,52	-18,0%	0,42	+71,1%	0,72	-40,8%	0,43	+1,3%	0,43
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	2,74	+3,4%	2,83	-6,0%	2,66	-6,9%	2,48	+0,1%	2,48
FCTVA	0,20	-3,0%	0,20	-2,5%	0,19	-7,9%	0,18	-6,4%	0,17
Dotations et Subventions d'équipement	1,75	+7,6%	1,89	-10,3%	1,69	-2,7%	1,65	-2,2%	1,61
Autres recettes d'investissement	0,78	-4,4%	0,75	+4,1%	0,78	-15,8%	0,65	+7,7%	0,71
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) =	15,76	-1,1%	15,58	-1,3%	15,38	-3,1%	14,90	+2,3%	15,25
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	15,69	+1,6%	15,95	+0,7%	16,05	-4,7%	15,30	-0,0%	15,29
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-0,06		+0,36		-0,67		+0,39		+0,04
Remboursements de dette (8)	1,27	+4,5%	1,33	+8,2%	1,44	-8,3%	1,32	+3,2%	1,36
Emprunts (9)	1,40	+2,5%	1,43	-15,8%	1,21	-4,3%	1,16	+13,0%	1,31
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,13		+0,10		-0,23		-0,16		-0,06
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	17,03	-0,7%	16,91	-0,5%	16,82	-3,6%	16,22	+2,4%	16,61
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	17,09	+1,7%	17,38	-0,7%	17,26	-4,7%	16,45	+0,9%	16,59
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	0,07		+0,47		+0,44		+0,23		-0,02
Dettes au 31 décembre (12)^(a)	15,49	+1,1%	15,66	-1,7%	15,40	-4,2%	14,76	-2,6%	14,37
Ratios									
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	22,3%	+0,1 pt	22,4%	+3,1 pt	25,5%	-1,2 pt	24,3%	-0,8 pt	23,5%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	12,5%	-0,3 pt	12,3%	+2,5 pt	14,7%	-0,7 pt	14,0%	-1,1 pt	12,9%
Taux d'endettement = (12) / (2)	119,6%	-0,2 pt	119,4%	-4,4 pt	115,0%	+0,1 pt	115,1%	-2,9 pt	112,2%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	5,4 ans	-0,0 an	5,3 ans	-0,8 an	4,5 ans	+0,2 an	4,7 ans	+0,0 an	4,8 ans

(a) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGFIP-Comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

Données non consolidées entre les différents niveaux de collectivités, sauf reversements fiscaux.

B. Les budgets annexes des collectivités locales XAVIER NIEL (DGCL)

1. Budgets annexes : définitions et précaution d'utilisation

On présente ci-après les comptes des budgets annexes des collectivités locales (*pour plus de détails sur les définitions, voir l'édition 2017 du rapport*).

L'interprétation de certains ratios doit se faire avec précaution, du fait de la structure particulière des comptes des budgets annexes. Ces budgets sont en effet créés pour gérer certaines activités précises, dont l'équilibre budgétaire peut être très spécifique. Par exemple, une activité de lotissement, associée à des opérations d'aménagement qui s'étalent sur plusieurs années, va entraîner des dépenses sans contrepartie pendant plusieurs années puis une recette importante l'année de revente du terrain une fois aménagé. Les ratios d'endettement qui en résultent peuvent en être artificiellement affectés, selon l'année considérée. Contrairement aux tableaux des budgets principaux, ceux des budgets annexes ne présentent pas ces ratios.

Les définitions des agrégats comptables selon les différentes nomenclatures comptables (instructions budgétaires) sont détaillées dans un tableau mis en ligne avec le rapport de l'Observatoire. À la différence de l'édition 2017 du rapport, la présente édition inclut les budgets annexes des établissements publics sociaux et médico-sociaux (EPSM, en M22).

2. Principaux résultats

Avec un montant de 24,9 Md€, les dépenses totales (y compris remboursements d'emprunts) des budgets annexes des collectivités locales représentent l'équivalent de 10,5 % des dépenses totales de leurs budgets principaux. C'est pour les groupements de communes que cette proportion est la plus importante (48 %). Les budgets annexes des communes sont nettement moins conséquents (6 %) ; ceux des départements (2 %) et des régions (0,7 %) restent marginaux.

En 2018, les dépenses des budgets annexes des collectivités augmentent plus vite que celles de leurs budgets principaux, tant pour les dépenses de fonctionnement (+ 2,2 % pour les BA et + 0,2 % pour les BP) que pour les dépenses d'investissement hors remboursement de la dette (+ 8,2 % pour les BA et + 5,2 % pour les BP).

ANNEXE 2B - LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (LES BUDGETS ANNEXES)

B1. Budgets annexes – Communes*(en milliards d'euros)*

	<i>Données provisoires</i>								
	2014	2015 / 2014	2015	2016 / 2015	2016	2017 / 2016	2017	2018 / 2017	2018
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	3,40	-0,3%	3,39	-1,4%	3,35	-4,3%	3,20	-2,8%	3,11
Achats et charges externes	1,77	-3,4%	1,71	-2,0%	1,67	-2,9%	1,62	+1,2%	1,64
Frais de personnel	0,80	+4,7%	0,84	-2,9%	0,81	-1,2%	0,80	-4,6%	0,77
Charges financières	0,28	-0,2%	0,28	-3,5%	0,27	-19,4%	0,22	-13,6%	0,19
Dépenses d'intervention	0,03	+0,5%	0,03	-1,2%	0,03	-7,5%	0,02	-0,8%	0,02
Autres dépenses de fonctionnement	0,53	+2,4%	0,54	+4,0%	0,57	-5,7%	0,53	-8,0%	0,49
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	4,47	+3,8%	4,64	-0,2%	4,64	-3,0%	4,49	-6,0%	4,22
Subventions reçues et participations	0,62	+1,0%	0,63	-5,1%	0,60	-4,2%	0,57	-4,6%	0,55
Ventes de biens et services	3,20	+1,9%	3,26	+1,0%	3,29	-3,1%	3,19	-5,5%	3,01
Autres recettes de fonctionnement	0,65	+18,2%	0,76	-4,7%	0,75	+1,1%	0,73	-10,0%	0,66
Épargne brute (3) = (2)-(1)	1,07	+17,0%	1,25	+3,0%	1,29	+0,3%	1,29	-14,0%	1,11
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	2,23	-11,3%	1,98	-7,3%	1,83	-0,2%	1,83	-10,1%	1,64
dont : Dépenses d'équipement	2,08	-11,7%	1,83	-8,1%	1,69	+2,2%	1,72	-8,9%	1,57
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	1,04	-9,5%	0,94	-5,6%	0,89	-14,0%	0,76	-9,5%	0,69
FCTVA	0,11	+1,2%	0,11	-22,6%	0,08	-18,2%	0,07	+2,8%	0,07
Autres dotations et Subventions d'équipement	0,71	-10,3%	0,64	-17,4%	0,52	-4,4%	0,50	-5,1%	0,48
Autres recettes d'investissement	0,22	-12,2%	0,20	+42,0%	0,28	-30,8%	0,19	-25,3%	0,14
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	5,63	-4,6%	5,37	-3,6%	5,18	-2,8%	5,03	-5,5%	4,75
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	5,51	+1,3%	5,59	-1,1%	5,52	-4,8%	5,26	-6,5%	4,92
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-0,12		0,22		0,35		+0,23		+0,16
Remboursements de dette (8)	0,79	+5,7%	0,84	+4,1%	0,87	-3,1%	0,84	-16,3%	0,71
Emprunts (9)	0,99	-4,5%	0,95	-6,3%	0,89	-6,0%	0,83	+3,6%	0,86
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,20		+0,11		+0,02		-0,01		+0,16
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	6,42	-3,4%	6,21	-2,5%	6,05	-2,9%	5,87	-7,0%	5,46
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	6,50	+0,4%	6,53	-1,9%	6,41	-5,0%	6,09	-5,1%	5,78
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,08		+0,33		+0,36		+0,22		+0,32
Dettes au 31 décembre ^(a)	8,65	-0,9%	8,58	-3,5%	8,28	-4,8%	7,88	-8,5%	7,21

(a) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGFIP-Comptes de gestion ; budgets annexes y compris EPSM (M22) - opérations réelles. Calculs DGCL. Montants calculés hors gestion active de la dette.

B2. Budgets annexes – Groupements de communes à fiscalité propre

(en milliards d'euros)

	<i>Données provisoires</i>								
	2014	2015/2014 ^(a) à champ constant	2015 ^(b)	2016 / 2015	2016 ^(b)	2017 / 2016	2017 ^(b)	2018 / 2017	2018 ^(b)
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	8,70	+6,2%	9,34	+4,9%	9,79	+7,5%	10,52	+6,0%	11,15
Achats et charges externes	4,50	+3,4%	4,70	+5,3%	4,95	+10,2%	5,46	+14,6%	6,25
Frais de personnel	1,39	+8,2%	1,53	+5,8%	1,62	+8,6%	1,76	+7,9%	1,89
Charges financières	0,47	+1,4%	0,48	-5,4%	0,46	+1,1%	0,46	+3,4%	0,48
Dépenses d'intervention	1,34	+14,4%	1,53	+8,2%	1,66	-1,0%	1,64	-13,5%	1,42
Autres dépenses de fonctionnement	1,00	+7,4%	1,09	+1,4%	1,10	+8,8%	1,20	-8,2%	1,10
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	10,72	+7,2%	11,64	+5,1%	12,23	+8,0%	13,21	+6,4%	14,06
dont : Impôts et taxes	3,76	+11,5%	4,19	-0,9% (c)	4,15	+5,9%	4,39	+6,3%	4,67
Subventions reçues et participations	1,59	+9,4%	1,76	+24,9%	2,20	+0,0%	2,20	-10,5%	1,97
Ventes de biens et services	4,24	+4,1%	4,54	+2,2%	4,64	+13,1%	5,25	+13,9%	5,98
Autres recettes de fonctionnement	1,11	+1,1%	1,13	+8,5%	1,23	+10,0%	1,35	+5,4%	1,42
Épargne brute (3) = (2)-(1)	2,02	+11,4%	2,30	+6,1%	2,44	+10,0%	2,69	+8,2%	2,91
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	3,60	-2,3%	3,55	-4,4%	3,40	+24,5%	4,23	+16,6%	4,93
dont : Dépenses d'équipement	3,42	-1,7%	3,40	-5,5%	3,21	+13,5%	3,65	+19,6%	4,36
Subventions d'équipement versées	0,04	-13,2%	0,03	-11,5%	0,03	+28,3%	0,04	-4,3%	0,04
Autres dépenses d'investissement	0,14	-15,7%	0,12	+28,5%	0,15	+254,9%	0,54	-1,8%	0,53
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	1,28	-1,9%	1,26	+3,8%	1,31	+21,1%	1,58	+2,3%	1,62
FCTVA	0,12	-35,6%	0,07	+12,7%	0,08	-10,1%	0,08	+26,5%	0,10
Dotations et Subventions d'équipement	0,80	-1,6%	0,80	+2,5%	0,82	-11,1%	0,73	+12,2%	0,81
Autres recettes d'investissement	0,36	+8,2%	0,39	+4,9%	0,41	+92,0%	0,78	-9,3%	0,71
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	12,30	+3,7%	12,89	+2,3%	13,19	+11,8%	14,75	+9,0%	16,08
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	11,99	+6,2%	12,90	+5,0%	13,54	+9,2%	14,79	+6,0%	15,68
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-0,30		0,01		+0,35		+0,04		-0,41
Remboursements de dette (8)	1,32	+4,6%	1,41	-4,9%	1,34	+13,1%	1,51	+7,8%	1,63
Emprunts (9)	1,42	+12,3%	1,61	-6,5%	1,51	+6,7%	1,61	+23,6%	1,98
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,10		+0,20		+0,17		+0,09		+0,35
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	13,62	+3,8%	14,30	+1,6%	14,52	+12,0%	16,26	+8,9%	17,71
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	13,42	+6,8%	14,51	+3,7%	15,04	+9,0%	16,39	+7,7%	17,66
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	-0,20		0,21		+0,52		+0,13		-0,05
Dettes au 31 décembre^(d)	15,29	+6,1%	16,51	+3,1%	17,02	+2,8%	17,51	+7,5%	18,81

(a) Évolution calculée à périmètre constant c'est-à-dire hors CU de Lyon et hors métropole de Lyon.

(b) Y compris métropole de Lyon et établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du grand Paris (MGP).

(c) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors EPCI concernés par la métropole du grand Paris (cf. présentation de l'annexe 2)

(d) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGFIP-Comptes de gestion ; budgets annexes y compris EPSM (en M22) - opérations réelles. Calculs DGCL. Montants calculés hors gestion active de la dette.

ANNEXE 2B - LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (LES BUDGETS ANNEXES)

B3. Budgets annexes – Départements

(en milliards d'euros)

	<i>Données provisoires</i>								
	2014	2015/2014 à champ constant ^(a)	2015 ^(b)	2016/2015 ^(c) à champ constant	2016 ^(d)	2017 / 2016	2017 ^(d)	2018 / 2017 ^(e) à champ constant	2018 ^(d)
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	1,62	+4,9%	1,71	-1,5%	1,68	-14,5%	1,43	-15,0%	1,21
Achats et charges externes	0,81	+7,4%	0,86	-3,5%	0,83	-21,8%	0,65	-28,3%	0,46
Frais de personnel	0,66	+3,8%	0,68	-0,2%	0,68	+1,3%	0,69	-0,0%	0,68
Charges financières	0,01	-19,5%	0,01	+3,8%	0,01	-14,6%	0,01	-10,3%	0,01
Dépenses d'intervention	0,10	+5,8%	0,11	-4,0%	0,10	-55,1%	0,05	-45,1%	0,02
Autres dépenses de fonctionnement	0,05	-15,1%	0,04	+23,4%	0,05	-22,5%	0,04	-20,6%	0,03
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	1,81	+4,5%	1,89	-1,1%	1,86	-13,2%	1,62	-14,3%	1,38
Impôts et taxes	0,36	+7,0%	0,39	+1,6%	0,39	+3,4%	0,41	+0,9%	0,41
Concours de l'État	0,00	-6,9%	0,00	-2,9%	0,00	-14,0%	0,00	n.s.	0,06
Subventions reçues et participations	0,60	+11,8%	0,67	+40,9%	0,94	-25,0%	0,70	-27,9%	0,50
Ventes de biens et services	0,63	-0,7%	0,62	-6,2%	0,58	+4,9%	0,61	-10,1%	0,55
Autres recettes de fonctionnement	0,22	-4,4%	0,21	n.s.	-0,05	n.s.	-0,10	+34,1%	-0,14
Épargne brute (3) = (2)-(1)	0,18	+0,4%	0,18	+2,1%	0,19	-1,8%	0,18	-9,2%	0,17
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	0,24	-4,3%	0,23	+18,9%	0,27	+0,3%	0,27	-0,8%	0,27
Dont : Dépenses d'équipement	0,23	-6,8%	0,21	+20,7%	0,26	+2,7%	0,26	-0,6%	0,26
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	0,08	+27,1%	0,10	+19,0%	0,12	-8,5%	0,11	+65,6%	0,18
FCTVA	0,01	-5,7%	0,01	-6,0%	0,01	+6,0%	0,01	-15,4%	0,01
Dotations et Subventions d'équipement	0,05	+1,1%	0,05	+76,2%	0,10	-2,9%	0,09	+59,6%	0,15
Autres recettes d'investissement	0,02	+118,6%	0,04	-55,3%	0,02	-44,9%	0,01	+182,5%	0,03
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	1,86	+3,8%	1,93	+0,9%	1,95	-12,4%	1,70	-12,7%	1,48
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	1,89	+5,4%	1,99	-0,1%	1,98	-12,9%	1,73	-9,2%	1,56
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	0,03		0,06		+0,04		+0,02		+0,08
Remboursements de dette (8)	0,04	+13,9%	0,04	-22,2%	0,03	-4,3%	0,03	+1,4%	0,03
Emprunts (9)	0,02	+18,8%	0,03	+71,1%	0,04	-37,6%	0,03	+63,5%	0,04
Flux net de dette = (9)-(8)	-0,01		-0,02		0,01		-0,00		+0,01
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	1,90	+4,0%	1,97	+0,4%	1,98	-12,3%	1,73	-12,5%	1,51
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	1,91	+5,6%	2,02	+0,8%	2,03	-13,4%	1,75	-8,1%	1,60
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,01		+0,04		+0,05		+0,02		+0,09
Dettes au 31 décembre^(f)	0,45	-3,1%	0,44	-10,1%	0,39	-2,2%	0,38	+3,1%	0,39

*(a) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors département du Rhône (et métropole de Lyon).**(b) Y compris département du Rhône (hors métropole de Lyon).**(c) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors Guyane et Martinique.**(d) Hors CTU de Guyane et Martinique.**(e) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors Corse.**(f) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.**Source : DGFIP-Comptes de gestion ; budgets annexes y compris EPSM (en M22) - opérations réelles. Calculs DGCL. Montants calculés hors gestion active de la dette.*

B4. Budgets annexes – Régions et collectivités territoriales uniques (CTU)

(en milliards d'euros)

	<i>Données provisoires</i>								
	2014	2015 / 2014	2015	2016 / 2015 ^(a) à champ constant	2016 ^(b)	2017 / 2016	2017 ^(b)	2018 / 2017 ^(c) à champ constant	2018 ^(d)
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	0,009	+47,7%	0,014	+113,4%	0,037	+135,8%	0,087	+2,1%	0,098
Achats et charges externes	0,004		0,005		0,009		0,034		0,031
Frais de personnel	0,002		0,004		0,008		0,008		0,013
Charges financières	0,000		0,000		0,000		0,000		0,000
Dépenses d'intervention	0,002		0,005		0,019		0,044		0,053
Autres dépenses de fonctionnement	0,001		0,000		0,001		0,000		0,001
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	0,017	-15,4%	0,014	+54,5%	0,029	+170,9%	0,078	+25,2%	0,108
dont : Impôts et taxes	0,000		0,000		0,001		0,000		0,000
Subventions reçues et participations	0,013		0,010		0,021		0,073		0,091
Ventes de biens et services	0,001		0,001		0,005		0,004		0,006
Autres recettes de fonctionnement	0,003		0,003		0,002		0,002		0,011
Épargne brute (3) = (2)-(1)	0,008		0,000		-0,008		-0,008		0,010
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	0,018	+187,3%	0,052	-29,2%	0,041	+230,9%	0,135	+12,1%	0,152
dont : Dépenses d'équipement	0,017		0,045		0,005		0,004		0,005
Subventions d'équipement versées	0,001		0,006		0,031		0,130		0,147
Autres dépenses d'investissement	0,001		0,000		0,004		0,002		0,000
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	0,020	+200,7%	0,059	-11,9%	0,056	+159,4%	0,146	-8,0%	0,135
FCTVA	0,001		0,000		0,000		0,000		0,000
Dotations et Subventions d'équipement	0,019		0,057		0,056		0,146		0,133
Autres recettes d'investissement	0,000		0,002		0,000		0,001		0,002
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	0,027	+139,8%	0,066	-0,7%	0,078	+185,9%	0,222	+8,2%	0,250
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	0,036	+100,6%	0,073	+0,9%	0,085	+163,3%	0,225	+3,6%	0,243
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+0,009		+0,007		+0,008		+0,003		-0,008
Remboursements de dette (8)	0,000		0,000		0,000		0,000		0,000
Emprunts (9)	0,011		0,020		0,022		0,003		0,000
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,011		+0,020		+0,021		+0,003		-0,000
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	0,027	+139,5%	0,066	-0,7%	0,078	+185,8%	0,222	+8,2%	0,251
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	0,047	+96,3%	0,093	+3,0%	0,107	+113,0%	0,228	+2,3%	0,243
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,020		+0,027		+0,029		+0,005		-0,008
Dettes au 31 décembre ^(e)	0,012	+166,9%	0,031	+68,5%	0,053	+5,5%	0,056	-19,0%	0,045

(a) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors Martinique et Guyane

(b) Y compris CTU de Martinique et Guyane

(c) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors Corse

(d) Y compris collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et Guyane et collectivité de Corse.

(e) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGFIP-Comptes de gestion ; budgets annexes y compris EPSM (en M22) - opérations réelles. Calculs DGCL. Montants calculés hors gestion active de la dette.

ANNEXE 2B - LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (LES BUDGETS ANNEXES)

B5. Budgets annexes – Ensemble des collectivités locales

(en milliards d'euros)

Données provisoires

	2014	2015 / 2014	2015	2016 / 2015	2016	2017 / 2016	2017	2018 / 2017	2018
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	13,74	+5,2%	14,45	+2,8%	14,85	+2,7%	15,24	+2,2%	15,57
Achats et charges externes	7,08	+2,8%	7,28	+2,6%	7,46	+4,0%	7,77	+8,1%	8,39
Frais de personnel	2,85	+7,3%	3,05	+2,1%	3,12	+4,4%	3,26	+3,0%	3,35
Charges financières	0,76	+1,5%	0,77	-4,6%	0,73	-6,6%	0,69	-2,1%	0,67
Dépenses d'intervention	1,47	+13,7%	1,67	+8,1%	1,81	-2,7%	1,76	-13,3%	1,53
Autres dépenses de fonctionnement	1,58	+5,8%	1,68	+2,9%	1,72	+3,0%	1,78	-8,4%	1,63
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	17,01	+6,9%	18,18	+3,1%	18,76	+3,4%	19,40	+1,9%	19,77
Impôts et taxes	4,17	+10,9%	4,62	-0,2%	4,62	+5,1%	4,85	+5,8%	5,13
Concours de l'État	0,02	-9,1%	0,01	-6,3%	0,01	-11,9%	0,01	+534,5%	0,07
Subventions reçues et participations	2,83	+8,6%	3,07	+22,4%	3,76	-5,5%	3,55	-12,3%	3,11
Ventes de biens et services	8,07	+4,4%	8,43	+1,1%	8,52	+6,3%	9,06	+5,4%	9,55
Autres recettes de fonctionnement	1,93	+6,1%	2,05	-9,7%	1,85	+4,2%	1,93	-1,3%	1,90
Épargne brute (3) = (2)-(1)	3,28	+14,1%	3,74	+4,6%	3,91	+6,2%	4,16	+1,0%	4,20
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	6,08	-4,4%	5,81	-4,6%	5,54	+16,7%	6,46	+8,2%	6,99
Dépenses d'équipement	5,74	-4,3%	5,49	-6,0%	5,16	+9,2%	5,64	+9,9%	6,20
Subventions d'équipement versées	0,05	-10,1%	0,05	+52,8%	0,07	+141,2%	0,18	+8,5%	0,19
Autres dépenses d'investissement	0,29	-6,2%	0,27	+13,9%	0,31	+112,2%	0,65	-6,6%	0,60
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	2,42	-2,4%	2,36	+0,5%	2,37	+9,7%	2,60	+0,9%	2,63
FCTVA	0,23	-17,8%	0,19	-8,0%	0,17	-13,4%	0,15	+13,7%	0,17
Dotations et Subventions d'équipement	1,59	-2,7%	1,54	-3,3%	1,49	-1,8%	1,47	+7,2%	1,57
Autres recettes d'investissement	0,60	+4,2%	0,63	+12,5%	0,70	+39,9%	0,99	-10,4%	0,88
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	19,81	+2,2%	20,26	+0,6%	20,39	+6,5%	21,70	+4,0%	22,56
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	19,43	+5,7%	20,54	+2,8%	21,13	+4,1%	22,00	+1,8%	22,39
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-0,38		0,29		+0,74		+0,30		-0,17
Remboursements de dette (8)	2,15	+6,3%	2,28	-1,9%	2,24	+6,6%	2,39	-0,8%	2,37
Emprunts (9)	2,45	+6,4%	2,60	-5,6%	2,46	+0,5%	2,47	+17,1%	2,89
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,30		+0,32		+0,22		+0,08		+0,53
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	21,96	+2,6%	22,54	+0,4%	22,63	+6,5%	24,09	+3,5%	24,93
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	21,88	+5,8%	23,15	+1,9%	23,59	+3,7%	24,47	+3,3%	25,28
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	-0,08		0,61		+0,96		+0,38		+0,35
Dettes au 31 décembre^(a)	24,41	+4,7%	25,55	+0,7%	25,74	+0,3%	25,82	+2,5%	26,46

(a) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGFiP-Comptes de gestion ; budgets annexes y compris EPSM (en M22) - opérations réelles. Calculs DGCL. Montants calculés hors gestion active de la dette.

Données non consolidées entre les différents niveaux de collectivités.

ANNEXE 2B - LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (LES BUDGETS ANNEXES)

Supplément à B5 : Budgets annexes des Syndicats

(en milliards d'euros)

	<i>Données provisoires</i>								
	2014	2015 / 2014	2015	2016 / 2015	2016	2017 / 2016	2017	2018 / 2017	2018
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	1,42	-4,3%	1,36	+1,9%	1,38	+5,9%	1,46	+8,1%	1,58
Achats et charges externes	0,76	-8,6%	0,70	+1,4%	0,71	+13,0%	0,80	+10,8%	0,88
Frais de personnel	0,37	+2,4%	0,38	+0,6%	0,38	+1,1%	0,39	+5,2%	0,41
Charges financières	0,11	-4,6%	0,10	+6,8%	0,11	-9,2%	0,10	+8,7%	0,11
Dépenses d'intervention	0,03	-4,4%	0,02	-6,9%	0,02	-18,4%	0,02	+9,3%	0,02
Autres dépenses de fonctionnement	0,15	+0,7%	0,15	+5,7%	0,16	+0,2%	0,16	+1,6%	0,17
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	1,78	-1,1%	1,76	+2,4%	1,80	+7,6%	1,94	+6,7%	2,07
Impôts et taxes	0,17	-5,3%	0,16	-3,3%	0,16	+30,6%	0,21	+1,9%	0,21
Concours de l'État	0,00	-81,9%	0,00	+403,2%	0,00	+105,3%	0,00	-28,6%	0,00
Subventions reçues et participations	0,34	+1,6%	0,35	+4,0%	0,36	+1,8%	0,37	+8,5%	0,40
Ventes de biens et services	1,09	-1,9%	1,07	+2,3%	1,09	+8,0%	1,18	+4,6%	1,23
Autres recettes de fonctionnement	0,18	+2,9%	0,18	+4,6%	0,19	-2,8%	0,18	+22,0%	0,22
Épargne brute (3) = (2)-(1)	0,37	+11,4%	0,41	+3,8%	0,42	+13,2%	0,48	+2,3%	0,49
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	0,87	-2,1%	0,85	+5,6%	0,90	+34,2%	1,20	+10,8%	1,33
Dépenses d'équipement	0,82	-2,7%	0,80	+6,7%	0,85	+30,8%	1,11	+13,1%	1,26
Subventions d'équipement versées	0,00	+691,9%	0,02	-72,6%	0,00	+25,6%	0,01	+85,0%	0,01
Autres dépenses d'investissement	0,05	-21,5%	0,04	+15,0%	0,04	+106,2%	0,08	-23,5%	0,06
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	0,41	+11,1%	0,46	+9,0%	0,50	+27,5%	0,64	+28,3%	0,82
FCTVA	0,02	-20,6%	0,02	+13,1%	0,02	+16,2%	0,02	-7,3%	0,02
Dotations et Subventions d'équipement	0,30	+16,8%	0,36	+12,2%	0,40	+27,8%	0,51	+35,9%	0,69
Autres recettes d'investissement	0,09	-1,9%	0,09	-5,0%	0,08	+28,5%	0,10	-2,1%	0,10
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	2,29	-3,5%	2,21	+3,4%	2,28	+17,1%	2,67	+9,3%	2,92
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	2,20	+1,2%	2,22	+3,7%	2,30	+11,9%	2,58	+12,0%	2,89
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-0,09		0,02		+0,02		-0,09		-0,03
Remboursements de dette (8)	0,24	+3,6%	0,25	+2,3%	0,26	+14,5%	0,29	+10,3%	0,32
Emprunts (9)	0,34	+5,6%	0,35	+6,7%	0,38	+30,7%	0,50	+25,4%	0,62
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,10		+0,11		+0,12		+0,20		+0,30
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	2,53	-2,8%	2,45	+3,3%	2,53	+16,8%	2,96	+9,4%	3,24
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	2,53	+1,8%	2,58	+4,1%	2,68	+14,6%	3,07	+14,2%	3,51
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,00		0,12		+0,15		+0,11		+0,27
Dettes au 31 décembre^(a)	2,91	+4,8%	3,05	+4,6%	3,19	+5,9%	3,37	+8,4%	3,66

(a) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGFIP-Comptes de gestion ; budgets annexes y compris EPSM (en M22) - opérations réelles. Calculs DGCL. Montants calculés hors gestion active de la dette.

C. Consolidation des budgets principaux et annexes des collectivités locales

XAVIER NIEL (DGCL)

1. Neutraliser certains doubles comptes

La publication des comptes complets des collectivités locales implique de présenter, en plus de leurs budgets principaux (BP), les budgets annexes (BA) (cf. *annexes 2A et 2B*). Additionner simplement ces comptes négligerait cependant le fait que certaines dépenses et recettes correspondent en réalité à des flux entre le budget principal et ses budgets annexes. C'est par exemple le cas pour le remboursement des frais correspondant à une mise à disposition de personnel. Les subventions aux établissements chargés d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) peuvent aussi, sous certaines conditions, être versées à des budgets annexes. En additionnant ces montants, on surestimerait les dépenses et les recettes globales des collectivités.

Un groupe de travail a été constitué en 2018 par la DGCL et l'OFGL pour élaborer, et documenter, une méthode permettant d'estimer le montant des flux à neutraliser. Il a rassemblé des membres de la DGFIP, de la Cour des comptes, de la Caisse des dépôts, de La Banque postale, de l'AdCF ainsi que des représentants du monde universitaire, et des personnalités qualifiées (cf. *l'édition 2018 du rapport pour le détail des méthodes adoptées*). On identifie les comptes à neutraliser et on soustrait, en dépenses et en recettes, le montant de ces flux entre le budget principal et ses budgets annexes.

2. Intégrer les syndicats dans le champ global des comptes consolidés

Présenter un compte consolidé des collectivités locales nécessite aussi de lui intégrer les syndicats. D'une part, ils représentent un volume de dépenses du même ordre de grandeur que les budgets annexes, et d'autre part, ils leur sont en quelque sorte complémentaires : tandis que les dépenses des budgets annexes augmentent beaucoup plus vite que celles des budgets principaux, les dépenses des syndicats ont baissé en 2016 et 2017. La complémentarité la plus évidente s'observe pour les activités de transports, de voirie et le traitement des déchets. Cumulées, les dépenses des budgets annexes et des syndicats évoluent ainsi comme celles des seuls budgets principaux. Négliger les syndicats reviendrait alors à biaiser l'évolution des dépenses (et des recettes) des collectivités (cf. *le bulletin d'information statistique de la DGCL BIS n°126, novembre 2018*). La présente édition intègre les comptes consolidés des syndicats dans des tableaux supplémentaires dans les annexes 2A, 2B, 2C et 2D, au lieu de les présenter séparément dans l'annexe 7 comme dans les éditions précédentes.

3. Précautions d'utilisation et d'interprétation

Ce travail doit être considéré comme une approche « statistique » de la consolidation des flux entre BP et BA et non comme une instruction comptable. Il arrive en effet que des collectivités affectent des montants dans des comptes non prévus à cet usage, ou dont le libellé reste ambigu. Par exemple, une somme déclarée une année en « Subvention de fonctionnement versée aux établissements à caractère administratif » (compte 657363) peut l'année suivante être affectée, après réflexion de la collectivité, au compte 6521 : « Prise en charge du déficit du BA ». Si dans le même temps le BA a correctement enregistré chaque année ce flux dans le compte 7552 : « Prise en charge du déficit par le BP », les règles de neutralisation préconisées ici peuvent générer des apparences d'irrégularités comptables. D'autres collectivités présentent des cas symétriques, et sur un nombre suffisamment grand de collectivités les aléas d'enregistrement comptable se compensent, comme dans toute approche statistique. Appliquées à une seule collectivité, ces règles perdraient en revanche leur robustesse.

Consolidation entre budgets principaux et annexes : définitions

Pour obtenir le compte consolidé, on soustrait à la somme des BP et des BA le montant correspondant aux opérations suivantes :

Nature des flux	Communes (BP+BA)	GFP (BP+BA)	Départements (BP+BA)	Régions (BP+BA)	CTU (BP+BA)
Dépenses de fonctionnement					
Achats et charges externes					
Remboursements de frais des BP aux BA :	Crédit net du 70871 des BA	Crédit net du 70871 des BA	Débit net du 62872 des BP	Crédit net du 70871 des BA	Crédit net du 70871 des BA
Remboursements de frais des BA aux BP :	Débit net du 62871(M14) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Débit net du 62871 (M14, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Crédit net du 70872 des BP	Débit net du 62871 (M71, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Débit net du 62871 (M71, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA
Frais de personnel					
Personnel facturé aux BA :	Débit net du 6215 des BA	Débit net du 6215 des BA	Crédit net du 70841 des BP	Débit net du 6215 des BA	Débit net du 6215 des BA
Charges financières					
Remboursements d'intérêts aux BP :	Débit net du 661133 des BA	Débit net du 661133 des BA			
Dépenses d'intervention					
Subventions de fonctionnement des BP aux BA :	Débit net du 657363 et 657364 des BP	Débit net du 657363 et 657364 (6573641 en M57) des BP	Débit net du 65733 et 65736 des BP (6573641 en M57)	Crédit net du 7472 (M71, M43) et 747 (M49) des BA	Crédit net du 7472, 7473 (M71, M43) et 747 (M49) des BA
Autres dépenses de fonctionnement					
Prise en charge par le BP du déficit des BA :	Débit net du 6521 des BP	Débit net du 6521 (65821 en M57) des BP	Débit net du 65821 des BP	Crédit net du 75822 des BA	Crédit net du 75822 des BA
Reversement au BP de l'excédent des BA :	Débit net du 6522 (M14 et M14A) et 672 (M4+) des BA	Débit net du 6522 (M14 et M14A), 65822 (M57) et 672 (M4+) des BA	Crédit net du 75821 et 75861 des BP	Débit net du 65822 (M71, M57) et 672 (M4+) des BA	Débit net du 65822 (M71, M57) et 672 (M4+) des BA
Subventions exceptionnelles aux BA :	Débit net du 67441 des BP	Débit net du 67441 (67431 en M57 avant 2018) des BP	Débit net du 6743 des BP	Crédit net du 7748 (M71, M57) et 774 (M4+) des BA	Crédit net du 7748 (M71, M57) et 774 (M4+) des BA
Recettes de fonctionnement					
Impôts et taxes					
Concours de l'État					
Subventions reçues et participations					
Subventions de fonctionnement des BP aux BA :	Débit net du 657363 et 657364 des BP	Débit net du 657363 et 657364 (6573641 en M57) des BP	Débit net du 65733 et 65736 des BP (657363 et 6573641 en M57)	Crédit net du 7472 (M71, M43) et 747 (M49) des BA	Crédit net du 7472, 7473 (M71, M43) et 747 (M49) des BA
Ventes de biens et services					
Remboursements de frais des BP aux BA :	Crédit net du 70871 des BA	Crédit net du 70871 des BA	Débit net du 62872 des BP	Crédit net du 70871 des BA	Crédit net du 70871 des BA
Remboursements de frais des BA aux BP :	Débit net du 62871(M14) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Débit net du 62871 (M14, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Crédit net du 70872 des BP	Débit net du 62871 (M71, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Débit net du 62871 (M71, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA
Personnel facturé aux BA :	Débit net du 6215 des BA	Débit net du 6215 des BA	Crédit net du 70841 des BP	Débit net du 6215 des BA	Débit net du 6215 des BA
Autres recettes de fonctionnement					
Remboursements d'intérêts aux BP :	Débit net du 661133 des BA	Débit net du 661133 des BA			
Prise en charge par le BP du déficit des BA :	Débit net du 6521 des BP	Débit net du 6521 (65821 en M57) des BP	Débit net du 65821 des BP	Crédit net du 75822 des BA	Crédit net du 75822 des BA

ANNEXE 2C - LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (CONSOLIDATIONS DES BP ET DES BA)

Nature des flux	Communes (BP+BA)	GFP (BP+BA)	Départements (BP+BA)	Régions (BP+BA)	CTU (BP+BA)
		BP			
Reversement au BP de l'excédent des BA :	Débit net du 6522 (M14 et M14A) et 672 (M4+) des BA	Débit net du 6522 (M14 et M14A), 65822 (M57) et 672 (M4+) des BA	Crédit net du 75821 et 75861 des BP	Débit net du 65822 (M71, M57) et 672 (M4+) des BA	Débit net du 65822 (M71, M57) et 672 (M4+) des BA
Subventions exceptionnelles aux BA :	Débit net du 67441 des BP	Débit net du 67441 (67431 en M57 avant 2018) des BP	Débit net du 6743 des BP	Crédit net du 7748 (M71, M57) et 774 (M4+) des BA	Crédit net du 7748 (M71, M57) et 774 (M4+) des BA
Dépenses d'investissement hors remboursements					
Dépenses d'équipement					
Subventions d'équipement versées					
Subventions d'investissement des BP aux BA :	Débit du 204163 et 204164 des BP	Débit du 204163 et 204164 des BP	Crédit du 1313, 1323 et 1383 des BA	Crédit du 1312, 1322 et 1382 des BA	Crédit du 1312, 1322, 1382 et 1313, 1323 et 1383 des BA
Autres dépenses d'investissement					
Emprunts des BA aux BP :	Crédit du 168741 et 168748 des BA	Crédit du 168751 et 168758 des BA			
Recettes d'investissement hors emprunts					
FCTVA					
Autres dotations et subventions d'équipement					
Subventions d'investissement des BP aux BA :	Débit du 204163 et 204164 des BP	Débit du 204163 et 204164 des BP	Crédit du 1313, 1323 et 1383 des BA	Crédit du 1312, 1322 et 1382 des BA	Crédit du 1312, 1322, 1382 et 1313, 1323 et 1383 des BA
Autres recettes d'investissement					
Remboursements des emprunts par les BA :	Débit du 168741 et 168748 des BA	Débit du 168751 et 168758 des BA			
Remboursements de dette					
Remboursements des emprunts par les BA :	Débit du 168741 et 168748 des BA	Débit du 168751 et 168758 des BA			
Emprunts					
Emprunts des BA aux BP :	Crédit du 168741 et 168748 des BA	Crédit du 168751 et 168758 des BA			

Lecture : les achats et charges externes des communes sont égaux à la somme des achats et charges externes des BP et des BA, de laquelle on soustrait les remboursements de frais entre BP et BA. Les remboursements de frais des BP vers les BA sont estimés par le crédit net du compte 70871 des BA ; les remboursements de frais des BA vers les BP sont estimés par le débit net des comptes 62871 des BA en M14, 6287 des BA en M14A et M4, M41, M42, M43, M49, M22. Ces remboursements de frais versés respectivement par le BP et par le BA se retrouvent par symétrie en recette du BA et du BP, et ils sont donc soustraits aussi du montant des « ventes de biens et services » des communes.

Les montants soustraits étant identiques en recettes et en dépenses, la consolidation est neutre sur l'épargne brute et sur la variation du fonds de roulement. Les flux croisés sont donc nuls sur ces lignes dans les tableaux des résultats. Les différences entre l'épargne brute avant et après consolidation, et entre variations du fonds de roulement avant et après consolidation, ne proviennent que de l'ajout des budgets annexes.

C1. Consolidation BP et BA des communes

(en milliards d'euros)	2014	2015 /	2015	2016 / 2015	2016	2017 /	2017	Valeurs provisoires	
								2018 /	2018
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	71,15	+0,2%	71,26	-1,5%	70,17	+0,1%	70,26	-0,6%	69,82
Achats et charges externes	18,72	-1,9%	18,35	-2,1%	17,97	-0,1%	17,95	+2,0%	18,31
Frais de personnel	37,10	+1,4%	37,63	-0,1%	37,59	+1,8%	38,26	-0,0%	38,25
Charges financières	2,56	+1,4%	2,59	-8,3%	2,38	-10,3%	2,13	-7,5%	1,97
Dépenses d'intervention	9,92	-1,9%	9,73	-4,6%	9,28	-3,6%	8,95	-7,0%	8,32
Autres dépenses de fonctionnement	2,85	+3,5%	2,95	-0,0%	2,95	+0,6%	2,97	+0,1%	2,97
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	82,83	+1,0%	83,65	-1,2%	82,61	+0,3%	82,88	+0,4%	83,22
Impôts et taxes	48,65	+3,3%	50,24	+0,6% (a)	51,19	+1,1%	51,76	+1,2%	52,36
Concours de l'État	18,20	-7,4%	16,86	-8,5% (a)	14,64	-3,2%	14,17	-0,3%	14,13
Subventions reçues et participations	3,68	+11,9%	4,12	+0,7%	4,15	-1,8%	4,07	-7,3%	3,77
Ventes de biens et services	8,33	+3,4%	8,62	+2,6%	8,84	-0,5%	8,80	+4,3%	9,17
Autres recettes de fonctionnement	3,97	-3,9%	3,81	-0,7%	3,79	+7,7%	4,08	-7,1%	3,79
Épargne brute (3) = (2)-(1)	11,68	+6,1%	12,39	+0,4%	12,44	+1,4%	12,62	+6,2%	13,40
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors	24,20	-12,6%	21,15	-0,9%	20,96	+7,9%	22,62	+4,7%	23,67
Dépenses d'équipement	21,96	-14,0%	18,89	-0,3%	18,84	+8,2%	20,39	+5,6%	21,53
Subventions d'équipement versées	1,33	-20,4%	1,06	+2,3%	1,08	-2,0%	1,06	+12,0%	1,19
Autres dépenses d'investissement	0,92	+31,5%	1,21	-13,3%	1,05	+11,7%	1,17	-18,3%	0,95
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	11,93	-0,0%	11,93	-8,9%	10,87	-0,7%	10,79	+9,3%	11,80
FCTVA	3,08	-4,1%	2,95	-12,5%	2,58	-6,7%	2,41	+9,1%	2,63
Dotations et Subventions d'équipement	5,96	-6,5%	5,58	-7,8%	5,14	+0,1%	5,15	+10,6%	5,69
Autres recettes d'investissement	2,89	+17,6%	3,40	-7,7%	3,14	+3,1%	3,24	+7,6%	3,48
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) =	95,35	-3,1%	92,41	-1,4%	91,13	+1,9%	92,88	+0,7%	93,49
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	94,76	+0,9%	95,58	-2,2%	93,48	+0,2%	93,68	+1,4%	95,03
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-0,59		+3,17		+2,34		+0,80		+1,53
Remboursements de dette (8)	6,68	+4,0%	6,95	+1,8%	7,07	-1,9%	6,94	-0,4%	6,90
Emprunts (9)	7,13	-1,2%	7,05	-8,5%	6,45	+11,1%	7,17	-9,8%	6,47
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,45		+0,10		-0,62		+0,23		-0,44
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	102,03	-2,6%	99,36	-1,2%	98,20	+1,6%	99,81	+0,6%	100,40
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	101,90	+0,7%	102,63	-2,6%	99,93	+0,9%	100,84	+0,6%	101,49
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	-0,14		+3,27		+1,72		+1,03		+1,09
Ratios									
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	14,1%	+0,7 pt	14,8%	+0,2 pt	15,1%	+0,2 pt	15,2%	+0,9 pt	16,1%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	6,0%	+0,5 pt	6,5%	-0,0 pt	6,5%	+0,4 pt	6,9%	+0,9 pt	7,8%

(a) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors communes concernées par la métropole du grand Paris.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reporté.

Source : DGFIP-Comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

C2. Consolidation BP et BA des Groupements de communes à fiscalité propre

(en milliards d'euros)

Données provisoires

	2014	2015/2014 ^(a) à champ constant	2015 ^(b)	2016 / 2015	2016 ^(b)	2017 / 2016	2017 ^(b)	2018 / 2017	2018 ^(b)
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	28,13	+3,2%	30,19	+3,7%	31,42	+5,9%	33,27	+3,8%	34,53
Achats et charges externes	10,54	+1,7%	10,78	+1,3%	11,08	+7,7%	11,94	+7,6%	12,85
Frais de personnel	8,30	+6,5%	9,01	+6,8%	9,60	+8,5%	10,42	+4,8%	10,92
Charges financières	1,19	+0,9%	1,24	+11,9%	1,30	-12,3%	1,14	-4,9%	1,08
Dépenses d'intervention	6,25	+1,9%	7,28	+1,2%	7,52	+1,7%	7,65	+1,6%	7,78
Autres dépenses de fonctionnement	1,85	+1,8%	1,89	+5,0%	1,92	+10,5%	2,12	-10,2%	1,91
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	34,87	+4,1%	37,51	+2,2%	38,66	+6,6%	41,22	+4,8%	43,22
Impôts et taxes	16,63	+7,9%	18,86	+4,8% (c)	19,24	+9,1%	20,99	+5,4%	22,12
Concours de l'État	8,71	-6,8%	8,34	-8,5% (c)	8,43	-0,5%	8,38	-1,1%	8,29
Subventions reçues et participations	2,00	+8,9%	2,21	-6,7%	2,61	+1,2%	2,64	+1,5%	2,68
Ventes de biens et services	6,15	+7,0%	6,61	+4,5%	6,78	+10,0%	7,45	+10,9%	8,27
Autres recettes de fonctionnement	1,37	+5,1%	1,48	+10,2%	1,61	+8,7%	1,75	+6,1%	1,86
Épargne brute (3) = (2)-(1)	6,74	+7,8%	7,32	-4,4%	7,24	+9,9%	7,96	+9,2%	8,69
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	12,41	-6,1%	11,57	-1,7%	11,25	+12,5%	12,66	+11,0%	14,05
Dépenses d'équipement	9,89	-7,5%	9,08	-2,9%	8,73	+11,9%	9,77	+14,2%	11,16
Subventions d'équipement versées	1,64	-4,3%	1,58	+3,3%	1,62	-2,1%	1,58	+5,0%	1,66
Autres dépenses d'investissement	0,88	+6,9%	0,91	-3,6%	0,90	+44,6%	1,30	-6,2%	1,22
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	4,74	+0,8%	4,68	-9,9%	4,36	+8,6%	4,74	+6,7%	5,06
FCTVA	1,01	-13,6%	0,87	-5,3%	0,84	-2,4%	0,82	+12,8%	0,92
Autres dotations et Subventions d'équipement	2,48	+0,2%	2,43	-7,7%	2,31	-3,5%	2,23	+17,2%	2,61
Autres recettes d'investissement	1,25	+13,7%	1,38	-17,2%	1,22	+38,9%	1,70	-10,1%	1,53
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	40,55	+0,4%	41,76	+2,3%	42,67	+7,6%	45,93	+5,8%	48,58
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	39,61	+3,7%	42,19	+0,8%	43,03	+6,8%	45,96	+5,0%	48,28
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-0,94		+0,43		+0,35		+0,04		-0,30
Remboursements de dette (8)	3,15	+9,9%	3,46	-0,4%	3,38	+9,0%	3,69	+10,5%	4,07
Emprunts (9)	3,71	+6,5%	3,87	-1,1%	3,72	+5,5%	3,93	+11,3%	4,37
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,56		+0,41		+0,34		+0,24		+0,30
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	43,70	+1,0%	45,22	+2,1%	46,05	+7,7%	49,61	+6,1%	52,65
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	43,31	+3,9%	46,06	+0,7%	46,75	+6,7%	49,89	+5,5%	52,65
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	-0,38		+0,84		+0,70		+0,28		-0,01
Ratios									
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	19,3%	+0,7 pt	19,5%	-0,8 pt	18,7%	+0,6 pt	19,3%	+0,8 pt	20,1%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	10,3%	+0,2 pt	10,3%	-0,3 pt	10,0%	+0,4 pt	10,4%	+0,3 pt	10,7%

(a) Évolution calculée à périmètre constant c'est-à-dire hors CU de Lyon et hors métropole de Lyon.

(b) Y compris métropole de Lyon et établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du grand Paris (MGP).

(c) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors EPCI concernés par la métropole du grand Paris (cf. présentation de l'annexe 2).

(d) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGFiP-Comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL. Montants calculés hors gestion active de la dette.

Dépenses et recettes nettes, notamment des reversements faits aux communes.

C3. Consolidation BP et BA des Départements

(en milliards d'euros)

Données provisoires

	2014	2015/2014 ^(a) à champ constant	2015 ^(b)	2016/2015 ^(c) à champ constant	2016 ^(d)	2017 / 2016	2017 ^(d)	2018 / 2017 (e) à champ constant	2018 ^(d)
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	60,18	+1,5%	60,07	+0,1%	59,20	-0,2%	59,11	-0,9%	58,13
Achats et charges externes	6,35	-2,2%	6,18	-4,5%	5,84	-12,5%	5,11	-17,5%	4,18
Frais de personnel	12,79	+1,6%	12,82	-0,1%	12,57	+1,4%	12,74	-0,1%	12,58
Charges financières	0,96	-3,6%	0,91	-6,3%	0,85	-4,1%	0,81	-7,9%	0,74
Dépenses d'intervention	39,50	+2,3%	39,63	+1,1%	39,45	+1,0%	39,85	+0,9%	39,98
Autres dépenses de fonctionnement	0,58	-8,3%	0,52	-3,8%	0,50	+19,9%	0,59	+10,9%	0,66
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	67,06	+1,2%	66,74	+2,1%	67,16	-0,1%	67,10	-0,9%	66,07
Impôts et taxes	44,40	+4,9%	45,65	+4,4%	46,99	+1,4%	47,64	+0,7%	47,69
Concours de l'État	14,41	-7,9%	13,03	-7,9%	11,78	-10,9%	10,50	+0,5%	10,42
Subventions reçues et participations	4,81	+0,3%	4,85	+11,2%	5,34	+9,5%	5,85	-9,6%	5,26
Ventes de biens et services	1,04	-1,7%	1,01	-0,4%	1,00	+15,6%	1,15	-18,2%	0,94
Autres recettes de fonctionnement	2,41	-7,6%	2,19	-5,4%	2,06	n.s.	1,96	-9,5%	1,77
Épargne brute (3) = (2)-(1)	6,88	-1,0%	6,67	+19,9%	7,96	+0,4%	8,00	-0,2%	7,94
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	11,03	-7,8%	9,98	-5,4%	9,34	-0,9%	9,26	+3,8%	9,51
Dépenses d'équipement	6,62	-8,0%	5,99	-2,5%	5,77	-1,5%	5,68	+7,6%	6,03
Subventions d'équipement versées	4,14	-7,9%	3,72		3,35		3,38		3,25
Autres dépenses d'investissement	0,27	-0,2%	0,27		0,22		0,20		0,22
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	3,04	+3,7%	3,10	-12,4%	2,67	-5,6%	2,52	+5,7%	2,62
FCTVA	0,99	-1,9%	0,95	-4,6%	0,89	-5,6%	0,84	+1,8%	0,85
Dotations et Subventions d'équipement	1,57	-9,2%	1,41	-7,8%	1,28	-0,5%	1,27	+6,0%	1,32
Autres recettes d'investissement	0,48	+59,6%	0,73	-31,1%	0,50	-18,6%	0,41	+13,1%	0,46
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	71,21	+0,1%	70,05	-0,7%	68,55	-0,3%	68,37	-0,3%	67,63
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	70,10	+1,3%	69,84	+1,4%	69,83	-0,3%	69,62	-0,6%	68,69
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-1,11		-0,21		+1,28		+1,25		+1,06
Remboursements de dette (8)	2,92	+4,4%	3,04	+6,4%	3,20	+4,1%	3,33	-1,9%	3,26
Emprunts (9)	3,90	-5,1%	3,65	-20,2%	2,87	-12,1%	2,53	+1,5%	2,54
Flux net de dette = (9)-(8)	0,98		0,61		-0,33		-0,81		-0,72
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	74,13	+0,2%	73,09	-0,4%	71,75	-0,1%	71,70	-0,4%	70,89
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	74,00	+1,0%	73,49	+0,4%	72,70	-0,8%	72,15	-0,5%	71,23
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	-0,13		+0,40		+0,96		+0,44		+0,34
Ratios									
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	10,3%	-0,2 pt	10,0%	+1,8 pt	11,9%	+0,1 pt	11,9%	+0,1 pt	12,0%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	5,9%	-0,4 pt	5,4%	+1,6 pt	7,1%	-0,1 pt	6,9%	+0,1 pt	7,1%

(a) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors département du Rhône (et métropole de Lyon).

(b) Y compris département du Rhône (hors métropole de Lyon).

(c) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors Guyane et Martinique.

(d) Hors CTU de Guyane et Martinique.

(e) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors Corse.

Source : DGFIP-Comptes de gestion ; budgets annexes y compris EPSM (en M22) - opérations réelles. Calculs DGCL. Montants calculés hors gestion active de la dette.

C4. Consolidation BP et BA des régions (et CTU)

(en milliards d'euros)

	<i>Données provisoires</i>								
	2014	2015 / 2014	2015	2016 / 2015 ^(a) à champ constant	2016 ^(b)	2017 / 2016	2017 ^(b)	2018 / 2017 ^(c) à champ constant	2018 ^(d)
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	17,83	+2,8%	18,34	-0,8%	19,18	+10,4%	21,17	+3,4%	22,29
Achats et charges externes	2,04	+2,0%	2,08	+0,9%	2,19	+38,0%	3,03	+17,9%	3,60
Frais de personnel	3,19	+2,7%	3,28	+1,4%	3,57	+3,4%	3,69	+3,5%	3,97
Charges financières	0,62	+2,0%	0,63	-3,8%	0,61	-2,4%	0,60	-0,4%	0,60
Dépenses d'intervention	11,67	+3,9%	12,12	-1,7%	12,55	+8,6%	13,64	+0,1%	13,87
Autres dépenses de fonctionnement	0,32	-28,9%	0,23	+7,0%	0,25	-10,0%	0,22	+11,8%	0,25
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	22,60	+1,5%	22,94	-0,2%	23,94	+10,6%	26,49	+4,3%	28,06
Impôts et taxes	13,65	+9,8%	14,99	+2,7%	16,09	+13,6%	18,28	+28,2%	23,80
Concours de l'État	7,95	-17,1%	6,59	-7,0%	6,37	-7,7%	5,88	-71,3%	1,92
Subventions reçues et participations	0,70	+45,7%	1,02	+3,8%	1,13	+67,0%	1,88	-4,4%	1,83
Ventes de biens et services	0,02	+14,2%	0,03	-7,5%	0,03	+132,5%	0,08	+71,3%	0,14
Autres recettes de fonctionnement	0,27	+15,6%	0,32	-5,5%	0,32	+15,9%	0,37	+7,8%	0,37
Épargne brute (3) = (2)-(1)	4,77	-3,3%	4,61	+2,2%	4,77	+11,5%	5,31	+7,7%	5,77
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	9,28	+3,6%	9,61	-5,8%	9,07	+8,3%	9,82	+2,7%	10,18
Dépenses d'équipement	2,95	+6,6%	3,14	+1,0%	3,16	+5,7%	3,34	-6,0%	3,20
Subventions d'équipement versées	5,90	+0,1%	5,91	-7,2%	5,50	+6,6%	5,87	+10,4%	6,49
Autres dépenses d'investissement	0,43	+30,9%	0,56	-27,3%	0,41	+50,7%	0,62	-23,2%	0,49
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	2,50	+17,1%	2,92	-2,5%	2,87	+27,6%	3,67	+17,6%	4,33
FCTVA	0,48	-0,2%	0,48	+3,3%	0,52	+7,4%	0,55	+1,6%	0,57
Dotations et Subventions d'équipement	1,62	+14,8%	1,86	+11,1%	2,06	+34,6%	2,77	+18,0%	3,29
Autres recettes d'investissement	0,40	+47,2%	0,58	-48,7%	0,30	+14,4%	0,34	+40,1%	0,47
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	27,11	+3,1%	27,95	-2,5%	28,24	+9,7%	30,99	+3,2%	32,47
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	25,09	+3,1%	25,86	-0,4%	26,81	+12,5%	30,15	+5,9%	32,40
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-2,02		-2,09	-29,1%	-1,43		-0,84		-0,08
Remboursements de dette (8)	1,93	+7,3%	2,07	-13,1%	1,94	-6,1%	1,82	+15,0%	2,11
Emprunts (9)	3,57	+16,1%	4,15	-17,8%	3,55	-28,6%	2,54	+6,9%	2,70
Flux net de dette = (9)-(8)	1,64		2,08	-22,6%	1,62		0,72		0,59
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	29,04	+3,4%	30,02	-3,3%	30,18	+8,7%	32,81	+3,8%	34,58
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	28,67	+4,7%	30,02	-2,8%	30,37	+7,7%	32,69	+6,0%	35,09
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	-0,37		-0,01		0,19		-0,12		0,52
Ratios									
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	21,1%	-1,0 pt	20,1%	+0,5 pt	19,9%	+0,1 pt	20,1%	+0,7 pt	20,6%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	12,5%	-1,5 pt	11,0%	+1,7 pt	11,8%	+1,4 pt	13,2%	-0,1 pt	13,1%

(a) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors Martinique et Guyane

(b) Y compris CTU de Martinique et Guyane

(c) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors Corse

(d) Y compris collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et Guyane et collectivité de Corse.

(e) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux

Source : DGFIP-Comptes de gestion ; budgets annexes y compris EPSM (en M22) - opérations réelles. Calculs DGCL. Montants calculés hors gestion active de la dette.

C5. Consolidation BP et BA des syndicats

	<i>Valeurs prouvoires</i>								
	2014	2015 / 2014	2015	2016 / 2015	2016 ^(a)	2017 / 2016	2017 ^(a)	2018 / 2017	2018 ^(a)
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	11,31	+0,6 %	11,38	-1,5 %	11,21	-1,9 %	10,99	+1,7 %	11,18
Achats et charges externes	5,80	-0,2 %	5,78	-2,5 %	5,64	+0,0 %	5,64	+4,3 %	5,88
Frais de personnel	2,65	+3,3 %	2,74	+2,4 %	2,81	-0,2 %	2,80	+1,5 %	2,85
Charges financières	0,72	+4,4 %	0,75	-1,0 %	0,74	-16,8 %	0,62	-1,4 %	0,61
Dépenses d'intervention	1,22	-2,9 %	1,18	-6,6 %	1,10	-11,4 %	0,98	-2,0 %	0,96
Autres dépenses de fonctionnement	0,93	-0,3 %	0,92	-1,1 %	0,91	+4,1 %	0,95	-7,4 %	0,88
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	14,57	+1,1 %	14,72	+2,2 %	15,04	-3,0 %	14,58	+0,7 %	14,68
Impôts et taxes	2,22	-1,9 %	2,18	-0,3 %	2,18	+0,9 %	2,19	-0,0 %	2,19
Concours de l'État	0,02	-9,6 %	0,02	-0,7 %	0,02	-8,0 %	0,02	+9,2 %	0,02
Subventions reçues et participations	5,68	+1,2 %	5,74	+3,2 %	5,93	-9,3 %	5,38	+1,2 %	5,44
Ventes de biens et services	5,53	+2,4 %	5,66	+1,2 %	5,73	+1,0 %	5,79	+0,3 %	5,81
Autres recettes de fonctionnement	1,12	-0,1 %	1,12	+6,1 %	1,18	+1,7 %	1,20	+0,9 %	1,22
Épargne brute (3) = (2)-(1)	3,26	+2,6 %	3,34	+14,7 %	3,83	-6,3 %	3,59	-2,5 %	3,50
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	6,56	-4,9 %	6,24	+1,0 %	6,30	+1,5 %	6,40	+6,0 %	6,78
Dépenses d'équipement	5,86	-3,6 %	5,65	-4,0 %	5,42	+6,4 %	5,77	+6,7 %	6,16
Subventions d'équipement versées	0,13	-3,9 %	0,13	-12,0 %	0,11	+0,7 %	0,11	+13,0 %	0,13
Autres dépenses d'investissement	0,56	-18,3 %	0,46	+66,8 %	0,76	-33,0 %	0,51	-2,8 %	0,50
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	3,15	+3,9 %	3,27	-3,5 %	3,16	-1,5 %	3,11	+5,8 %	3,29
FCTVA	0,22	-4,6 %	0,21	-1,4 %	0,21	-5,9 %	0,20	-6,5 %	0,19
Dotations et Subventions d'équipement	2,06	+8,2 %	2,22	-6,1 %	2,09	+3,0 %	2,15	+6,7 %	2,29
Autres recettes d'investissement	0,87	-4,1 %	0,83	+3,2 %	0,86	-11,6 %	0,76	+6,3 %	0,81
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	17,87	-1,4 %	17,62	-0,6 %	17,51	-0,7 %	17,39	+3,3 %	17,96
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	17,72	+1,6 %	17,99	+1,1 %	18,20	-2,8 %	17,69	+1,6 %	17,97
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-0,15		+0,38		+0,69		+0,30		+0,01
Remboursements de dette (8)	1,51	+4,3 %	1,58	+7,3 %	1,69	-4,9 %	1,61	+4,5 %	1,68
Emprunts (9)	1,73	+3,1 %	1,79	-11,3 %	1,59	+4,1 %	1,65	+16,7 %	1,93
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,22		+0,21		-0,11		+0,04		+0,24
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	19,38	-1,0 %	19,20	+0,0 %	19,20	-1,0 %	19,00	+3,4 %	19,64
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	19,45	+1,7 %	19,78	+0,0 %	19,78	-2,2 %	19,34	+2,9 %	19,90
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,07		+0,59		+0,58		+0,34		+0,25
Ratios									
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	22,4%	+0,3 pt	22,7%	+2,8 pt	25,5%	-0,9 pt	24,6%	-0,8 pt	23,9%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	12,0%	+0,0 pt	12,0%	+2,2 pt	14,2%	-0,6 pt	13,6%	-1,2 pt	12,4%

(a) Hors les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du grand paris (MGP).

Source : DGFIP-Comptes de gestion ; budgets principaux et annexes, consolidés des flux croisés - opérations réelles. Calculs DGCL.

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

D. Consolidation des budgets entre les différentes collectivités locales

XAVIER NIEL (DGCL)

1) De même qu'il faut neutraliser les flux entre le budget principal d'une collectivité et ses budgets annexes pour pouvoir agréger l'ensemble de ses budgets, il faut neutraliser les flux entre les différentes collectivités pour pouvoir agréger les comptes des collectivités : flux entre communes pour présenter un compte de l'ensemble des communes, flux entre communes et groupements à fiscalité propre (GFP) pour les comptes du bloc communal, flux entre bloc communal, départements et régions pour présenter le compte de l'ensemble des collectivités locales.

Le groupe de travail précédemment évoqué (*cf. annexe 2C*) a abouti à des préconisations sur les comptes à considérer pour estimer de la façon la plus vraisemblable possible les montants à neutraliser. Ces comptes sont présentés dans le tableau de définitions.

2) Les montants et les évolutions de certains comptes sont plus affectés que d'autres par la consolidation. Si par exemple les dépenses de fonctionnement des collectivités locales ont augmenté de +0,2 % en 2018 selon leurs budgets principaux (*cf. annexe 2A*), elles augmentent de +0,9 % si on leur ajoute les budgets annexes et les budgets des syndicats et qu'on retranche les flux croisés entre budgets et entre collectivités (*tableau D2*). La différence est donc en 2018 assez importante au niveau global, contrairement à ce qui se passait les années précédentes.

Cette différence est concentrée sur certains agrégats : les achats et charges externes retracés dans les budgets principaux augmentent de seulement +1,0 %, mais si on considère aussi les syndicats et les budgets annexes (consolidés des flux croisés) ils augmentent de +2,6 % ; les dépenses d'intervention augmentent en retenant les comptes consolidés (+0,6 %) alors qu'elles reculent légèrement lorsqu'on considère seulement les budgets principaux (-0,1 %). Les dépenses d'investissement sont moins affectées en 2018 qu'en 2017 : +5,2 % pour les budgets principaux en 2018 et +5,6 % pour les comptes consolidés.

3) L'impact de la consolidation est le plus fort là où les budgets annexes sont les plus importants, ou là où les flux entre collectivités sont les plus volumineux.

D1. Consolidation entre personnes morales distinctes : communes et groupements à fiscalité propre (GFP) (bloc communal) - 2018

Lecture : les achats et charges externes consolidés des collectivités du bloc communal sont égaux à la somme des achats et charges externes des budgets principaux et annexes des communes et des GFP (moins les flux BP-BA neutralisés), de laquelle on soustrait les remboursements de frais entre communes et GFP. Les remboursements de frais des communes aux GFP sont estimés par le crédit net du compte 70875 des GFP ; les remboursements de frais des GFP vers les communes sont estimés par le débit net du compte 62875 des GFP. Ces remboursements de frais versés respectivement par les communes et par les GFP se retrouvent par symétrie en recette des GFP et des communes, et ils sont donc soustraits aussi du montant des « ventes de biens et services » des collectivités du bloc communal.

Dépenses de fonctionnement	Comptes qui estiment les flux à neutraliser :
Achats et charges externes	
Remboursements de frais des communes aux GFP :	Crédit net du 70875 des GFP
Remboursements de frais des GFP aux communes :	Débit net du 62875 des GFP
Frais de personnel	
Personnel facturé aux communes :	Crédit net du 70845 des GFP
Personnel facturé aux GFP :	Débit net du 6217 des GFP
Charges financières	
Remboursements d'intérêts aux GFP :	Crédit net du 76231 des GFP
Remboursements d'intérêts aux communes :	Débit net du 661131 des GFP
Dépenses d'intervention	
Subventions de fonctionnement des communes aux GFP :	Crédit net du 74741 et 74748 des GFP
Subventions de fonctionnement des GFP aux communes :	Débit net du 657341 et 657348 des GFP
Autres dépenses de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	
Impôts et taxes	
Concours de l'État	
Subventions reçues et participations	
Subventions de fonctionnement des communes aux GFP :	Crédit net du 74741 et 74748 des GFP
Subventions de fonctionnement des GFP aux communes :	Débit net du 657341 et 657348 des GFP
Ventes de biens et services	
Remboursements de frais des communes aux GFP :	Crédit net du 70875 des GFP
Remboursements de frais des GFP aux communes :	Débit net du 62875 des GFP
Personnel facturé aux communes :	Crédit net du 70845 des GFP
Personnel facturé aux GFP :	Débit net du 6217 des GFP
Autres recettes de fonctionnement	
Remboursements d'intérêts aux GFP :	Crédit net du 76231 des GFP
Remboursements d'intérêts aux communes :	Débit net du 661131 des GFP
Dépenses d'investissement hors remboursements	
Dépenses d'équipement	
Subventions d'équipement versées	
Subventions d'investissement des communes aux GFP :	Crédit du 13141, 13241, 13148, et 13248 des GFP
Subventions d'investissement des GFP aux communes :	Débit du 204141 et 204148 des GFP
Autres dépenses d'investissement	
Recettes d'investissement hors emprunts	
FCTVA	
Autres dotations et Subventions d'équipement	
Subventions d'investissement des communes aux GFP :	Crédit du 13141, 13241, 13148, et 13248 des GFP
Subventions d'investissement des GFP aux communes :	Débit du 204141 et 204148 des GFP
Autres recettes d'investissement	
Remboursements d'emprunts par les GFP aux communes :	Crédit du 276341 et 276348 des GFP
Remboursements d'emprunts par les communes aux GFP :	Débit du 168741 et 168748 des GFP
Remboursements de dette	
Remboursements d'emprunts par les GFP aux communes :	Crédit du 276341 et 276348 des GFP
Remboursements d'emprunts par les communes aux GFP :	Débit du 168741 et 168748 des GFP
Emprunts	

ANNEXE 2D - LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (CONSOLIDATIONS ENTRE COLLECTIVITÉS)

D1. Consolidation du bloc communal (hors syndicats)

(en milliards d'euros)

	Valeurs provisoires								
	2014	2015/2014 ^(a) à champ constant	2015	2016 / 2015	2016 ^(a)	2017 / 2016	2017 ^(a)	2018 / 2017	2018 ^(a)
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	98,05	+0,2 %	99,95	+0,1 %	100,04	+1,9 %	101,91	+0,7 %	102,66
Achats et charges externes	28,99	-1,9 %	28,74	-0,3 %	28,67	+2,8 %	29,48	+4,3 %	30,74
Frais de personnel	44,67	+1,8 %	45,75	+1,1 %	46,25	+3,1 %	47,69	+0,8 %	48,09
Charges financières	3,73	+0,9 %	3,81	-3,9 %	3,66	-11,2 %	3,25	-6,5 %	3,04
Dépenses d'intervention	15,97	-1,8 %	16,81	-1,3 %	16,59	-1,1 %	16,40	-3,0 %	15,92
Autres dépenses de fonctionnement	4,69	+1,8 %	4,84	+0,5 %	4,87	+4,5 %	5,09	-4,2 %	4,88
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	116,47	+0,9 %	119,67	+0,0 %	119,72	+2,3 %	122,48	+1,8 %	124,75
Impôts et taxes	65,28	+4,0 %	69,11	+1,9 %	70,43	+3,3 %	72,76	+2,4 %	74,48
Concours de l'État	26,91	-7,2 %	25,20	-8,5 %	23,07	-2,2 %	22,56	-0,6 %	22,42
Subventions reçues et participations	5,48	+13,8 %	6,12	+6,8 %	6,54	-0,4 %	6,51	-3,7 %	6,27
Ventes de biens et services	13,47	+2,1 %	13,96	+2,4 %	14,30	+3,9 %	14,85	+4,4 %	15,95
Autres recettes de fonctionnement	5,33	-5,8 %	5,28	+2,0 %	5,38	+7,9 %	5,81	-3,1 %	5,63
Épargne brute (3) = (2)-(1)	18,42	+5,0 %	19,72	-0,2 %	19,68	+4,5 %	20,58	+7,3 %	22,09
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	36,11	-11,6 %	32,24	-1,7 %	31,68	+9,7 %	34,75	+7,0 %	37,18
Dépenses d'équipement	31,85	-13,5 %	27,97	-1,4 %	27,57	+9,4 %	30,16	+8,4 %	32,69
Subventions d'équipement versées	2,46	-13,0 %	2,14	+1,0 %	2,16	-2,0 %	2,12	+8,8 %	2,31
Autres dépenses d'investissement	1,80	+23,1 %	2,12	-8,2 %	1,95	+26,9 %	2,47	-11,9 %	2,18
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	16,08	+1,2 %	16,03	-9,2 %	14,56	+2,2 %	14,88	+8,8 %	16,19
FCTVA	4,09	-5,6 %	3,82	-10,5 %	3,42	-5,7 %	3,22	+10,0 %	3,55
Dotations et Subventions d'équipement	7,93	-4,4 %	7,52	-8,0 %	6,92	-0,9 %	6,85	+13,2 %	7,76
Autres recettes d'investissement	4,06	+18,7 %	4,70	-10,1 %	4,22	+13,8 %	4,81	+1,6 %	4,88
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	134,16	-2,9 %	132,19	-0,4 %	131,72	+3,7 %	136,66	+2,3 %	139,83
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	132,56	+0,9 %	135,70	-1,0 %	134,28	+2,3 %	137,37	+2,6 %	140,93
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-1,61		+3,51		+2,56		+0,71		+1,10
Remboursements de dette (8)	9,75	+5,5 %	10,32	-0,1 %	10,31	+1,7 %	10,49	+3,4 %	10,85
Emprunts (9)	10,84	-0,1 %	10,92	-6,8 %	10,17	+9,0 %	11,09	-2,3 %	10,84
Flux net de dette = (9)-(8)	+1,09		+0,60		-0,14		+0,60		-0,01
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	143,91	-2,3 %	142,51	-0,3 %	142,03	+3,6 %	147,15	+2,4 %	150,68
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	143,39	+0,9 %	146,62	-1,5 %	144,45	+2,8 %	148,46	+2,2 %	151,77
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	-0,52		+4,11		+2,42		+1,31		+1,09
Ratios									
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	15,8%	+0,6 pt	16,5%	-0,0 pt	16,4%	+0,4 pt	16,8%	+0,9 pt	17,7%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	7,4%	+0,3 pt	7,9%	-0,0 pt	7,8%	+0,4 pt	8,2%	+0,8 pt	9,0%

(a) Évolution calculée à périmètre constant c'est-à-dire hors CU de Lyon et hors métropole de Lyon.

(b) Y compris les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du grand Paris (MGP).

Source : DGFIP-Comptes de gestion ; budgets principaux et annexes, consolidés des flux croisés - opérations réelles. Calculs DGCL.

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

D2. Consolidation entre personnes morales distinctes : ensemble (y compris syndicats)

Lecture : les dépenses d'intervention consolidées de l'ensemble des collectivités locales sont égales à la somme des dépenses d'intervention consolidées du bloc communal (voir D1), des syndicats (voir C5, des départements (voir C3) et des régions (voir C4) de laquelle on soustrait les subventions de fonctionnement entre personnes morales distinctes : du bloc communal auquel on ajoute les syndicats à cette étape de la consolidation (BC) aux départements et aux régions (et CTU), des départements au BC et aux régions, des régions au BC et aux départements etc. Le flux de subvention de fonctionnement du BC (y compris syndicats) aux départements est estimé par le débit net des comptes 65733 et 6552 des communes (hors Martinique et Guyane). Ces subventions du BC aux départements se retrouvent par symétrie en recette des départements, et ils sont donc soustraits aussi des recettes de fonctionnement (dans le sous-total "Subventions reçues et participations").

Bloc communal y compris syndicats [BC] + Départements + Régions + CTU	
Dépenses de fonctionnement	Comptes qui estiment les flux à neutraliser :
Achats et charges externes	
Frais de personnel	
Charges financières	
Dépenses d'intervention	
Subventions de fonctionnement du BC aux départements	Débit net du 65733 et 6552 du BC (hors Martinique et Guyane)
Subventions de fonctionnement du BC aux régions	Débit net du 65732 du BC
Subventions de fonctionnement du BC aux CTU	Débit net du 65732 et 6552 du BC de Martinique et Guyane
Subventions de fonctionnement des départements au BC	Crédit net du 7473 du BC
Subventions de fonctionnement des régions au BC	Crédit net du 7472 du BC (hors Martinique et Guyane)
Subventions de fonctionnement des CTU au BC	Crédit net du 7472 et 7473 du BC de Martinique et Guyane
Subventions de fonctionnement des régions aux départements	Crédit net du 7472 des départements
Subventions de fonctionnement des départements aux régions	Débit net du 65732 des départements
Autres dépenses de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	
Impôts et taxes	
Concours de l'État	
Subventions reçues et participations	
Subventions de fonctionnement du BC aux départements	Débit net du 65733 et 6552 du BC (hors Martinique et Guyane)
Subventions de fonctionnement du BC aux régions	Débit net du 65732 du BC
Subventions de fonctionnement du BC aux CTU	Débit net du 65732 et 6552 du BC de Martinique et Guyane
Subventions de fonctionnement des départements au BC	Crédit net du 7473 du BC
Subventions de fonctionnement des régions au BC	Crédit net du 7472 du BC (hors Martinique et Guyane)
Subventions de fonctionnement des CTU au BC	Crédit net du 7472 et 7473 du BC de Martinique et Guyane
Subventions de fonctionnement des régions aux départements	Crédit net du 7472 des départements
Subventions de fonctionnement des départements aux régions	Débit net du 65732 des départements
Ventes de biens et services	
Autres recettes de fonctionnement	
Dépenses d'investissement hors remboursements	
Dépenses d'équipement	
Subventions d'équipement versées	
Subventions d'investissement du BC aux départements	Débit du 20413 du BC
Subventions d'investissement du BC aux régions	Débit du 20412 du BC
Subventions d'investissement des départements au BC	Crédit du 1313, 1323, 1383 du BC
Subventions d'investissement des régions au BC	Crédit du 1312, 1322, 1382 du BC
Subventions d'investissement des régions aux départements	Crédit du 1312, 1322, 1382 des départements
Subventions d'investissement des départements aux régions	Débit du 20412 des départements
Autres dépenses d'investissement	
Recettes d'investissement hors emprunts	
FCTVA	
Autres dotations et subventions d'équipement	
Subventions d'investissement du BC aux départements	Débit du 20413 du BC
Subventions d'investissement du BC aux régions	Débit du 20412 du BC
Subventions d'investissement des départements au BC	Crédit du 1313, 1323, 1383 du BC
Subventions d'investissement des régions au BC	Crédit du 1312, 1322, 1382 du BC
Subventions d'investissement des régions aux départements	Crédit du 1312, 1322, 1382 des départements
Subventions d'investissement des départements aux régions	Débit du 20412 des départements

Autres recettes d'investissement	
Remboursements d'emprunts du BC aux régions	Débit du 16872 du BC
Remboursements d'emprunts du BC aux départements	Débit du 16873 du BC
Remboursements d'emprunts des régions au BC	Crédit du 27632 du BC
Remboursements d'emprunts des départements au BC	Crédit du 27633 du BC
Remboursements de dette	
Remboursements d'emprunts du BC aux régions	Débit du 16872 du BC
Remboursements d'emprunts du BC aux départements	Débit du 16873 du BC
Remboursements d'emprunts des régions au BC	Crédit du 27632 du BC
Remboursements d'emprunts des départements au BC	Crédit du 27633 du BC
Emprunts	

ANNEXE 2D - LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (CONSOLIDATIONS ENTRE COLLECTIVITÉS)

D2. Consolidation de l'ensemble des collectivités (y compris syndicats)*(en milliards d'euros)*

	<i>Valeurs provisoires</i>								
	2014	2015 / 2014	2015	2016 / 2015	2016 ^(a)	2017 / 2016	2017 ^(a)	2018 / 2017	2018 ^(a)
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	184,89	+1,3 %	187,36	+0,0 %	187,40	+1,8 %	190,80	+0,9 %	192,43
Achats et charges externes	43,18	-0,9 %	42,79	-1,0 %	42,34	+2,2 %	43,26	+2,6 %	44,41
Frais de personnel	63,30	+2,0 %	64,59	+0,9 %	65,19	+2,6 %	66,92	+0,8 %	67,48
Charges financières	6,02	+1,2 %	6,10	-3,9 %	5,86	-10,0 %	5,27	-5,5 %	4,98
Dépenses d'intervention	65,87	+2,3 %	67,36	+0,2 %	67,48	+1,5 %	68,49	+0,6 %	68,90
Autres dépenses de fonctionnement	6,52	-0,1 %	6,52	+0,1 %	6,53	+5,0 %	6,86	-2,8 %	6,66
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	218,21	+1,6 %	221,69	+0,9 %	223,64	+2,1 %	228,28	+1,5 %	231,74
Impôts et taxes	125,55	+5,1 %	131,92	+2,9 %	135,69	+3,8 %	140,87	+5,2 %	148,17
Concours de l'État	49,29	-9,0 %	44,85	-8,0 %	41,24	-5,6 %	38,95	-10,7 %	34,78
Subventions reçues et participations	14,18	+8,3 %	15,36	+8,8 %	16,71	+3,2 %	17,24	-1,5 %	16,98
Ventes de biens et services	20,06	+2,9 %	20,66	+2,0 %	21,06	+3,8 %	21,87	+4,4 %	22,83
Autres recettes de fonctionnement	9,13	-2,5 %	8,90	+0,4 %	8,94	+4,5 %	9,35	-3,9 %	8,98
Épargne brute (3) = (2)-(1)	33,32	+3,0 %	34,33	+5,6 %	36,24	+3,4 %	37,48	+4,9 %	39,31
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	59,08	-7,9 %	54,40	-2,1 %	53,27	+7,3 %	57,18	+5,6 %	60,41
Dépenses d'équipement	47,28	-9,6 %	42,76	-2,0 %	41,92	+7,2 %	44,95	+7,0 %	48,08
Subventions d'équipement versées	8,74	-5,8 %	8,23	-2,8 %	8,00	+5,3 %	8,43	+6,1 %	8,94
Autres dépenses d'investissement	3,06	+11,3 %	3,41	-1,9 %	3,35	+13,6 %	3,80	-11,0 %	3,38
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	20,85	+3,7 %	21,61	-7,3 %	20,04	+5,3 %	21,09	+9,7 %	23,14
FCTVA	5,78	-5,5 %	5,46	-7,9 %	5,04	-4,3 %	4,82	+6,9 %	5,15
Dotations et Subventions d'équipement	9,28	+0,7 %	9,34	-1,4 %	9,21	+8,4 %	9,99	+14,3 %	11,42
Autres recettes d'investissement	5,79	+17,5 %	6,80	-14,9 %	5,79	+8,5 %	6,28	+4,6 %	6,57
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	243,97	-0,9 %	241,76	-0,5 %	240,66	+3,0 %	247,98	+2,0 %	252,84
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	239,06	+1,8 %	243,30	+0,2 %	243,68	+2,3 %	249,37	+2,2 %	254,88
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-4,91		+1,55		+3,01		+1,39		+2,04
Remboursements de dette (8)	16,09	+5,4 %	16,96	+0,5 %	17,05	+1,0 %	17,22	+3,6 %	17,84
Emprunts (9)	20,05	+2,3 %	20,51	-11,3 %	18,18	-2,1 %	17,81	+1,1 %	18,00
Flux net de dette = (9)-(8)	+3,96		+3,55		+1,14		+0,59		+0,15
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	260,07	-0,5 %	258,72	-0,4 %	257,71	+2,9 %	265,20	+2,1 %	270,68
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	259,11	+1,8 %	263,81	-0,7 %	261,86	+2,0 %	267,18	+2,1 %	272,88
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	-0,96		+5,09		+4,15		+1,98		+2,20
Ratios									
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	15,3%	+0,2 pt	15,5%	+0,7 pt	16,2%	+0,2 pt	16,4%	+0,5 pt	17,0%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	7,9%	-0,1 pt	7,8%	+0,7 pt	8,6%	+0,3 pt	8,9%	+0,4 pt	9,3%

*(a) Y compris les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du grand Paris (MGP).**Source : DGFiP-Comptes de gestion ; budgets principaux et annexes, consolidés des flux croisés - opérations réelles. Calculs DGCL.**Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.*

ANNEXE 6

Le périmètre des communes et des EPCI au 1^{er} janvier 2019

ALICE MAINGUENÉ, LIONEL SEBBANE (DGCL)

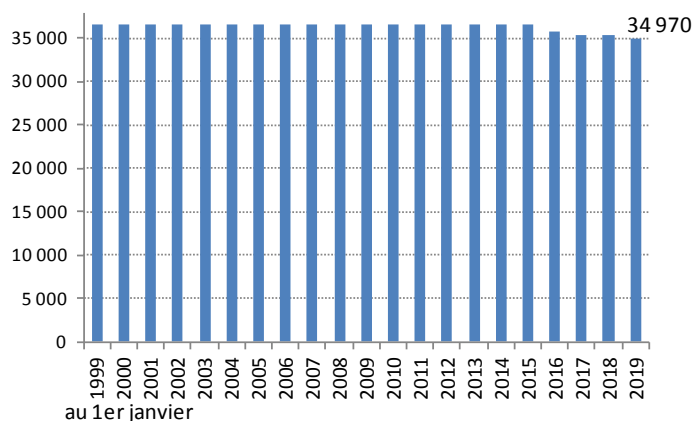
Les communes et leur population

La population municipale en vigueur en 2019 est de 66,6 millions de personnes pour la France métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer (DOM). En ajoutant les collectivités d'outre-mer et la Nouvelle-Calédonie, elle atteint 67,2 millions pour l'ensemble de la République française.

239 communes nouvelles ont été créées au 1er janvier 2019 issues de la fusion de 626 communes. Le rythme de création de ces communes nouvelles est donc reparti à la hausse en 2018 après une année 2017 relativement calme. Cette reprise de la création des communes nouvelles permet d'abaisser le nombre total de communes à 34 970 en France au 1er janvier 2019. Comme pour les années précédentes, c'est dans l'ouest de la France qu'il y a eu le plus de communes nouvelles créées, notamment dans les Deux-Sèvres (19 communes) et la Manche (10 communes). Comme le stipule la loi, il n'y aura pas de création de communes nouvelles pendant l'année qui précède les prochaines élections municipales.

Parmi les 42 communes de plus de 100 000 habitants en 2018, huit d'entre elles ont vu leur population augmenter de plus de 5 % en l'espace de cinq ans : Lyon (69), Toulouse (31), Nantes (44), Strasbourg (67), Bordeaux (33), Annecy (74), Argenteuil (95) et Montreuil (93). À l'inverse, seule Limoges (87) a vu sa population diminuer de plus de 3 %.

Nombre de communes



Source : Insee, code officiel géographique

Peu de changements du côté des EPCI à fiscalité propre depuis le 1er janvier 2018

Au 1er janvier 2019, on compte 1 258 EPCI à fiscalité propre en France métropolitaine et dans les DOM, soit cinq de moins qu'en 2018. Depuis la forte réduction (- 39 %) du nombre de ces structures au 1er janvier 2017, liée à la mise en œuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) prévus par la loi NOTRe, la carte intercommunale ne connaît que quelques changements, notamment l'apparition de deux nouvelles communautés urbaines (CU) : celle du Havre, résultant de la fusion de la communauté d'agglomération (CA) du Havre avec deux communautés de communes (CC), et la transformation de la CA de Limoges en CU. On compte en 2019 une CA supplémentaire (trois passages de CC en CA mais deux passages de CA en CU) et huit CC de moins.

Dans le détail :

- du côté des CA, trois CC ont été transformées en CA (la CA du Pays de Gex, la CA du Caudrésis et du Catésis et la CA Lamballe Terre et Mer), une CA est issue de la fusion d'une ex-CA et d'une ex-CC (Laval Agglomération), et deux CA ont disparu pour devenir des CU. Soit au final, une CA de plus qu'au 1er janvier 2018.

- du côté des CC, on en compte huit en moins. Il s'agit des CC disparues suite à des fusions ou à des transformations en CA mais aussi après une dissolution (CC du Plateau d'Hauteville) et une création (CC Entre Bièvre et Rhône) liée à une fusion de deux ex-CC.

Nombre de groupements de communes à fiscalité propre

	Au 1 ^{er} janvier	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2019-2018
Métropoles		11	13	14	21	21	0
Communautés urbaines (CU)		9	11	15	11	13	+2
Communautés d'agglomération (CA)		226	196	219	222	223	+1
Communautés de communes (CC)		1 884	1 842	1 018	1 009	1 001	-8
Syndicats d'agglomération nouvelle (SAN)		3	-	-			
Nombre d'EPCI à fiscalité propre		2 133	2 062	1 266	1 263	1 258	-5
Métropole de Lyon		1	1	1	1	1	0
Nombre de communes regroupées^(a)		36 588	35 858	35 411	35 353	34 966	-387
Nombre de communes isolées		70	27	5	4	4	0
Nombre total de communes		36 658	35 885	35 416	35 357	34 970	-387

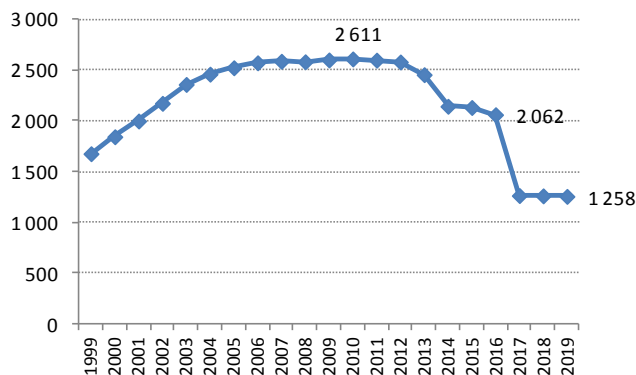
Source : DGCL, Banatic.

Champ : France.

(a) Y compris métropole de Lyon à partir de 2015.

La répartition des EPCI à fiscalité propre selon le nombre de communes membres au 1er janvier 2019 est identique à celle au 1er janvier 2018 : 64 % des EPCI à fiscalité propre ont moins de 30 communes membres. Cette part des EPCI de moins de 30 communes est en recul sensible par rapport à 2010, où ils représentaient 95 % du total. Cette évolution est la conséquence de la baisse du nombre d'EPCI à fiscalité propre depuis 2010, en parallèle d'une meilleure couverture du territoire.

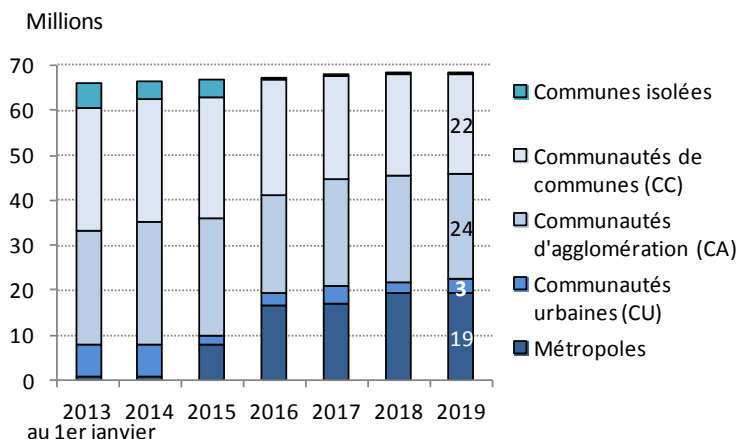
Nombre de groupements de communes à fiscalité propre



Source : DGCL, Banatic

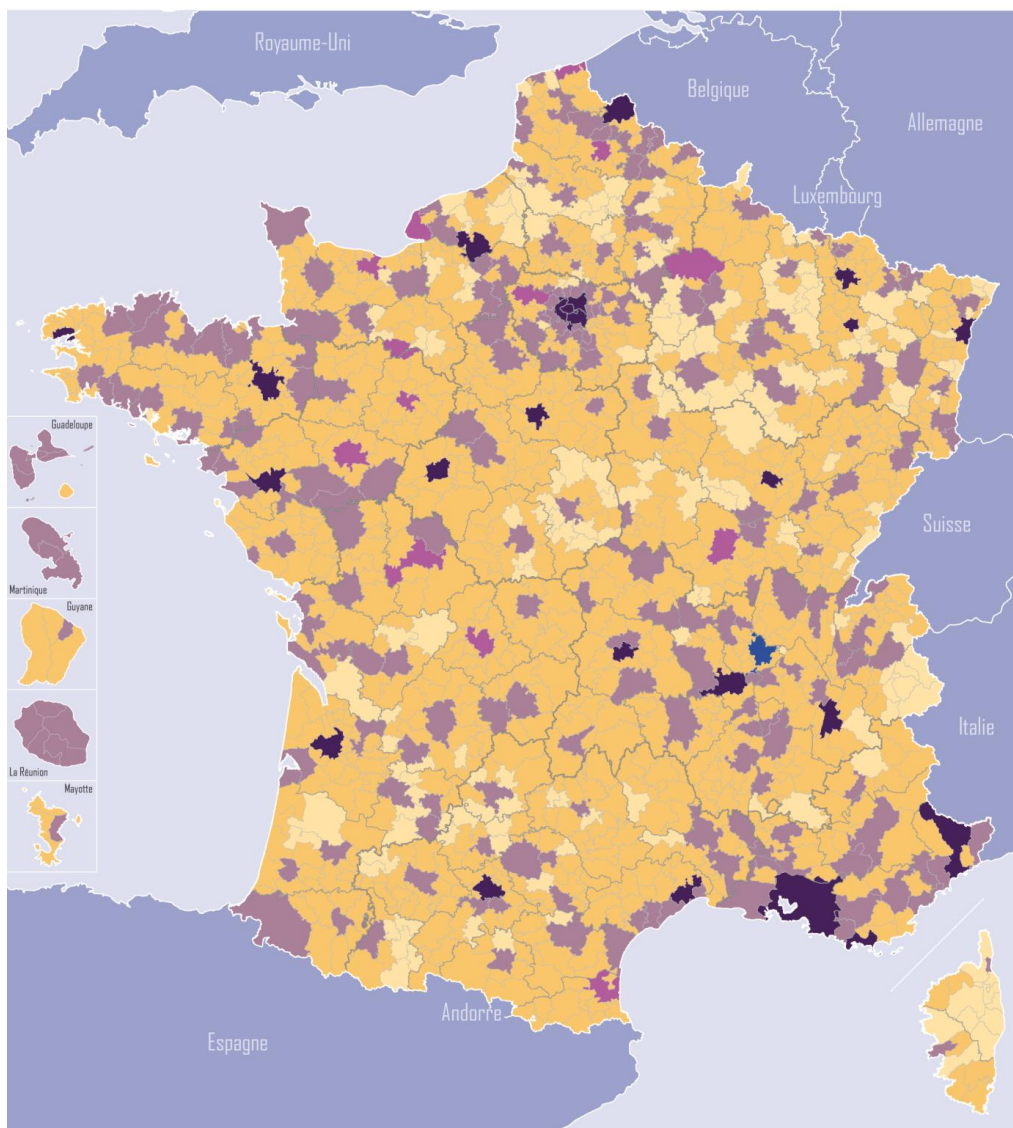
Le même constat peut être fait concernant la population : la répartition par type d'intercommunalité a beaucoup changé depuis 2015 : en incluant la métropole de Lyon, les métropoles regroupent désormais 19 millions d'habitants (au sens de la population totale).

Répartition de la population totale selon le type de groupements



Source : DGCL, Banatic ; Insee, recensement de la population

Le périmètre des intercommunalités au 1^{er} janvier 2019



LES DIFFÉRENTS TYPES DE GROUPEMENTS À FISCALITÉ PROPRE

<p>Métropoles</p> <p>Nombre : 21 Nombre de communes : 904 Population totale regroupée : 17 987 266</p>	<p>Communautés urbaines</p> <p>Nombre : 13 Nombre de communes : 589 Population totale regroupée : 2 922 990</p>	<p>Communautés d'agglomération</p> <p>Nombre : 223 Nombre de communes : 7 488 Population totale regroupée : 23 513 248</p>	<p>Métropole de Lyon</p> <p>Nombre : 1 Nombre de communes : 59 Population totale regroupée : 1 400 134</p>
<p>Communautés de communes à fiscalité professionnelle unique</p> <p>Nombre : 817 Nombre de communes : 20 797 Population totale regroupée : 19 310 606</p>	<p>Communautés de communes à fiscalité additionnelle</p> <p>Nombre : 184 Nombre de communes : 5 129 Population totale regroupée : 2 874 116</p>		<p>Communes isolées</p> <p>Nombre de communes : 4 Population totale regroupée : 6 373</p>

Sources : Direction Générale des Collectivités Locales - Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales
 Insee (Population totale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)

© IGN - 2018 / Tous droits réservés

Cartographie : DGCL - DESL / février 2019

La baisse du nombre de syndicats se poursuit, surtout pour les syndicats de communes

Entre janvier 2018 et janvier 2019, la baisse du nombre de syndicats a été légèrement moindre que l'année précédente : - 5,8 % (contre - 7,0 % entre 2017 et 2018). Ils sont désormais 9 967 au 1er janvier 2019.

Nombre de syndicats ^(a)

	Au 1 ^{er} janvier	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2019-2018
Syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU)		8 392	7 992	7 384	6 714	5 882	-832
Syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM)		1 185	1 149	1 085	1 010	1 182	+172
Etablissements publics territoriaux (EPT)			11	11	11	11	+0
Syndicats mixtes		3 025	2 979	2 794	2 719	2 748	+29
Pôles métropolitains		9	12	14	19	25	+6
Pôles d'équilibre territorial et rural (PETR)		55	91	90	112	119	+7
Total		12 666	12 234	11 378	10 585	9 967	-618

(a) Y compris syndicats en arrêt de compétence.

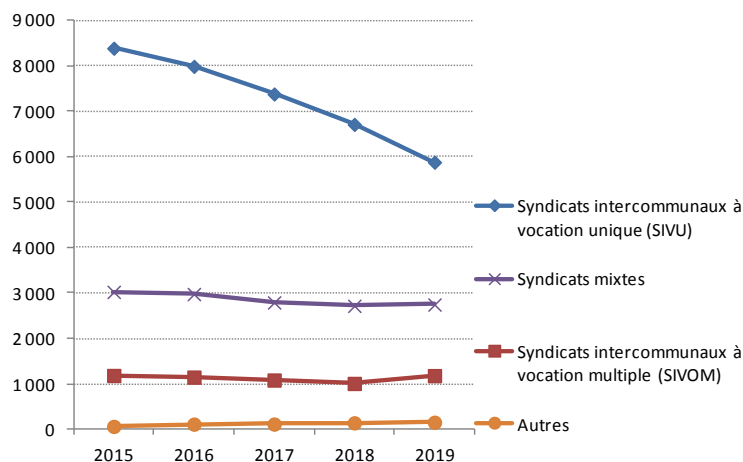
Source : DGCL, Banatic.

Les évolutions sont contrastées selon la catégorie de syndicats. Ce sont les SIVU qui ont connu la plus forte baisse entre 2010 et 2019 (- 45 %). Dans le même temps, le nombre de syndicats mixtes a diminué de - 15 % et celui de SIVOM de - 14 %.

Au cours de la dernière année, les évolutions sont un peu différentes : le nombre de SIVOM, syndicats mixtes et autres syndicats augmente. Le nombre de SIVU continue, lui, de diminuer.

Au 1er janvier 2019 les syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU) restent majoritaires (59 %). Les syndicats mixtes représentent 27 % des syndicats. Enfin, les syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM) et les autres syndicats (établissements publics territoriaux, pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et pôles métropolitains) représentent quant à eux respectivement 12 % et 2 % de l'ensemble des syndicats.

Nombre de syndicats ^(a)



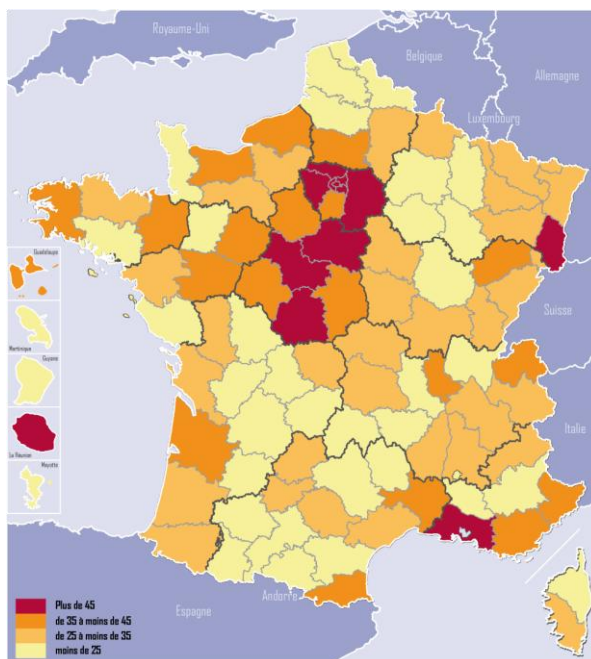
(a) Y compris syndicats en arrêt de compétence.

Source : DGCL, Banatic.

Parmi les syndicats intercommunaux (SIVU et SIVOM), en 2019, la majorité (57 %) a moins de cinq communes membres. Près d'un quart (23 %) a entre 5 et 9 communes membres, 13 % en ont 10 à 19, 4 % en ont entre 20 et 29 et 3 % ont au moins 30 communes membres. Ces proportions sont différentes de celles de 2010, année pour laquelle les syndicats avec moins de 10 communes étaient moins représentés. De fait, ce sont les syndicats intercommunaux de taille intermédiaire (de 10 à 29 communes membres) qui ont connu la plus forte baisse (- 54 %) entre 2010 et 2019. Ce résultat est également valable sur la période 2018-2019.

Les syndicats sont inégalement répartis sur le territoire. En outre, au sein d'un département, leur nombre dépend du nombre de communes. En tenant compte du nombre de communes, des disparités subsistent en 2019. Outre le cas particulier de Paris, qui compte neuf syndicats pour une commune, les départements d'Île-de-France ont un taux élevé de syndicats pour 100 communes. C'est particulièrement vrai en Val-de-Marne, en Val-d'Oise, en Seine-Saint-Denis et en Seine-et-Marne. À l'opposé, trois départements d'Outre-mer (Martinique, Guyane et Mayotte) se caractérisent par un faible taux de syndicats pour 100 communes.

Nombre de syndicats pour 100 communes en 2019



Source : DGCL, Banatic.

Pour en savoir plus

- "Au 1er janvier 2019, poursuite de la baisse du nombre de syndicats et stabilité des EPCI à fiscalité propre", BIS n° 134, DGCL, avril 2019.

- " Entre 2007 et 2017, près de trois syndicats sur dix en moins", BIS n° 116, DGCL, juin 2017.

Ces deux publications sont disponibles sur le site :

www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales

Pré-Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales

LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES EN 2019

L'Observatoire des finances et de la gestion publique est institué par l'article L. 1211-4 du Code général des collectivités territoriales, comme formation spécialisée du Comité des finances locales

Le rapport annuel de L'observatoire concourt à l'information du Gouvernement, du Parlement et des collectivités elles-mêmes sur la situation financière des administrations publiques locales

Présenté au Comité des finances locales le 11 juin 2019, ce pré-rapport fournit les premières données statistiques sur les principaux aspects des finances locales : comptes et budgets des collectivités territoriales, fiscalité locale et intercommunalité.

